

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**



BURKINA FASO
=====

Unité-Progress-Justice

PLAN STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO (CMA-BF) 2022-2026

RAPPORT FINAL



**Etude réalisée avec l'appui technique
du cabinet Ingénierie Vision Future (INVIF)**

Juin 2022

TABLE DES MATIERES

<u>TABLE DES MATIERES</u>	i
<u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	v
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	vi
<u>LISTE DES GRAPHIQUES</u>	vi
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>1. Contexte et justification</u>	1
<u>2. Objectifs de la mission</u>	3
<u>2.1. Objectif général de la mission</u>	3
<u>2.2. Objectifs spécifiques</u>	3
<u>3. Résultats attendus</u>	4
<u>4. Méthodologie</u>	4
<u>4.1. Phase préparatoire</u>	5
<u>4.2. Phase de diagnostic</u>	5
<u>4.3. Phase de planification</u>	8
<u>PARTIE 1 : DIAGNOSTIC</u>	9
<u>I. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE</u>	10
<u>I.1. Analyse de l'environnement externe</u>	10
<u>I.1.1. Environnement institutionnel</u>	10
<u>I.1.1.1. Structures publiques</u>	10
<u>I.1.1.2. Projets et programmes</u>	12
<u>I.1.1.3. Organisations professionnelles</u>	13
<u>I.1.2. Environnement juridique et politique</u>	14
<u>I.1.2.1. Cadre légal et réglementaire</u>	14
<u>I.1.2.2. Cadre politique</u>	15
<u>I.1.3. Environnement économique</u>	15
<u>I.2. Analyse interne</u>	16
<u>I.2.1. Analyse des acteurs</u>	16
<u>I.2.2. Analyse du partenariat</u>	21
<u>II. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL</u>	23
<u>II.1. Ancrage institutionnel</u>	23
<u>II.2. Organisation</u>	23
<u>II.3. Fonctionnement</u>	24
<u>II.3.1. L'Assemblée Générale (AG)</u>	24
<u>II.3.2. Le Bureau consulaire</u>	24
<u>II.3.3. Les Commissions</u>	25
<u>II.3.4. La Direction Générale</u>	25
<u>II.4. Ressources humaines</u>	27
<u>II.5. Situation financière</u>	29
<u>II.5.1. Ressources financières</u>	29
<u>II.5.2. Charges financières</u>	31
<u>II.6. Infrastructures et équipements</u>	33
<u>II.7. Information, communication et système informatique</u>	33
<u>II.7.1. Au niveau interne</u>	33

II.7.2. Au niveau externe	34
II.8. Offre de services à l'endroit des artisans	35
II.8.1. Formation des artisans	35
II.8.2. Enregistrement des artisans et établissement de carte professionnelle	37
II.9. Difficultés rencontrées par les artisans dans l'accès aux offres de services	37
III. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC.....	44
III.1. Analyse des forces	44
III.1.1. Au plan institutionnel.....	44
III.1.2. Au niveau du pilotage opérationnel des activités.....	44
III.1.3. Au niveau de la gestion et de l'administration des ressources humaines et matérielles.....	44
III.1.3.1. Gestion des ressources humaines.....	44
III.1.3.2. Administration des ressources matérielles et informatiques	45
III.1.4. Au niveau de l'offre de service de la CMA-BF à l'endroit des artisans	45
III.1.4.1. La formation des artisans	45
III.1.4.2. L'enregistrement des artisans et l'établissement de carte professionnelle pour les artisans.....	45
III.1.4.3. L'organisation du secteur de l'artisanat en fonction des corps de métier.	46
III.2. Analyses des faiblesses.....	46
III.2.1. Au plan institutionnel.....	46
III.2.2. Au niveau de la gestion et de l'administration des ressources humaines et matérielles.....	48
III.2.2.1. Gestion des ressources humaines.....	48
III.2.2.2. Administration des ressources matérielles et informatiques	48
III.2.3. Au niveau de l'offre de service de la CMA-BF à l'endroit des artisans	48
III.2.3.1. Les actions de formation de la CMA-BF.....	48
III.2.3.2. Enregistrement des artisans et édition de cartes professionnelles	49
III.3. Analyse des opportunités.....	50
III.3.1. Existence des référentiels nationaux de développement prenant en compte le secteur de l'artisanat	50
III.3.2. Existence d'acteurs et partenaires pour la promotion de l'artisanat	50
III.3.3. Développement des technologies de l'information et de la communication	52
III.4. Analyses des menaces.....	52
III.4.1. Insécurité due au terrorisme.....	52
III.4.2. La pandémie à COVID19 qui impacte le tourisme	52
III.4.3. La pauvreté et le faible pouvoir d'achat des ménages	52
III.4.4. Concurrence agressive et déloyale	52
IV. Synthèse FFOM	53
IV. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS	55
PARTIE 2 : PLANIFICATION	56
I. FONDATION STRATEGIQUE	57
I.1. Cadre de référence.....	57
I.1.1. Vision	57
I.1.2. Missions.....	57
I.1.3. Principes directeurs.....	57
1.1.3.1. Le principe de proximité.....	57
1.1.3.2. Le principe de recherche de l'amélioration continue.....	58

<u>1.1.3.3. Le principe d'adaptation</u>	58
<u>1.1.3.4. Le principe d'innovation et d'anticipation</u>	58
<u>1.1.3.5. Le professionnalisme</u>	58
<u>1.1.3.6. La bonne gouvernance</u>	58
<u>1.1.3.7. Le Partenariat et la subsidiarité</u>	59
<u>1.1.3.8. L'unicité de pilotage</u>	59
<u>1.1.3.9. Le leadership</u>	59
<u>1.1.3.10. La gestion axée sur les résultats</u>	59
<u>1.1.3.11. La durabilité</u>	60
<u>1.1.3.12. Equité et genre</u>	60
I.2. <u>Orientation stratégique</u>	60
I.3. <u>Cohérence externe</u>	61
<u>1.3.1. Cohérence avec le PNDES II</u>	61
<u>1.3.2. Cohérence avec la politique sectorielle transformations industrielles et artisanales</u>	61
<u>1.3.3. Cohérence avec le programme de mandature</u>	62
<u>1.3.4. Cohérence avec le plan d'action de la transition</u>	63
II. <u>PLAN D'ACTION OPERATIONNEL</u>	64
II.1. <u>Cadre logique des interventions</u>	64
II.2. <u>Plan d'action quinquennal</u>	78
II.3. <u>Budget de mise en œuvre du plan d'action quinquennal</u>	87
II.4. <u>Plan d'action prioritaire triennal 2022-2024</u>	101
II.5. <u>Budget du Plan d'action prioritaire triennal</u>	108
III. <u>STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION</u>	120
III.1. <u>Dispositif d'actions</u>	120
III.1.1. <u>Instruments de mise en œuvre</u>	120
<u>III.1.1.1. Le plan d'actions</u>	120
<u>III.1.1.2. Le programme d'activités</u>	120
<u>III.1.1.3. Les stratégies thématiques</u>	120
<u>III.1.1.4. Le plan de communication</u>	121
III.1.2. <u>Acteurs de mise en œuvre</u>	121
<u>III.1.2.1. La Chambre des Métiers de l'artisanat du Burkina Faso</u>	121
<u>III.1.2.2. L'État et ses démembrements</u>	121
<u>III.1.2.3. Les promoteurs d'entreprises artisanales</u>	121
<u>III.1.2.4. Les organisations professionnelles d'artisans (OPA)</u>	122
<u>III.1.2.5. Les Partenaires techniques et financiers (PTF)</u>	122
III.1.3. <u>Cadre organisationnel</u>	122
<u>III.1.3.1. Les organes</u>	122
<u>III.1.3.2. Les instances</u>	122
III.2. <u>Mécanisme de suivi et évaluation</u>	122
III.2.1. <u>Mécanisme de suivi et d'évaluation</u>	123
III.2.2. <u>Outils de suivi et d'évaluation</u>	123
III.3. <u>Stratégie de mobilisation des ressources</u>	123
III.3.1. <u>Renforcement de la mobilisation des ressources propres</u>	123
III.3.2. <u>Renforcement de la mobilisation des ressources externes</u>	124
III.3.3. <u>Diversification des sources de revenus</u>	124

<u>III.3.4. Elargissement du portefeuille</u>	125
<u>III.3.5. Organisation d'une table ronde des bailleurs</u>	125
<u>III.4. Analyse et gestion des risques</u>	126
<u>III.4.1. Caractérisation/cartographie des risques</u>	126
<u>III.4.2. Evaluation des risques de mise en œuvre /Mesures d'atténuations</u>	126
<u>CONCLUSION</u>	128
<u>ANNEXES</u>	124

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEX-BF	: Agence pour la promotion des exportations du Burkina
CCIBF	: Chambre de Commerce et de l'industrie du Burkina Faso
CMA-BF	: Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso
CME	: Contribution de la Micro Entreprise
CNAA	: Centre National d'Artisanat d'Art
CNCA-BF	: Cadre National de Concertation des acteurs du secteur de l'Artisanat du Burkina Faso
CNPA	: Commission Nationale de Promotion de l'Artisanat
CRF	: Centre Régional de Formation
DGA	: Direction Générale de l'Artisanat
EPE	: Etablissement Public d'Etat
FAFPA	: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
MCAT	: Ministère de la culture, des arts et du tourisme
MESRSI	: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJPEE	: Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
ONAC	: Office national du commerce extérieur
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisations professionnelles de l'artisanat
PAP	: Programme d'Actions prioritaires
PDSI	: Plan de Développement Stratégique et Institutionnel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
POSICA	: Politique Sectorielle de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Procès-Verbal
RCCM	: Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
RSI	: Régime simplifié d'imposition
SIAO	: Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SNDA-BF	: Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat au Burkina Faso
SP/CNC	: Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Certification
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
TDR	: Termes de Référence
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAO	: Village Artisanal de Ouagadougou
ZACAS	: Zones d'Activités Artisanales Spéciales

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1 : Situation des artisans immatriculés.....</u>	6
<u>Tableau 2: Echantillon retenu</u>	7
<u>Tableau 3: Nomenclature des activités de l'artisanat.....</u>	16
<u>Tableau 4 : Etat de la mobilisation des ressources de la mandature 2016-2020</u>	30
<u>Tableau 5: Etat des dépenses de la mandature 2016-2020.....</u>	32
<u>Tableau 6: Canal d'information usité</u>	34
<u>Tableau 7 : Besoins en formations</u>	35
<u>Tableau 8: Difficultés rencontrées par les artisans dans les différents métiers.....</u>	39
<u>Tableau 9: Difficultés rencontrées par branches d'activités.....</u>	41
<u>Tableau 10: Difficultés rencontrées par région.....</u>	42
<u>Tableau 11 : Possession de la carte professionnelle.....</u>	46
<u>Tableau 12 : Canal d'information</u>	47
<u>Tableau 13 : Evolution du nombre des artisans ayant bénéficié des actions de formation de la CMA-BF courant 2016-2020.....</u>	49
<u>Tableau 14: Synthèse du diagnostic.....</u>	53
<u>Tableau 15: Cohérence avec la politique sectorielle transformations industrielles et artisanales</u>	61
<u>Tableau 16: Cohérence avec le programme de mandature.....</u>	62
<u>Tableau 17 : Cadre logique des interventions.....</u>	64
<u>Tableau 18: Plan d'action quinquennal.....</u>	78
<u>Tableau 19 : Budget de mise en œuvre du plan d'action quinquennal</u>	88
<u>Tableau 20 : Plan d'action prioritaire triennal 2022-2024.....</u>	101
<u>Tableau 21 : Budget du Plan d'action prioritaire triennal.....</u>	108
<u>Tableau 22 : Cartographie et gestion des risques.....</u>	127

LISTE DES GRAPHIQUES

<u>Graphique 1: Qualité de la communication de la CMA-BF envers les artisans.....</u>	34
<u>Graphique 2 : Effectifs des artisans bénéficiaires des actions de formation de la CMA-BF au cours des cinq (5) dernières années</u>	36
<u>Graphique 3: Avis des artisans sur l'existence de difficultés</u>	38
<u>Graphique 4 : Types de formations sollicitées</u>	45
<u>Graphique 5 : Appartenance une OPA</u>	46
<u>Graphique 6 : Qualité de communication</u>	47
<u>Graphique 7 : Possession de la carte professionnelle par région</u>	50
<u>Graphique 8 : Taux de répartition financière par an.....</u>	87

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

L'Afrique de l'Ouest regorge d'un potentiel artisanal riche et très varié allant de l'artisanat utilitaire à l'artisanat d'art et de service, en passant par les métiers du bâtiment et de l'alimentation. D'un pays à l'autre l'on dénombre plusieurs métiers tantôt similaires et quelquefois aussi différents les uns que les autres, cela a conduit l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à adopter un code communautaire de l'artisanat pour harmoniser les approches au sein de l'espace communautaire.

Aux termes de l'article premier du code communautaire UEMOA, est considéré comme activité artisanale « toute activité d'extraction, de promotion ou de transformation de biens et/ou de prestation de services à l'exclusion de toutes activités agricoles, de pêche, de transport, d'achat et de revente ou spécifiquement intellectuelles ». Le secteur de l'artisanat s'est considérablement développé dans les pays Ouest Africains et contribue significativement à leurs économies nationales. Du fait de son ampleur, il constitue un secteur stratégique dans le développement économique et social.

Au Burkina Faso, le secteur de l'artisanat se présente aujourd'hui comme un excellent créneau porteur au regard de ses potentialités, de création d'emplois et de contribution à la lutte contre la pauvreté. En effet, avec environ 230 métiers identifiés (Selon la nomenclature des métiers de l'UEMOA), l'artisanat occupe plus de deux millions (2 000 000) de personnes exerçant à titre principal et/ou secondaire un métier de l'artisanat et contribue pour environ 30% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB).

En vue d'insuffler une nouvelle dynamique à l'artisanat Burkinabè, les pouvoirs publics ont décidé de la création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF).

Institution publique professionnelle créée par décret n°304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2017, la CMA-BF a pour objectif de contribuer à l'organisation et à la modernisation du secteur de l'artisanat sur toute l'étendue du territoire national.

Ses compétences couvrent aux termes du code communautaire de l'UEMOA les trois groupes d'artisanat que sont l'artisanat de production ou de transformation, l'artisanat de service, l'artisanat d'art et plus spécifiquement les huit branches d'activités suivantes :

- agroalimentaire, alimentation, restauration ;
- textiles, habillement, cuirs et peaux ;
- mines et carrières, construction et bâtiment ;
- métaux et construction métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité et petites activités de transport ;

- bois et assimilés, mobilier et ameublement ;
- audiovisuel et communication ;
- hygiène et soins corporels ;
- artisanat d'art et décoration.

La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso est chargée de :

- réaliser toutes études techniques et prospectives du secteur visant à améliorer la qualité des produits et des services et la promotion des entreprises notamment à l'exportation ;
- contribuer à mettre en application les dispositions réglementaires du code de l'artisanat de PUEMOA notamment en matière d'organisation et de structuration du secteur, de formation des acteurs ;
- mettre en œuvre des prestations de conseils et d'assistance requises pour accompagner les artisans et les chefs d'entreprises artisanales dans les domaines juridique, économique, technique, financier et réglementaire.

En outre, elle a en charge l'organisation de l'apprentissage dans les métiers du secteur et les actions de formation professionnelle et d'appui-conseils des chefs d'entreprises artisanales, des artisans, des compagnons artisans, des apprentis et toute personne intervenant directement dans la vie de l'entreprise artisanale.

Enfin, elle délivre des certificats ou des diplômes validés par la commission nationale d'équivalence ou toute autre structure habilitée.

Au cours de la première mandature, la CMA-BF a travaillé sur la base d'un plan de mandature couvrant la période 2011 à 2015, lui permettant d'atteindre les objectifs à elle assignés. Ce plan de mandature était articulé autour de quatre (04) axes stratégiques.

Après onze (11) années d'existence, la CMA-BF, malgré des résultats notables engrangés, fait face encore à des grands défis tels que :

- l'insuffisance des ressources financières pérennes ;
- les mauvaises perceptions ou la méconnaissance de l'artisanat par une bonne frange de la population et par certains acteurs publics et institutionnels ;
- la faible représentation de la CMA-BF au niveau décentralisé ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et techniques ou professionnelles pour assumer normalement les missions avec toute l'efficacité requises ;
- les difficultés éprouvées par les acteurs pour accéder à la commande publique ;
- le faible renforcement des capacités techniques et professionnelles des artisans, etc.

Eu égard à l'engagement du Burkina Faso sur de grands chantiers de développement déclinés dans le référentiel de développement économique et social que constitue le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la seconde mandature de la CMA-BF entend apporter à court, moyen et long terme sa contribution au développement national, à travers la promotion du secteur de l'artisanat.

C'est pourquoi l'assemblée générale de la CMA-BF, a décidé de doter l'institution d'un Plan de Développement Stratégique et Institutionnel sur la période 2022-2026 assorti d'un Programme d'Actions Prioritaires de trois (03) ans (PAP 2022-2024).

2. Objectifs de la mission

2.1. Objectif général de la mission

L'objectif global de la mission est de doter la CMA-BF d'un Plan de Développement Stratégique et Institutionnel (PDSI 2021-2026) assorti d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2022 à 2024 qui prendra en compte les préoccupations et les besoins des acteurs de l'artisanat.

2.2. Objectifs spécifiques

Au titre des objectifs spécifiques, il consistera à :

- ✓ faire le diagnostic de la CMA-BF (analyse SWOT) ;
- ✓ identifier les grands défis à relever sur la période du plan ;
- ✓ définir la mission, la vision, les valeurs et principes directeurs qui guideront les actions de la CMA-BF sur la période du plan ;
- ✓ proposer un plan d'opérationnalisation des chambres des métiers de l'artisanat régionales selon les dispositions du code communautaire ;
- ✓ définir clairement la politique de formation professionnelle et d'apprentissage adaptée aux artisans ;
- ✓ proposer un plan directeur informatique de la CMA-BF ;
- ✓ définir une stratégie de mobilisation des PTF afin de doter la CMA-BF d'infrastructures adéquates ;
- ✓ définir clairement une politique de développement des entreprises artisanales ;
- ✓ définir une politique de communication institutionnelle ;
- ✓ définir clairement l'offre de services à l'endroit des artisans ;
- ✓ définir les piliers ou axes stratégiques (orientations stratégiques) autour desquels sont bâties les actions du plan ;
- ✓ définir un plan de développement des ressources humaines en adéquation avec les ambitions de l'institution, les défis nouveaux et les attentes des acteurs (artisans, gouvernement, partenaires) ;
- ✓ définir une stratégie cohérente de mise en œuvre du plan ;

- ✓ élaborer le Programme d'Action Prioritaire (PAP) 2022 à 2024.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus se déclinent comme suit :

- ✓ le diagnostic de la CMA-BF (analyse SWOT) est établi ;
- ✓ les grands défis à relever sur la période du plan sont identifiés ;
- ✓ la mission, la vision, les valeurs et principes directeurs qui guideront les actions de la CMA-BF sur la période du plan sont définis ;
- ✓ un plan d'opérationnalisation des chambres des métiers de l'artisanat régionales selon les dispositions du code communautaire est proposé ;
- ✓ la politique de formation professionnelle et d'apprentissage adaptée aux artisans clairement définie ;
- ✓ un plan directeur informatique de la CMA-BF est proposé ;
- ✓ une politique de développement des entreprises artisanales est clairement définie;
- ✓ une politique de communication institutionnelle est clairement définie ;
- ✓ l'offre de services à l'endroit des artisans est clairement définie ;
- ✓ les piliers ou axes stratégiques (orientations stratégiques) autour desquels sont bâties les actions du plan sont définies ;
- ✓ Une stratégie de mobilisation des PTF afin de doter la CMA-BF d'infrastructure adéquates est définie ;
- ✓ un plan de développement des ressources humaines en adéquation avec les ambitions de l'institution, les défis nouveaux et les attentes des acteurs (artisans, gouvernement, partenaires) est clairement définie ;
- ✓ une stratégie cohérente de mise en œuvre du plan est définie ;
- ✓ Un Programme d'Action Prioritaire (PAP) 2022 à 2024 assorti d'un cadre logique est élaboré.

4. Méthodologie

Le plan de développement stratégique et institutionnel est un référentiel des interventions dans le cadre du développement de l'artisanat au Burkina Faso. Il se veut le résultat d'une réflexion concertée entre les différents acteurs impliqués. C'est pourquoi la démarche utilisée pour son élaboration est participative. Elle se décline en trois phases ci-dessous.

4.1. Phase préparatoire

La phase préparatoire, première étape du processus d'élaboration du plan de développement stratégique et institutionnel a consisté en :

- la recherche documentaire qui a consisté en un travail d'identification et d'exploitation judicieuse de la documentation (statut, règlement intérieur, plan de mandature, bilan de mandature, manuel de procédures, etc.) disponible capitalisant des données ou des expériences d'intérêt certain pour l'élaboration du présent plan ;
- l'élaboration des outils de collecte de données. Il s'agit de guides d'entretien, de questionnaires et des fiches d'inventaire à l'endroit des agents de le CMA-BF, du ministère de tutelle technique, des structures d'appui à l'artisanat et des artisans ;
- la tenue de l'atelier de validation des outils de collecte. L'atelier s'est tenu dans les locaux de la CMA-BF avec l'ensemble des membres de la commission ad hoc. Des amendements ont été portés sur les différents outils présentés.
- l'élaboration du rapport de démarrage. Ce rapport qui sanctionne la première phase récapitule les différentes activités menées, les outils amendés ainsi que le programme des phases ultérieures.

4.2. Phase de diagnostic

Cette phase constitue la phase de collecte des données de terrain. Elle a consisté pour les consultants dans un premier temps à rencontrer les agents de la CMA-BF au siège, les points focaux au niveau des provinces, les structures d'appui à l'artisanat, la direction générale de l'artisanat, les faïtières des branches d'activités afin d'échanger autour d'un certain nombre de questions préalablement défini dans les outils d'entretien.

La seconde étape a été une enquête auprès des artisans au niveau des treize régions du pays. La taille de l'échantillon retenu est fixée à 2% des artisans recensés dans la base d'immatriculation de la CMA-BF soit 521 artisans toutes branches d'activités confondues. La technique d'échantillonnage est le choix raisonné par quota. La répartition des artisans enquêtés donne un rapport de 64,2% pour les hommes contre 35,8% pour les femmes. Les tableaux ci-dessous renseignent sur la base d'échantillonnage et la taille de l'échantillon retenu par branche d'activités et par région.

Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées pendant la phase de collecte des informations. La principale est la non disponibilité des artisans et des personnes ressources. En dépit de la technique du choix raisonné, les prévisions en termes d'effectifs n'ont pu être atteintes. Pour subjuguer cette difficulté, des fiches de collectes ont été remises à certains responsables d'OPA pour des artisans afin de compléter l'échantillon. A ces difficultés, il convient d'ajouter l'inaccessibilité de certaines personnes ressources pour des raisons inconnues, et la rétention d'informations.

Tableau 1 : Situation des artisans immatriculés

Branches Régions d'activités	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre Sud	Est	Hauts Bassins	Nord	P	C
Agroalimentaire, Alimentation, Restauration	35	10	461	223	167	30	163	928	295	16		
Artisanat d'art et décoration	47	4	537	5	3	6	5	37	157	3		
Audiovisuel et communication	1		146	4	6	3	6	8	15	2		
Bois et assimilés, mobilier et ameublement	29	34	1019	45	55	31	21	156	198	6		
Hygiène et soins corporels	8	15	964	179	60	51	91	206	80	5		
Métaux et construction métalliques, Mécanique, Electromécanique, Electronique, Electricité et petites activités de transport	118	89	5815	394	251	202	270	589	812	117		
Mines et carrière, Construction et Bâtiments	1	7	627	91	43	17	122	265	96	13		
Textiles, habillement, cuirs et peaux	144	58	4971	395	307	229	269	1407	686	235		
Total	383	217	14540	1336	892	569	947	3596	2339	397		

Source : CMA-BF, janvier 2021

L'échantillon d'enquête a été constitué sur la base d'une proportion de 2% des artisans répertoriés par la CMA-BF. En appliquant ce taux aux effectifs des artisans recensés par branche d'activité un échantillon de 521 individus a été constitué.

Tableau 2: Echantillon retenu

Branches d'activités	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	Total
Agroalimentaire, Alimentation, Restauration	1	0	9	4	3	1	3	19	6	0	0	0	1	47
Artisanat d'art et décoration	1	0	11	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	16
Audiovisuel et communication	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Bois et assimilés, mobilier et ameublement	1	1	20	1	1	1	1	3	4	0	0	0	0	33
Hygiène et soins corporels	0	0	19	4	1	1	2	4	2	0	2	0	1	36
Métaux et construction métalliques, Mécanique, Électromécanique, Électronique, Électricité et petites activités de transport	2	2	116	8	5	4	6	12	16	2	2	1	1	177
Mines et carrière, Construction et Bâtiments	0	0	13	2	1	0	3	5	2	0	0	0	1	27
Textiles, habillement, cuirs et peaux	3	1	99	8	6	5	6	28	14	5	4	1	2	182
Totaux	8	4	290	27	17	12	21	72	47	7	8	2	6	521

Source : INVIF, janvier 2021

4.3. Phase de planification

Cette phase a consisté à l'ébauche et à la structuration des actions correctrices en vue de combler les défis identifiés. Elle a donc débouché sur la fondation stratégique, le plan d'action opérationnel, l'établissement d'un plan financier et d'une stratégie de mise en œuvre du plan assortie d'une stratégie de mobilisation des ressources, d'un mécanisme de suivi évaluation et d'une stratégie de gestion des risques.

Ce rapport est le résultat de ces investigations. Il comprend deux parties subdivisées en sous points. La première partie porte sur le diagnostic stratégique et institutionnel tandis que la deuxième partie est consacrée à la planification des actions.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC

Plan de Développement Stratégique et institutionnel (PDSI) de la CMA-BF

I. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Le diagnostic stratégique comprend une analyse de l'environnement externe et une analyse de l'environnement interne.

I.1. Analyse de l'environnement externe

I.1.1. Environnement institutionnel

L'environnement institutionnel du secteur de l'artisanat comprend des structures publiques, des projets et programmes, des initiatives de promotion et des organisations professionnelles.

I.1.1.1. Structures publiques

Les structures publiques intervenant dans le domaine de l'artisanat sont les suivantes.

- Le Ministère en charge de l'industrie, du commerce et de l'artisanat est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. La Direction générale de l'artisanat (DGA) est chargée d'appliquer la politique du Ministère dans le domaine de l'artisanat.
- Le ministère en charge de l'économie, des finances et du développement (MINEFID). Il intervient dans le secteur à travers : (i) la fiscalité applicable au secteur de l'artisanat (Contribution de la micro-entreprise (CME), le Régime simplifié d'imposition (RSI) ; (ii), l'accès aux marchés publics notamment en élaborant les documents et les conditions nécessaires pour être agréé fournisseur de l'État, notamment l'attestation de situation fiscale.
- Le Ministère en charge de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE). Il a sous sa tutelle les centres régionaux de formation (CRF) spécialisés dans la formation et le perfectionnement des artisans ; le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Certification (SP/CNC) qui développe des référentiels et programmes de formation aux métiers dont ceux de l'artisanat ; le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) qui finance la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle initiale, continue et par l'apprentissage ; le fonds d'appui au Secteur Informel (FASI) ; le fonds d'appui à la promotion de l'Emploi (FAPE) et le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ). Tous ces fonds

financent les activités des artisans qui sollicitent leur accompagnement avec des conditions particulières.

- Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI) qui ouvre de plus en plus ses établissements d'enseignement technique aux artisans à travers des modules de formation et l'instauration d'un partenariat de placement d'élèves stagiaires et la participation à la révision des programmes d'enseignement.
- La Commission Nationale de Promotion de l'Artisanat (CNPA) une structure d'appui qui soutient le développement et la promotion de l'artisanat. C'est un organe consultatif qui a pour mission d'émettre des avis surs : (i) l'organisation des métiers artisanaux au plan national et régional ; (ii) l'organisation et le suivi du répertoire des métiers de l'artisanat ; (iii) la structuration de la profession d'artisan en corps de métiers ; (iv) toutes activités de promotion de l'artisanat de manière générale.
- La chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI BF). La CCI-BF est un Etablissement Public à caractère Professionnel doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé du commerce et de l'industrie Elle assure les missions de consultation, représentation et administrative dans le domaine commercial et industriel.
- La maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF). La MEBF est une association non confessionnelle, apolitique et sans but lucratif, qui regroupe des personnes physiques et morales de droit privé. L'objectif général poursuivi par la Maison de l'Entreprise est de participer au développement d'un secteur privé fort et compétitif, grâce à la fourniture d'une masse critique et coordonnée de services aux entreprises et aux associations professionnelles. Elle a en charge la formalisation des entreprises.
- L'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-BF). Créée en 2011, elle est une mutation de l'Office national du commerce extérieur (ONAC). Elle a pour mission principale de promouvoir les exportations du Burkina Faso à travers le positionnement stratégique des produits burkinabè sur les marchés porteurs à l'international, la formation des producteurs et fousseurs burkinabè pour une offre de qualité et la mise en relation des fournisseurs et des acheteurs. L'APEX est un Etablissement Public d'Etat (EPE) à caractère économique, placé sous la tutelle du ministère charge du commerce.

- Le Ministère de la culture, des arts et du tourisme (MCAT). Le Centre National d'Artisanat d'Art (CNAA) placée sous sa tutelle a pour mission la formation artistique des jeunes. Les disciplines concernées sont les suivantes : le batik, la sculpture sur bois, la maroquinerie, la teinture, la ferronnerie, le dessin, etc. En outre le ministère délivre des certificats d'origine et des certificats d'exportation pour les produits artisanaux à l'exportation.
- Les Villages Artisanaux. On distingue le Village Artisanal de Ouagadougou (VAO), celui de Kaya et enfin celui de Bobo Dioulasso. Ils constituent des espaces de production et des vitrines de commercialisation des produits artisanaux.
- Le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO). C'est une biennale africaine de l'artisanat qui regroupe des artisans et des acheteurs professionnels de l'artisanat Africain.
- Les Centres de Gestion Agréés (CGA) : Ce sont des structures spécialisées d'appui aux Très Petites et Moyennes Entreprises. Ils ont pour missions de regrouper les exploitants des petites et moyennes entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles et de prestations de services ; d'apporter une assistance en gestion aux adhérents et de travailler à l'amélioration du climat de confiance entre les adhérents et leurs partenaires. Ce sont des associations régies par la loi portant liberté de création d'associations et sont créés par Décret, agréés par le Ministère de l'Economie et des Finances et reconnus par le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la sécurité. Les CGA ont pour membres fondateurs les principales structures d'appui au secteur privé et des groupements professionnels : CCI-BF, MEBF, APBEF-BF, ONECCA-BF, SIMPEX, FIAB, APSAB, CNPB, APHB. Les CGA ont pour organes l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Direction.

1.1.1.2. Projets et programmes

Plusieurs projets et programmes interviennent en appui au secteur publique, pour le développement de l'artisanat. Il s'agit entre autres du :

- Projet de Promotion de l'Artisanat de l'Ouest du Burkina Faso (PARTOU) ;
- Projet de Promotion des entreprises rurales de construction métallique et de mécanique (PERCOMM) ;
- Projet de Promotion de l'Artisanat du Nord et de l'Ouest du Burkina Faso (PROPANO-BF) ;
- Projet d'Appui à la Commercialisation du Textile Artisanal (PACoTA) ;
- Programme de Promotion de l'Artisanat au Burkina (PROM'ART/B) ;
- Projet d'Appui à l'Artisanat au Burkina Faso (PAA-BF) ;

- Projet de construction et d'équipement du Village Artisanal de Bobo-Dioulasso en cours de construction.

Des perspectives sont également en cours dans le secteur à savoir :

- le Projet de construction et d'équipement d'autres villages artisanaux dans d'autres régions du Burkina qui est une ambition du Gouvernement de doter chaque région du pays d'un village artisanal qui poursuit les mêmes objectifs que le VAO ;
- le projet de construction et d'équipement du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC) : ce projet a bénéficié de l'engagement de la Coopération Italienne pour son financement ;
- le projet de construction d'un centre de référence dans les métiers de l'artisanat dont l'étude de faisabilité a été réalisé et validé en atelier. etc.

1.1.1.3. Organisations professionnelles

En rapport avec les textes réglementaires de l'UEMOA de 2018 sur la nomenclature des activités de l'artisanat de l'UEMOA, la nouvelle structuration de l'artisanat au Burkina Faso s'établit de façon pyramidale de la base au sommet, comme il suit :

- Au niveau départemental qui constitue l'échelon inférieur, on note les associations professionnelles d'artisans. Les artisans d'un même métier peuvent se regrouper pour former un groupement ou une association d'artisans ;
- Au niveau des provinces, on note les unions des associations professionnelles des artisans au niveau des 40 corps de métiers. Les groupements ou associations d'artisans d'un même corps de métiers de tous les départements de la province se regroupent pour former une union au niveau provincial ;
- Au niveau régional, on note les fédérations régionales des associations professionnelles des artisans au niveau des huit branches d'activités. La fédération régionale est le regroupement des unions provinciales d'une même branche d'activités. Il ne peut exister qu'une seule fédération régionale par branche d'activités ;
- Au niveau national soit au sommet de la pyramide, on note les fédérations nationales au niveau des huit branches d'activités. La fédération nationale est le regroupement des fédérations régionales d'une même branche d'activités. Il ne peut exister qu'une fédération nationale par branche d'activités.

I.1.2. Environnement juridique et politique

I.1.2.1. Cadre légal et réglementaire

Plusieurs textes juridiques et réglementaires ont été élaborés pour définir et encadrer l'activité artisanale au Burkina Faso. Toutefois l'artisan ne se distingue pas fondamentalement du commerçant en ce sens qu'il demeure toujours assujéti au registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM).

- le Décret n°94-302/MCIM/METTS du 28 juillet 1994 portant création de la Commission Nationale pour la Promotion de l'Artisanat (CNPA) abrogé par le décret n°2018-0048/PRES/PM/MICA/MINEFID/MFPTPS/MCAT du 01 février 2018 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Cadre National de Concertation des acteurs du secteur de l'Artisanat au Burkina Faso (CNCA-BF) ;
- le décret n°98-485/PRES/PM/MCIA du 15 décembre 1998 relatif à la classification des activités artisanales en corps de métier ;
- le décret n° 98-483/PRES/PM/MCIA du 9 décembre 1998 portant ouverture d'un registre des métiers et institution d'une Carte Professionnelle d'Artisan ;
- le décret n°2007-304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina (CMA-BF) ;
- l'arrêté n°2013-0072/MCIA du 4 avril 2013 portant organisation et fonctionnement du registre des métiers de l'artisanat ;
- l'arrêté n°2017-059/PM/CAB du 29 novembre 2017 portant promotion et valorisation du Faso Dan Fani (FDF) au Burkina Faso ;
- le Règlement N 01/2014/CM/UEMOA portant code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA entré en vigueur depuis le 1er juillet 2014 ;
- les textes d'application du code de l'artisanat de l'UEMOA au plan national à savoir : (i) le décret n°2018-0020/PRES/PM/MCIA/MATD du 30 janvier 2018 portant modalités de regroupement des artisans et de structuration des organisations d'artisans au Burkina Faso; (ii) le décret n°2018-0095/PRES/PM/MCIA/MJFIP/MFPTPS/MINEFID/MS/MEEVCC/MCAT du 15 février 2018 portant conditions d'exercice des métiers de l'artisanat nécessitant une Compétence spécifique; (iii) le décret n°2018-0042/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MJFIP/MCAT du 01 février 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement Cadre national de concertation des acteurs du secteur de l'artisanat au Burkina Faso (CNCA-BF).

I.1.2.2. Cadre politique

Le cadre stratégique qui oriente l'activité de l'artisanat au Burkina Faso est marqué principalement par deux documents d'orientation stratégique.

Il s'agit en premier lieu, du Plan National de Développement Economique et Social 2020-2025 (PNDES II, 2021). Le PNDES II accorde une place de choix au secteur de l'artisanat considéré comme levier du développement économique et social du pays à travers l'objectif stratégique 4.2 : « développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ».

En second lieu, il s'agit de la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat au Burkina Faso (SNDA-BF) élaboré par le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat en 2014. Elle est axée sur trois piliers à savoir : « *mettre en place un cadre institutionnel, organisationnel et juridique adapté* » (axe 1) ; « *contribuer au développement des compétences techniques et professionnelles des artisans* » (axe 2) et « *accroître la commercialisation et l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat* » (axe 3).

I.1.3. Environnement économique

En l'absence d'études spécifiques sur l'artisanat au Burkina Faso, il est difficile de déterminer la contribution exacte de l'impact de ce secteur d'activité sur l'économie nationale.

Selon la stratégie nationale de développement de l'artisanat, le secteur de l'artisanat représente le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'agriculture et l'élevage et contribue pour près de 30% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Ce secteur, en pleine croissance depuis plus d'une décennie, est un véritable moteur d'élargissement du marché national et international (amélioration de la balance commerciale du pays). En effet, le secteur de l'artisanat est identifié comme un secteur moteur de la croissance au regard de sa contribution substantielle à la création de richesse et d'emplois productifs en vue de réduire la pauvreté. On estime aujourd'hui à près de 2 000 000 le nombre d'artisans qui exerce à titre principal et/ou secondaire un métier de l'artisanat et dont la moitié est constituée de femmes. Ce secteur de l'économie nationale permet la mise en valeur des ressources locales, la production de biens et services à un coût réduit, la promotion et la conservation du patrimoine culturel. L'artisanat apporte aussi un complément à l'industrie à travers des relations de sous-traitance et favorise l'installation et la formation des adultes et jeunes scolarisés ou non en milieu rural comme urbain.

I.2. Analyse interne

I.2.1. Analyse des acteurs

Selon le rapport d'étude de faisabilité pour la mise en place des zones d'activités artisanales spéciales (ZACAS) au Burkina Faso (CMA BF 2019), le nombre d'artisan du Burkina est estimé à 2 640 668. Suivant les textes communautaires notamment le règlement d'exécution fixant la nomenclature, les activités de l'artisanat sont désormais subdivisées en branches, corps de métiers et métiers. On distingue désormais huit branches d'activités, quarante corps de métiers repartis en métiers.

Tableau 3: Nomenclature des activités de l'artisanat

N	BRANCHES D'ACTIVITES	CORPS DE METIERS		MÉTIERS
1	Agro-alimentaire, alimentation, restauration	1.1	Transformation et Conservation de fruits, légumes, feuilles et noix	Transformateurs et conservateurs de fruits, légumes, noix et feuilles Fabricants de condiments et assaisonnements
		1.2	Transformation des grains, des tubercules et Fabricants de produits amylacés	Transformateurs des grains, des tubercules Fabricants de produits amylacés
		1.3	Fabrication d'huiles graisses végétales et animales	Fabricants d'huiles et de graisses brutes, raffinée et cosmétique
		1.4	Abattage, transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande	Bouchers, charcutiers, transformateurs et conservateurs de viande et de volailles Préparateurs de produits à base de viande
		1.5	Transformation conservation de produits à base de poissons et de produits de la pêche	Transformateurs et conservateurs poissons, de crustacées et de mollusques
		1.6	Transformation produits laitiers	Fabricants de produits laitiers et glaces alimentaires, Fabricants de produits laitiers et alimentaires Fabricants de beurre, de fromage et de

N	BRANCHES D'ACTIVITES	CORPS DE METIERS		MÉTIERS
				yaourt
		1.7	Fabrication de boissons et de glaces	Fabricants de boissons artisanales et de glaces à base de fruits, de légumes, de céréales, de tubercules et d'eau de boisson, Préparateurs de jus fruits et légumes Fabricants d'autres produits alimentaires
		1.8	Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	Boulangers, pâtisseries, apiculteurs, biscuitiers Fabricants de friandises à base d'arachide, de sucre caramélé, de miel, de pâtes alimentaires et de confitures
		1.9	Restauration et fabrication d'autres alimentaires	Petits restaurateurs, traiteurs, cuisiniers et métiers connexes Fabricants de plats préparés, de galettes, beignets et d'autres produits alimentaires
		1.10	Fabrication d'aliments pour animaux et d'engrais organiques	Fabricants de sels, d'aliments pour animaux, Fabrication pour animaux et d'engrais organiques Transformateurs de déchets organiques
2	Mines et carrières, construction et bâtiment	2.1	Extraction de minerais non ferreux	Orpailleurs traditionnels
		2.2	Extraction de pierres d'argiles, de sables et de carrières,	Extracteurs de produits de carrières, d'argiles, de minéraux chimiques et d'engrais minéraux Producteurs de sel et autres activités extractives
		2.3	Forage de puits d'eau et autres activités de forage	Puisatiers et autres spécialistes d'activités de forage
		2.4	Travail de la pierre	Tailleurs de pierres, fondeurs de pierres, marbriers
		2.5	Fabrication de matériaux de construction en béton en ciment, en plâtre, en banco, en argile et	Briquetiers, bétonniers, tuiliers et autres fabricants de matériaux de construction

N	BRANCHES D'ACTIVITES	CORPS DE METIERS		MÉTIERS
			en terre cuite	
		2.6	Construction et réhabilitation de bâtiments	Maçons, spécialistes en réhabilitation de bâtiments, coffreurs, ferrailleurs, charpentiers, plombiers, électriciens bâtiment, dessinateurs bâtiments
		2.7	Construction et autres travaux de construction spécialisés	Constructeurs de cases, d'ouvrages d'art, travaux de construction aménagistes de chaussée, poseurs de pavés
		2.8	Travaux de finition et autres travaux spécialisés	Carreleurs, poseurs d'enduits, spécialisés revêtement et étanchéité, vitriers, miroitiers, plâtriers, décorateurs-staffeurs, peintres, autres spécialistes de travaux spécialisés
3	Métaux, constructions métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité et petites activités de transport	3.1	Fabrication de machines et équipements d'usage général spécifique et autres outils	Forgerons, chaudronniers, métallurgistes, tourneurs, fraiseurs, affuteurs, fabricants de matériel et équipements agricoles et forestiers, fondeurs, outilleurs
		3.2	Constructions métalliques et ouvrage en acier, en métaux précieux et d'autres non ferreux	Fabricants de mobilier en fer forgé, menuisiers métalliques et en aluminium, tréfileurs, modeleurs sur métaux, soudeurs
		3.3	Réparation et mécanique d'automobiles, de motocycles et de cycles, de matériels de transport ferroviaire roulant, naval et fluvial	Fabricants, réparateurs et mécaniciens de véhicules et cyclomoteurs, carrossiers, peintres engins, vulcanisateurs, électriciens, électroniciens, ajusteurs d'appareils électriques, fabricants de machines et matériels agricoles Fabricants et réparateurs de matériels de transport fluvial et naval
		3.4	Petites activités transport terrestre et transport par conduites	Charretiers, piroguiers, pousse-poussiers, et dockers, déménagistes
		3.5	Installation,	Réparateurs d'équipements

N	BRANCHES D'ACTIVITES	CORPS DE METIERS		MÉTIERS
			maintenance, entretien et réparation de biens personnel et d'équipements domestiques	périphériques, d'équipements de communication Fabricants et réparateurs de machines-outils, petit outillage, d'équipements de foyers, d'articles de sport Serruriers, réparateurs d'appareils de haute précision
		3.6	Electricité, froid	Spécialistes en froid climatisation, rebobineurs, réparateurs d'appareils électriques
4	Bois et assimilés, mobilier ameublement	4.1	Travail du bois (meuble assimilés)	Menuisiers bois, tapissiers, ébéniste bucherons, charbonniers, scieurs de bois constructeurs de pirogues, fabricants d'instruments de musique, sculpteurs sur bois, objets divers à base de bois
		4.2	Travail sur végétaux	Fabricants d'articles en liège, spartiers, fabricants d'objets en fibres végétales, pailles Menuisiers sur bambou divers à base de végétaux
5	Textile habillement, cuirs et peaux	5.1	Fabrication de fibres textile, filature et tissage	Filateurs et tisserand(e)s
		5.2	Fabrication de vêtements et d'autres textiles	Tailleurs, couturiers, brodeurs, modélistes- stylistes, fabricants d'objets et accessoires en tissu, teinturiers, sérigraphes sur tissu, fabricants d'articles à mailles et d'autres textiles
		5.3	Travail sur cuir et peaux	Fabricants de vêtements, d'accessoires en cuir, d'articles de fourrure, de tentes, voiles, filets de pêche, taxidermistes, tanneurs, cordonniers, maroquiniers, bottiers et selliers, gainiers, relieurs, cireurs de chaussures, graveurs sur cuir
6	Audiovisuel et communication	6.1	Imagerie	Photographes, cameramen, maquettistes, graveurs, imprimeurs, encadreur et assimilés
		6.2	Installation,	Installateurs/réparateurs de matériel

N	BRANCHES D'ACTIVITES	CORPS DE METIERS		MÉTIERS
			maintenance, entretien et réparation de matériels optiques, photographiques et d'images	audiovisuel, photographique, cinématographique, de télécom assimilés, électriciens cinéma, lunettiers
7	Hygiène soins et corporels	7.1	Travail d'esthétique Coiffures, tresses	Coiffeurs, tresseuses, esthéticien(ne)s et spécialistes en soins de beauté
7.2		Fabrication de savons, de produits d'entretien et de produits chimiques, cosmétiques	Fabricants de savons, parfums et produits d'entretien et chimiques, cosmétiques et assimilés fabricants de supports magnétiques et optiques	
7.3		Produits de la pharmacopée	Préparateurs de pharmacopée traditionnelle	
7.4		Fabrication de prothèses et matériel orthopédique	Fabricants de prothèses et matériels orthopédiques	
7.5		Nettoyage et entretien	Blanchisseurs, spécialistes en pressing, spécialistes en nettoyage courant de locaux et autres services de nettoyage Spécialistes en traitement et élimination des déchets	
8	Artisanat d'art et décoration	8.1	Fabrication d'articles en joaillerie, bijouterie, pelage, et articles similaires	Bijoutiers, orfèvres et joailliers, bronziers, ferronniers d'art, armuriers, perliers
8.2		Fabrication d'art traditionnel et métiers de la création de pièces uniques ou de petites séries a tendance contemporaine	Sculpteurs et décorateurs sur tous matériaux, fabricants de jeux et jouets, fabricants d'instruments de musique, spécialistes en taille, façonnage et finition d'objets d'art	
8.3		Fabrication d'objets d'art et restauration du patrimoine	Potiers, céramistes, verriers et autres fabricants d'objets d'art	

N	BRANCHES D'ACTIVITES	CORPS DE METIERS		MÉTIERS
		8.4	Décoration	Fabricants en art graphique, floral, fabricants d'objets de décoration d'intérieur, jardiniers, créateurs d'espaces verts, paysagistes, aménagistes

Source : Règlement de l'UEMOA

Suivant la base d'immatriculation des artisans de la CMA-BF, on note une concentration des artisans au niveau de la région du Centre (55,8%) suivie de loin par les régions de l'Est (13,8%) et des Hauts Bassins (9%).

Au niveau des branches d'activités, les branches textiles, habillement, cuirs et peaux (34,6%) et métaux et construction métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité et petites activités de transport (34,1%) sont les plus pratiquées aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'ensemble des régions excepté la région de l'Est où la branche agro-alimentaire, alimentation, restauration supplante celle des métaux et construction métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité et petites activités de transport.

1.2.2. Analyse du partenariat

Depuis sa création, la CMA-BF développe des partenariats aussi bien pour l'accompagnement technique que financier. Ces partenaires constituent l'essentiel des ressources financières et matérielles de la chambre. Ces partenariats doivent être formalisés et renforcés. Un plaidoyer doit être mené auprès des plus hautes autorités pour élargir ces partenariats dans le sens d'une substitution de certaines importations aux produits nationaux. Cette politique doit également être soutenue par une professionnalisation plus accrue des acteurs du secteur. Au nombre des partenaires on distingue.

Le Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat : L'autorité de tutelle a contribué pour le dernier quinquennat à hauteur de 79 184 500 F CFA sur une prévision de 106 650 000 F CFA. L'artisanat semble être le parent pauvre des programmes de son ministère de tutelle. En effet, la répartition du budget 2018 du MCIA par programme donne 53% au programme « commerce », 25% au programme « industrie », 10% au programme « pilotage et soutien », 7% au programme « secteur privé » et 5% au programme « artisanat ». (Annuaire statistique MCIA 2018).

La Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCIBF) : La CCIBF constitue le premier partenaire de la CMA-BF. Sa contribution est nécessaire à la survie de l'établissement. Elle a injecté au cours du quinquennat 2016-2020, un montant de 500 000 000 F CFA au titre des

subventions. Aussi, elle met à la disposition de la CMA-BF, les locaux servant de bureaux, tout en prenant en charge certaines missions effectuées par la CMA-BF et les acteurs de l'artisanat, les charges d'électricité, d'eau, de gardiennage, d'entretien d'une partie des locaux. Au niveau technique elle a procédé à la mise à disposition de deux cadres dont elle supporte les salaires.

Le Ministère de l'agriculture : Le partenariat avec le ministère en charge de l'agriculture a permis la gestion de marchés d'un montant total de 304 914 154 F CFA sur le quinquennat passé. Ces marchés concernent la fabrication d'équipements agricoles.

La Loterie nationale Burkinabè (LONAB) : Le partenariat avec la LONAB a permis) la CMA-BF d'engranger des produits de l'ordre de 23 881 348 F CFA sur la période 2016-2020.

La Direction générale de l'artisanat (DGA) : Les marchés de la DGA concernant la fabrication des métiers à tisser rétrocédés à la CMA-BF ont généré des ressources de 28 832 200 F CFA sur la période 2016-2020.

La commune de Ouagadougou : Le partenariat avec la commune de Ouagadougou a débouché sur la gestion de marchés de confection de mobiliers scolaires. Toute chose qui généré des recettes de l'ordre de 6 344 321 F CFA.

Autres partenaires : D'autres partenaires ont contribué de façon ponctuelle à l'accompagnement de la chambre des métiers dans ses fonctions. A ce titre, on peut noter la contribution de PACAB à la formation des élus sur leur rôle et mission au sein d'une chambre consulaire pour un montant de 2 327 500 F CFA, la contribution de PAPEA UEMOA aux activités de registre des métiers pour un montant de 7 499 513 F CFA, l'accompagnement de l'ONG EFI ITC pour la production de cartes au profit des artisans des zones en conflit pour un montant de 10 024 062 F CFA et un don de l'entreprise CECOMA-GENIMEC de 850 000 F CFA pour l'opérationnalisation des sections territoriales.

II. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

II.1. Ancrage institutionnel

La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) a été créée par Décret N° 2007304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007, modifié par le Décret N°2009-841/PRES/PM/MCPEA. La CMA-BF est une assemblée consulaire et une institution publique à caractère professionnelle dotée de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Elle est, auprès des pouvoirs publics, l'organe représentatif des intérêts généraux de l'artisanat au niveau du découpage administratif le plus élevé de l'Etat. A ce titre, elle assure pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat (OPA), une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises de l'artisanat et de représentation au niveau des pouvoirs publics.

La CMA-BF est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) et est une structure rattachée de ce ministère, à l'image des structures comme la Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina (CCI-BF), la maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), etc. Elle travaille en collaboration avec la Direction Générale de l'Artisanat (DGA) qui est une structure centrale du MICA. Elle est donc un maillon essentiel du système d'organisation, de promotion et de développement de l'artisanat au Burkina.

L'ancrage institutionnel de la CMA-BF se matérialise par l'existence des statuts qui décrivent la constitution, l'organisation et le fonctionnement des organes de gouvernance de la structure. La relecture de ces statuts a été entamée dans le but de prendre en compte les dispositions du règlement N°01/2014/CM/UEMOA portant code communautaire de l'artisanat de l'union économique et monétaire ouest africain. Aussi, la CMA-BF, dispose d'un règlement intérieur qui décrit le fonctionnement des organes de gouvernance.

Cependant, la relative jeunesse de la structure fait qu'elle n'est pas bien connue de tous les artisans et associations d'artisans. Selon l'enquête terrain de juin 2021, 23,3% des artisans enquêtés ne connaissent pas la CMA-BF. Aussi, les rôles des OPA dans les actions de la CMA-BF ne sont pas encore bien compris de sorte que certaines OPA considèrent la CMA-BF comme une concurrente.

II.2. Organisation

La CMA-BF représente l'ensemble des artisans sur tout le territoire national. Ses organes de direction sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le bureau consulaire ;
- ☐ les commissions ;
- la Direction Générale.

A ce jour, la CMA-BF ne compte que cinq (05) sections territoriales. Pour un meilleur maillage du territoire, il est nécessaire de poursuivre la mise en place progressive des sections territoriales dans toutes les 13 régions du Burkina Faso.

II.3. Fonctionnement

Le fonctionnement de la CMA-BF est régi par ses statuts et règlements intérieurs mais aussi par les dispositions du code de l'artisanat de l'UEMOA. Pour faciliter de travail des élus consulaires, la CMA-BF s'est doté aussi d'un manuel de procédures administratives financières et comptables. Ainsi les organes statutaires sont :

II.3.1. L'Assemblée Générale (AG)

L'AG est l'organe délibérant de la CMA-BF. Elle est constituée de soixante-quinze (75) membres élus pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable au plus deux (02) fois. Outre les membres élus, la CMA-BF comprend aussi des membres honoraires qui sont les anciens présidents de cette instance. Ils ont un rôle honorifique et consultatif auprès du Président et du Bureau. L'Assemblée Générale se réunit sur convocation de son Président au moins deux fois par an. Elle peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que son Président l'estime nécessaire ou à la demande, soit des deux tiers de ses membres, soit du Ministre de tutelle.

Entre 2016 et 2021, la CMA-BF a tenu huit (08) sessions de l'Assemblée Générales sur douze (12) prévues, soit un taux de réalisation de 66,66% selon les données du bilan de mandature 2016-2021.

II.3.2. Le Bureau consulaire

Il dispose des pouvoirs pour assurer le fonctionnement et la gestion de la CMA-BF. A cet effet, il dirige les actions de la CMA-BF, prépare le budget et veille sur la tenue des comptes des dépenses et des recettes, acquiert tous immeubles ou droits immobiliers, prépare et convoque les sessions de l'Assemblée Générale, etc. Le Bureau se compose des membres suivants :

- un Président ;
- quatre (04) Vice- présidents représentant les catégories d'activités (ou corps de métier) ;
- les présidents des sections territoriales ;
- deux (2) Secrétaires.

Le Bureau se réunit au moins tous les deux (2) mois sur convocation de son Président. Le Président agit ainsi au nom du Bureau et représente la CMA-BF auprès des autorités et des tiers. Entre 2016 et 2021, sur 30 réunions prévues, le bureau de la CMA-BF a pu organiser effectivement 28 réunions soit un taux de réalisation de 93,33%.

II.3.3. Les Commissions

Elles sont des organes de réflexion et de proposition à l'intention du bureau et de l'AG. Selon l'article 23 de ses statuts, la CMA-BF doit obligatoirement disposer de :

- une commission des finances, chargée des questions budgétaires et comptables ;
- une commission des marchés ;
- une commission chargée de l'administration et de la tenue du registre des métiers.

En plus de ces commissions, en fonction des besoins et des principaux secteurs d'intervention du Burkina, la CMA-BF peut créer des commissions ad hoc.

Les commissions opérationnelles de la CMA-BF sont la commission chargée de l'administration, des finances et du budget, la commission chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la commission chargée des marchés et la commission chargée de l'administration et de la tenue du registre des métiers.

II.3.4. La Direction Générale

Le Directeur Général a la responsabilité des services de la CMA-BF et de ce fait, est chargée d'assurer leur fonctionnement.

Il assiste en outre aux réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale à titre consultatif et assure, sous l'autorité du Président, l'exécution de leurs décisions.

La CMA-BF s'est récemment dotée d'un manuel de procédures administratives comptables et financières, quoique cet outil soit en expérimentation. Les activités sont réalisées conformément à un budget annuel régulièrement élaboré et validés en Assemblée Générale. Un organigramme détermine les fonctions et attribution des différentes directions et services.

De façon périodique, des rapports sur la réalisation des activités sont rédigés et transmis à la hiérarchie. Le respect de la bonne gouvernance financière et des procédures de gestion matérielle et financière est assuré par des missions de commissariat aux comptes à la fin de chaque exercice comptable.

Concernant les dispositions du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA, des textes ont été élaborés et adoptés au titre desquels on peut citer :

- Le décret n°2019-0851/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 20 août 2019 portant approbation des statuts de la CMA-BF. Ces nouveaux statuts consacrent notamment la régionalisation de la CMA-BF afin de rapprocher l'institution de ses acteurs. En d'autres termes, ces statuts permettront à la CMA-BF au niveau déconcentré, de prendre part aux assises régionales de développement pour une meilleure prise en compte de l'artisanat dans les plans, programmes et projets de développement locaux.
- Le décret n°2019-0852/ PRES/PM//MCIA/MINEFID/MATDC/MJ du 20 août 2019 portant approbation du régime électoral de la CMA-BF. La CMA-BF s'est dotée d'un régime électoral par décret pris en Conseil des Ministres. Ce régime électoral entièrement appliqué au cours des élections consulaires 2021 a eu le mérite d'utiliser le registre des métiers comme base d'élaboration du fichier électoral et la carte professionnelle d'artisan comme document essentiel de votation.

Dans la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA, plan d'action 2015-2017), il ressort que « malgré la reconnaissance grandissante du rôle des acteurs privés car de plus en plus consultés et associés aux concertations et/ou prise de décisions concernant le secteur privé, le niveau de concertation et de dialogue politique entre les acteurs publics et privés reste faible. Les rôles des différents acteurs sont insuffisamment connus des artisans. La plupart des intervenants sont au niveau central et il y'a une faible diffusion des informations sur les rôles des acteurs ».

Au niveau global du pilotage de la CMA-BF, il faut relever la méconnaissance du manuel de procédures administratives comptables et financières par les acteurs du fait que l'adoption de cet outil est assez récente. Il ressort également que l'organigramme en cours ne correspond pas à la réalité du terrain. Il n'était pas en phase avec le plan de mandature qui s'est achevé en 2021. L'indisponibilité de ce manuel n'a également pas permis la capitalisation des actions menées dans les différentes structures. En effet que chaque axe stratégique étant supporté par une direction qui pilote une mission bien définie, les nouveaux postes créés ne sont pas pris en compte dans ce dernier. Outre, il faut relever que certaines directions fonctionnelles ne comportent pas de services afin de soutenir la direction dans l'atteinte des objectifs.

Aussi, il faut relever l'absence d'un mécanisme de contrôle interne et de suivi évaluation et d'un service dédié aux marchés publics qui permettent une maîtrise des activités et l'atteinte des objectifs. Cela a pour avantage d'amoindrir la charge de travail au niveau de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF).

II.4. Ressources humaines

Les services de la CMA-BF sont sous la responsabilité d'un directeur général.

La direction générale gère les activités quotidiennes de la CMA-BF. Elle est dirigée par un directeur général qui est nommé par le président. Le directeur général répond du personnel devant le Président, il propose le personnel qui est recruté conformément aux dispositions statutaires. Les contrats de travail sont signés par le président. Il coordonne le fonctionnement de l'ensemble des activités.

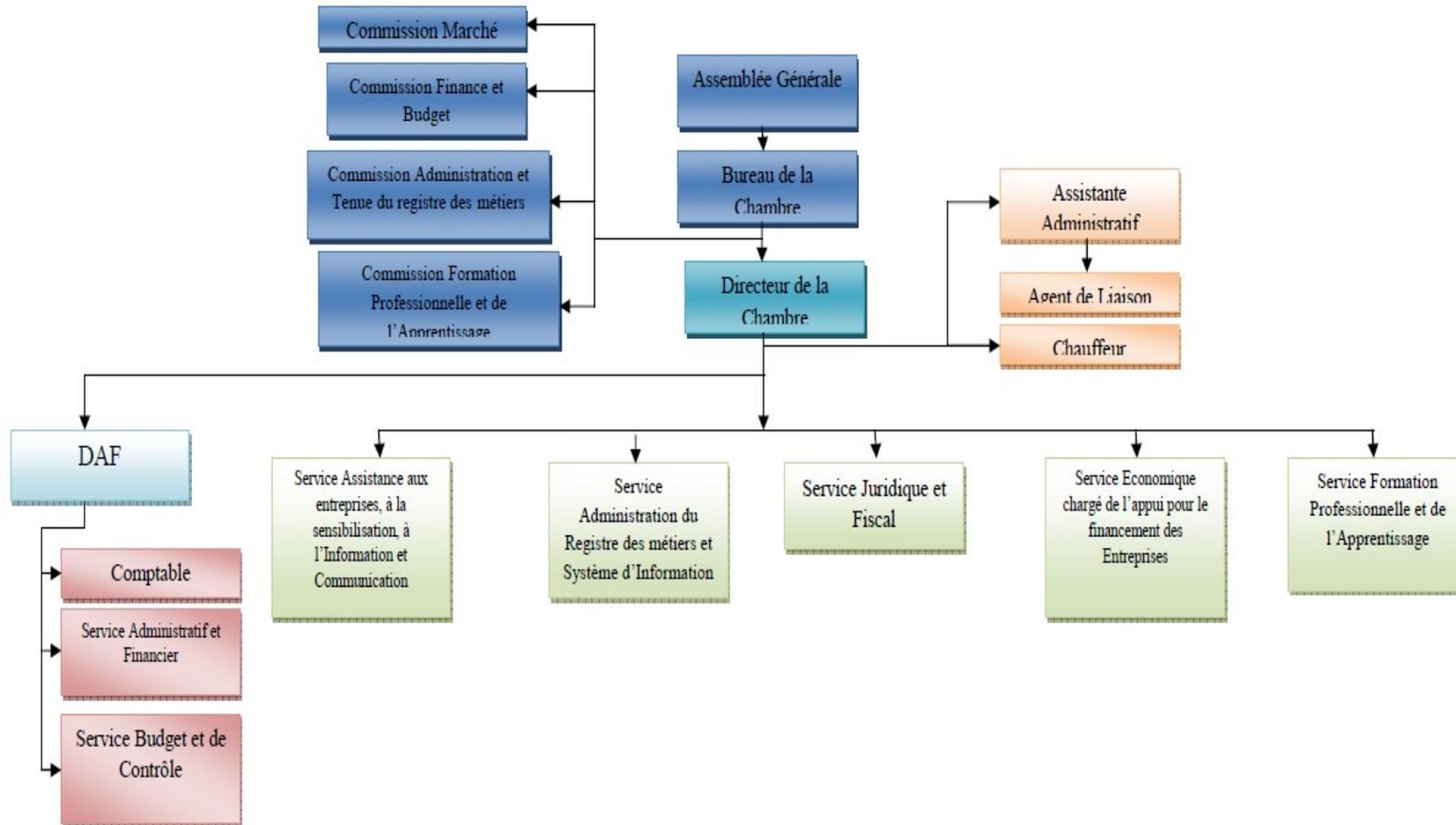
La CMA-BF dispose d'un personnel en majorité jeune dont les qualifications sont en adéquation avec les exigences du poste de travail définis. L'existence d'un service en charge des ressources humaines et d'un service d'entretien et maintenance est un élément capital de promotion des ressources humaines et la création de conditions de travail adéquates.

Les directions et services fonctionnels à la CMA-BF sont :

- la direction administrative et financière (DAF) ;
- la direction de l'assistance aux entreprises et à la sensibilisation (DAES) ;
- la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA) ;
- le service de la communication et de l'information ;
- le service des ressources humaines ;
- le service de l'administration du registre des métiers et du système informatique ;
- les représentations ou agences au niveau des sections territoriales.

Conformément aux règles de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, il convient de relever que la CMA-BF ne dispose pas d'un plan de formation et de gestion des carrières du personnel. Il faut également noter l'absence d'un délégué du personnel.

Figure 1 : Organigramme de la CMA-BF



II.5. Situation financière

II.5.1. Ressources financières

Les ressources financières de la CMA-BF sont constituées des recettes ordinaires et des recettes extraordinaires.

Les ressources générées par la CMA-BF proviennent essentiellement :

- des subventions (Etat, CCI-BF etc.) ;
- des dons ;
- des ventes des cartes professionnelles d'artisans ;
- des produits liés à la gestion des marchés publics ;
- des produits accessoires.

Le tableau suivant présente l'état de mobilisation des ressources sur la période 2016-2020.

Tableau 4 : Etat de la mobilisation des ressources de la mandature 2016-2020

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016-2020	Taux (%)
CCI-BF	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000	46,80
MICA	21 330 000	21 330 000	1 330 000	21 330 000	13 864 500	79 184 500	7,41
Subventions diverses	9 827 013	-	1 900 000	7 021 000	1 000 000	19 748 013	1,85
Ventes CPA/registre des métiers	-	21 725 000	19 298 750	12 222 500	15 646 000	68 892 250	6,45
Produits de gestions des marchés	54 216 415	80 424 898	103 016 030	22 215 532	119 896 766	379 769 641	35,55
Produits divers	3 097 878	5 270 230	5 786 561	323 508	6 220 000	20 698 177	1,94
Total général des produits	188 471 306	228 750 128	231 331 341	163 112 540	256 627 266	1 068 292 581	100

Source : CMA-BF, bilan financier 2016-2020, janvier 2021.

Selon les données du bilan financier 2016-2020 de la CMA-BF présentées ci-dessus, l'institution éprouve d'énormes difficultés à mobiliser ses ressources propres d'où une forte dépendance aux financements externes principalement de la CCI-BF qui a contribué à hauteur de 46,80% du montant total des ressources mobilisées au cours de la mandature 2016-2020. Les autres ressources mobilisées sont issues de 35,55% des produits de gestion des marchés, 7,41% de l'Etat, 6,45% de la vente des CPA, 1,85% des autres subventions et 1,94% des produits divers. Cette situation de dépendance joue sur la stabilité de la CMA-BF. Il est donc impératif de développer des initiatives pour son autonomie financière. En outre, au nombre des difficultés liées aux ressources financières, on peut citer :

- La faible subvention de l'État ;
- la faiblesse de l'enveloppe financière des marchés allouée à la CMA-BF ;
- la faiblesse du partenariat technique et financier ;
 - la faible adhésion des artisans à l'immatriculation au registre des métiers pour l'obtention de la carte professionnelle d'artisan (CPA) ;
- la faiblesse des offres de service de la CMA-BF au profit des artisans.

II.5.2. Charges financières

Les ressources de la CMA-BF sont orientées essentiellement (89,13%) vers la prise en charge des dépenses de fonctionnement. Les actions d'investissement de la chambre ne recueillent que 10,87% des ressources.

Au niveau des charges de fonctionnement, celles du personnel constituent le poste le plus important. Elles absorbent 28,30% des charges de fonctionnement.

Tableau 5: Etat des dépenses de la mandature 2016-2020

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016-2020	Taux (%)
Fonctionnement	231 504 580	226 989 690	265 609 405	281 903 017	214 044 019	1 220 050 700	89,13%
Achats et variation de stocks	31 529 500	26 329 838	27 171 212	21 646 212	23 439 228	130 115 979	0,11%
Transports	6 273 800	5 333 900	6 498 900	9 650 932	264 500	28 022 032	2,3%
Services extérieurs A	48 499 267	38 131 890	42 952 970	35 385 013	39 865 651	204 834 791	16,8%
Services extérieurs B	57 868 381	50 289 801	66 183 593	52 618 132	45 393 776	272 353 683	22,3%
Impôts et taxes	994 696	231 600	377 950	383 700	964 300	2 952 246	0,2%
Autres charges	39 260 723	48 803 524	41 781 860	78 837 276	27 709 921	236 393 304	19,4%
Charges de personnel	47 078 213	57 869 137	80 642 920	83 381 752	76 406 643	345 378 665	28,3%
Investissements	22 332 257	62 254 683	17 497 792	38 963 468	7 771 500	148 819 700	10,87%
Total général	253 836 837	289 244 373	283 107 186	320 866 485	221 815 519	1 368 870 400	100

Source : CMA-BF, bilan financier 2016-2020, janvier 2021

II.6. Infrastructures et équipements

Les bureaux de la CMA-BF sont situés dans des locaux appartenant à de la CCI-BF. Ces locaux sont exigus et n'offrent pas de commodités suffisantes aux travailleurs qui les occupent. Cette situation ne permet pas au personnel d'accomplir leurs missions. La logistique pour le transport y est insuffisante. Certains outils de travail comme le logiciel de gestion comptable et financier sont inexistantes ou obsolètes. Il en est de même au niveau des sections territoriales qui sont totalement démunies.

II.7. Information, communication et système informatique

II.7.1. Au niveau interne

Les outils d'information et de communications utilisés par la CMAB-BF sont les emails, les notes de services, l'interphone/téléphone, le groupe WhatsApp (Pour les agents de la CMA-BF), le journal interne (CMA-BF Info@artisanat), le compte rendu de réunion et les rapports d'activités. Ces outils sont utilisés à travers la communication médias et hors média. Les supports tels que la presse écrite, orale et les médias sociaux sont mis à profit.

Pour ce qui est du parc informatique de la CMA-BF, il ressort que le matériel est à la fois en nombre insuffisant et vieillissant. Le service informatique ne dispose pas de salle de serveur et la climatisation nécessaire au bon fonctionnement des appareils.

Cependant, le système d'information et de communication connaît des difficultés telles que :

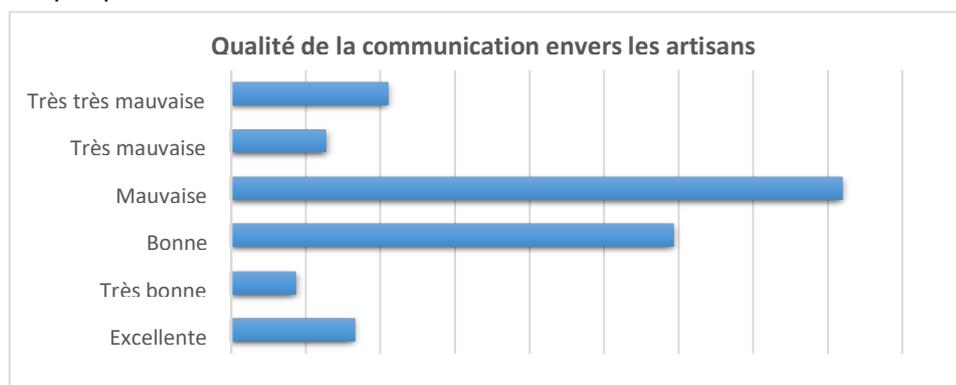
- insuffisance de moyens matériels et financiers alloués à la communication ;
- faible organisation dans la transmission de l'information et des courriers ;
- insuffisance de formation des agents de la communication ;
- faible positionnement de la fonction de communication au sein de la CMA-BF ;
- absence d'un tableau d'affichage au sein de la CMA-BF ;
- absence de flotte téléphonique pour les agents ;
- faible looking du journal interne ;
- faible dynamisme du journal interne et du site web ;
- absence de salle serveur ;
- vétusté du parc informatique ;
- insuffisance de formation des agents du service informatique ;
- insuffisance de personnel au service informatique.

Une insuffisance tant au niveau de la communication verticale (ascendante/descendante) qu'au niveau horizontale (entre collaborateurs, services) au sein des différents organes de gouvernance a été relevée. Cette situation est préjudiciable à la bonne collaboration non seulement entre les élus mais aussi avec l'administration de la chambre.

II.7.2. Au niveau externe

Selon les résultats de l'enquête terrain de juin 2021, les artisans qui sont les premiers bénéficiaires des actions de la CMA-BF estiment majoritairement que la communication de la structure est mauvaise (Voir graphique ci-dessous). Il s'agit essentiellement de la qualité de la communication en termes de délai de transmission des informations et de l'atteinte même des cibles visées par la communication.

Graphique 1: Qualité de la communication de la CMA-BF envers les artisans



Source : Données de terrain, juin 2021

Pour ce qui est du canal d'information, il ressort que le moyen de communication le plus usité demeure le bouche-à-oreille pour près des trois quarts des artisans selon les données de l'enquête.

Tableau 6: Canal d'information usité

Le canal d'information le plus usité	Fréquence
De bouche à oreille	71,0%
Sur tableau d'affichage	3,3%
A la radio	0,8%
A la télé	0,2%
Dans les journaux	0,0%
Sur les réseaux sociaux	2,7%

Le canal d'information le plus usité	Fréquence
Sur le site de la CMA-BF	1,0%
Par sms	5,6%
Par appel téléphonique	12,6%
Autres	2,9%

Source : Données de terrain, juin 2021

II.8. Offre de services à l'endroit des artisans

La raison de l'existence de la CMA-BF c'est la promotion du secteur de l'artisanat au Burkina Faso. Ainsi, plusieurs offres de services sont développées par la structure à l'endroit des artisans. Il s'agit notamment des actions de formation, de l'enregistrement des artisans et l'établissement de carte professionnelle.

II.8.1. Formation des artisans

L'une des missions régaliennes de la CMA-BF est le renforcement des compétences des artisans. En effet, de façon globale, la grande majorité des artisans ont un niveau moyen de maîtrise de leur métier. Selon les informations recueillies sur le terrain, le besoin principal en formation est celui du perfectionnement.

Tableau 7 : Besoins en formations

Types de formations sollicitées	Fréquence
Non réponse	6,17%
Recyclage	17,28%
Perfectionnement	49,59%
Spécialisation	18,72%
Formation Initiale	5,76%
Autre	2,47%
Total	100%

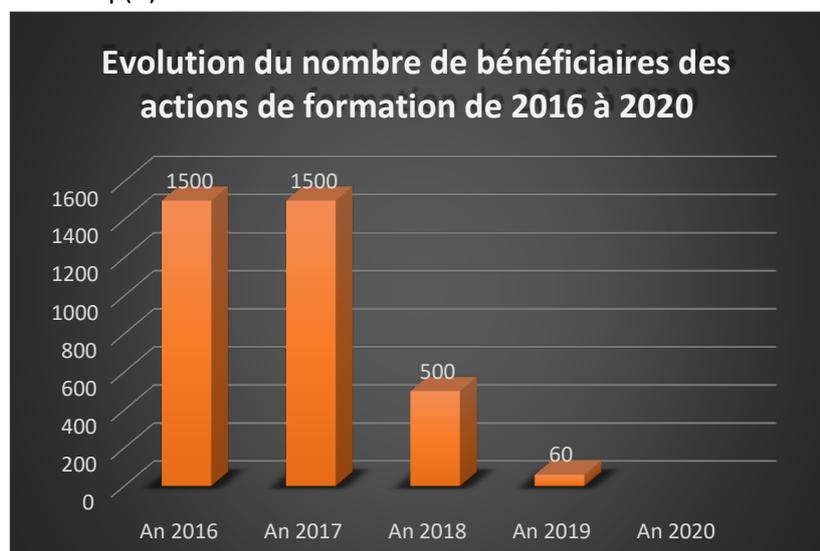
Source : Données de terrain, juin 2021

La CMA-BF connaît plusieurs types de difficultés entravant les actions de formation qu'elle met en œuvre au profit des artisans. Il y a notamment un manque d'infrastructures de formation, une insuffisance de personnel dans les différents services, une insuffisance de matière d'œuvre pour les formations.

En effet, la CMA-BF ne dispose pas de centres de formation professionnelle. Pour ce faire, elle a des conventions de partenariats avec des centres privés de formation professionnelle au sein desquels les bénéficiaires des actions de formations initiées par elle sont placés. En 2020, le nombre des structures privées de formation professionnelle avec lesquelles la CMA-BF avait formellement une convention de partenariat était au nombre de trente-un (31).

Les actions de formation sont essentiellement orientées vers la formation initiale et le perfectionnement. Elles concernent dix (10) filières de formation à savoir l'énergie solaire ; le tissage ; la menuiserie bois ; la menuiserie métallique ; la coupe couture ; la coiffure ; mécanique deux roues ; l'agroalimentaire ; la restauration et la plomberie.

Graphique 2 : Effectifs des artisans bénéficiaires des actions de formation de la CMA-BF au cours des cinq (5) dernières années



Source : Données de terrain, juin 2021

Ces actions de formations sont accessibles aux artisans sur demande individuelle ou collective. Au cours de la formation les apprenants subissent trois types d'évaluation à savoir une évaluation initiale, une évaluation formative et un Examen terminal. Une attestation de formation est délivrée à l'apprenant à la fin de la formation.

Sur le marché du travail, le profil le plus recherché est celui de l'ouvrier exécutant c'est-à-dire un ouvrier qualifié.

En vue d'un accompagnement optimum des artisans dans le domaine de la formation professionnelle, il est nécessaire d'étoffer le personnel de la CMA-BF, notamment au niveau de sa direction en charge de la formation professionnelle.

II.8.2. Enregistrement des artisans et établissement de carte professionnelle

L'immatriculation des artisans permet à la CMA-BF de tenir un répertoire à jour dans les huit (08) branches d'activités artisanales regroupant quarante (40) corps de métiers classés conformément au règlement d'exécution de l'UEMOA fixant la nomenclature des activités de l'artisanat en branches, corps de métiers et métiers.

Le recensement et l'enregistrement des artisans sont des activités quotidiennes de la CMA-BF. L'objectif du recensement est l'immatriculation des artisans assortie de l'établissement d'une carte professionnelle qui leur offre des opportunités en termes d'accompagnement de l'Etat et ses partenaires. De façon globale, le niveau d'immatriculation des artisans et de délivrance de la carte professionnelle d'artisan demeure relativement faible.

Suivant la base d'échantillonnage, le nombre d'artisans immatriculés par la CMA-BF courant le mois de décembre 2020 est de 26 067. Tandis que le rapport ZACAS 2019, évalue à 2 640 668 le nombre d'artisans au Burkina Faso. Cela correspond à un taux d'immatriculation de 0,99%.

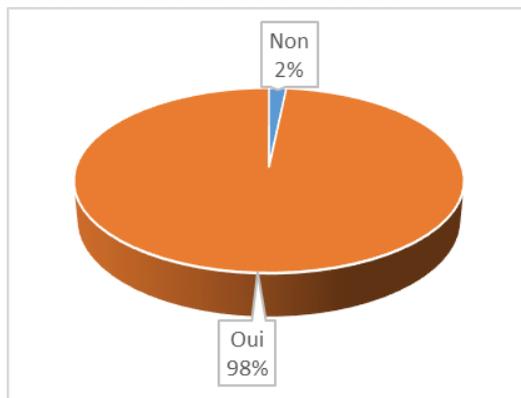
Le nombre d'artisans possédant la carte professionnelle d'artisans est encore plus bas. Seules les régions du Centre, les Hauts-Bassins et de l'Est ont de niveau appréciable pour ce qui est de la possession de carte professionnelle.

Les raisons avancées sont liées au coût onéreux d'établissement de la carte, à la pléthore de documents exigés pour sa délivrance notamment l'assurance, au délai de validité très court et à son intérêt. En effet, certaines branches d'activités n'y perçoivent aucun intérêt, d'autant plus qu'ils ne sont pas concernés par les marchés gérés par la chambre, et n'ont bénéficié ni des formations ou tout autre appui à leur rencontre.

II.9. Difficultés rencontrées par les artisans dans l'accès aux offres de services

L'accessibilité aux offres de services développés par la CMA-BF constitue une préoccupation de la quasi-totalité des artisans rencontrés. Sur les 486 artisans rencontrés 478 soit 98% affirment qu'ils rencontrent des difficultés dans quant à l'accessibilité aux offres de services.

Graphique 3: Avis des artisans sur l'existence de difficultés



Source : Données de terrain, juin 2021

Ces difficultés sont aussi multiples que diverses car inhérentes à chaque branche d'activités varient d'un métier à l'autre. De façon globale les principales difficultés rencontrées sont :

- ☞ difficultés d'accès au financement ;
- ☞ difficultés d'accès à la formation ;
- ☞ problèmes d'accès aux marchés publics ;
- ☞ difficultés d'écoulement des produits ;
- ☞ problèmes d'accès à l'information juste et à temps.

Ces difficultés se présentent pratiquement dans le même ordre tant du point de vue des métiers que celui des branches d'activités. Cependant, la première difficulté rencontrée en région est celle liée à l'accès à l'information.

Tableau 8: Difficultés rencontrées par les artisans dans les différents métiers

Principal métier/Difficultés	Difficultés d'accès au financement	Difficultés d'accès à la formation	Difficultés d'écoulement des produits	Problèmes d'accès aux marchés publics	Problèmes d'accès à l'information juste et à temps	Total
Coupe-couture	83,2%	53,5%	47,5%	32,7%	41,6%	100%
Coiffure/Esthétique	85,0%	70,0%	45,0%	70,0%	30,0%	100%
Teinture /Tissage	71,6%	68,8%	67,9%	58,7%	47,7%	100%
Mécanique auto	80,4%	46,4%	23,2%	42,9%	53,6%	100%
Mécanique 2 roues	94,4%	61,1%	50,0%	72,2%	50,0%	100%
Menuiserie bois	86,8%	68,4%	63,2%	68,4%	50,0%	100%
Menuiserie métallique	82,5%	62,5%	60,0%	82,5%	60,0%	100%
Forge / Fonte (Bronze, aluminium, cuivre, soudure, etc)	86,7%	66,7%	46,7%	73,3%	66,7%	100%
Transformation agroalimentaire (soubala, beure de karité, pâte d'arachide, sesame, farine, jus, etc)	75,0%	70,8%	75,0%	62,5%	20,8%	100%
Restauration	80,0%	20,0%	20,0%	60,0%	40,0%	100%
Mines et carrières	100%	100%	100%	100%	0,0%	100%
Maroquinerie / Cuir & peau	75,0%	0,0%	50,0%	50,0%	25,0%	100%
Maçonnerie	66,7%	22,2%	66,7%	11,1%	0,0%	100%
Electricité bâtiment (Energie Solaire)	81,8%	63,6%	36,4%	81,8%	45,5%	100%

Principal métier/Difficultés	Difficultés d'accès au financement	Difficultés d'accès à la formation	Difficultés d'écoulement des produits	Problèmes d'accès aux marchés publics	Problèmes d'accès à l'information juste et à temps	Total
Électronique	75,0%	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%	100%
Audiovisuel (Camera/photo)	50,0%	75,0%	25,0%	75,0%	50,0%	100%
Art plastique (Batik, jouet éducatif, peinture, décoration)	100%	57,1%	42,9%	57,1%	42,9%	100%
Artisanat d'art (Sculpture)	100%	85,7%	85,7%	100%	85,7%	100%
Bijouterie	100%	60,0%	40,0%	60,0%	40,0%	100%
Blanchisserie/ Pressing	66,7%	66,7%	33,3%	100%	66,7%	100%
Saponification	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	100%
Froid et climatisation	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	0,0%	100%
Sérigraphie/Calligraphie	100%	100%	100%	100%	100%	100%
TOTAL	80,2%	59,9%	52,9%	56,4%	45,7%	100%

Source : Données de terrain, juin 2021

NB : Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 486 observations.

Les difficultés rencontrées par les artisans sont diverses et varient d'un métier à l'autre. De façon globale et par ordre d'importance les difficultés se présentent comme suit :

- ☞ Difficultés d'accès au financement (80,2%) ;
- ☞ Difficultés d'accès à la formation (59,9%) ;
- ☞ Difficultés d'écoulement des produits (52,9%) ;
- ☞ Problèmes d'accès aux marchés publics (56,4%) ;
- ☞ Problèmes d'accès à l'information juste et à temps (45,7%).

Tableau 9: Difficultés rencontrées par branches d'activités

Branche d'activités/Difficultés	Difficultés d'accès au financement	Difficultés d'accès à la formation	Difficultés d'écoulement des produits	Problèmes d'accès aux marchés publics	Problèmes d'accès à l'information juste et à temps	Total
Agroalimentaire Alimentation, Restauration	74,2%	61,3%	64,5%	61,3%	25,8%	100%
Artisanat d'art et décoration	100%	77,3%	68,2%	81,8%	72,7%	100%
Audiovisuel et communication	50,0%	75,0%	25,0%	75,0%	50,0%	100%
Bois et assimilés, mobilier et ameublement	86,8%	68,4%	63,2%	68,4%	50,0%	100%
Hygiène et soins corporels	83,3%	70,8%	45,8%	70,8%	37,5%	100%
Métaux et construction métalliques, Mécanique, Électromécanique, Électronique, Électricité etc.	82,5%	53,1%	39,9%	61,5%	50,3%	100%
Mines et carrière Construction et Bâtiments	70,0%	40,0%	60,0%	30,0%	20,0%	100%
Textiles, habillement, cuirs et peaux	77,1%	60,3%	57,5%	46,7%	43,9%	100%
TOTAL	80,2%	59,9%	52,9%	56,4%	45,7%	100%

Source : Données de terrain, juin 2021

NB : Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 486 observations.

Les difficultés rencontrées par les artisans sont diverses et varient d'un métier à l'autre. De façon globale et par ordre d'importance les difficultés rencontrées dans les branches sont conformes à celles rencontrées au sein des différents métiers. Ce sont :

- ☞ difficultés d'accès au financement (80,2%);

- ☞ difficultés d'accès à la formation (59,9) ;
- ☞ difficultés d'écoulement des produits (52,9%);
- ☞ problèmes d'accès aux marchés publics (56,4%) ;
- ☞ problèmes d'accès à l'information juste et à temps (45,7%).

De façon globale et par ordre d'importance les difficultés rencontrées par ordre d'importance dans les différentes régions sont :

- ☞ problèmes d'accès à l'information juste et à temps (100%)
- ☞ problèmes d'accès aux marchés publics (92,3%) ;
- ☞ difficultés d'écoulement des produits (76,9%);
- ☞ difficultés d'accès à la formation (69,2) ;
- ☞ difficultés d'accès au financement (38,5%).

Tableau 10: Difficultés rencontrées par région

Région/Difficultés	Difficultés d'accès au financement	Difficultés d'accès à la formation	Difficultés d'écoulement des produits	Problèmes d'accès aux marchés publics	Problèmes d'accès à l'information juste et à temps
Boucle du Mouhoun	36,0%	40,0%	72,0%	76,0%	100%
Cascades	28,6%	50,0%	57,1%	85,7%	100%
Centre	26,3%	46,8%	63,7%	83,1%	100%
Centre-Est	25,0%	48,1%	65,7%	83,3%	100%
Centre-Ouest	33,3%	55,6%	63,0%	85,2%	100%
Centre-Nord	27,5%	47,1%	70,6%	86,3%	100%
Centre-Sud	33,3%	61,9%	76,2%	90,5%	100,0%
Est	31,7%	49,5%	71,2%	87,0%	100%
Hauts Bassins	23,3%	46,0%	63,0%	86,8%	100%

Région/Difficultés	Difficultés d'accès au financement	Difficultés d'accès à la formation	Difficultés d'écoulement des produits	Problèmes d'accès aux marchés publics	Problèmes d'accès à l'information juste et à temps
Nord	40,0%	53,3%	66,7%	100%	100%
Plateau Central	18,8%	28,1%	53,1%	75,0%	100%
Sahel	14,3%	28,6%	57,1%	85,7%	100%
Sud-Ouest	38,5%	69,2%	76,9%	92,3%	100%

Source : Données de terrain, juin 2021

NB : Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 1434 citations (questions à choix multiples)

Les difficultés rencontrées par les artisans sont diverses et varient d'une région à l'autre. De façon globale et par ordre d'importance les difficultés rencontrées par ordre d'importance dans les différentes régions sont :

- ☞ problèmes d'accès à l'information juste et à temps (100%) ;
- ☞ problèmes d'accès aux marchés publics (92,3%) ;
- ☞ difficultés d'écoulement des produits (76,9%);
- ☞ difficultés d'accès à la formation (69,2) ;
- ☞ difficultés d'accès au financement (38,5%).

III. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic stratégique et institutionnel a permis de déceler les principales forces et faiblesses inhérentes à la CMA-BF mais aussi les opportunités et les menaces que recèle son environnement.

III.1. Analyse des forces

III.1.1. Au plan institutionnel

L'ancrage institutionnel de la CMA-BF se matérialise par son rattachement au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat mais aussi par l'existence des statuts qui décrivent la constitution, l'organisation et le fonctionnement des organes de gouvernance de la structure. La relecture de ces statuts a été entamée dans le but de prendre en compte les dispositions du règlement N°01/2014/CM/UEMOA portant code communautaire de l'artisanat de l'union économique et monétaire ouest africain. Aussi, la CMA-BF, dispose d'un règlement intérieur et d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables qui constituent d'importants outils de gouvernance. Au niveau des élus consulaires, les organes de gouvernance que sont entre autres l'Assemblée Générale et les réunions du Bureau fonctionnent et se tiennent régulièrement. Les travaux des Assemblées Générales et réunions sont toujours sanctionnés par des procès-verbaux et compte-rendu dûment établis.

III.1.2. Au niveau du pilotage opérationnel des activités

La CMA-BF s'est récemment dotée d'un manuel de procédures administratives comptables et financières. Les activités sont réalisées conformément à un budget annuel régulièrement élaboré par la CMA-BF et validés en Assemblée Générale. Un organigramme détermine les fonctions et attribution des différentes directions et services.

De façon périodique, des rapports sur les activités réalisées sont rédigés et transmis à la hiérarchie. Le respect de la bonne gouvernance financière et des procédures de gestion matérielles et financières est assuré par des missions de commissariat aux comptes à la fin de chaque exercice comptable.

III.1.3. Au niveau de la gestion et de l'administration des ressources humaines et matérielles

III.1.3.1. Gestion des ressources humaines

La CMA-BF dispose d'un personnel en majorité jeune dont les qualifications sont en adéquation avec les exigences du poste de travail définis. Elle dispose d'un service en charge

des ressources humaines, élément capital de promotion des ressources humaines et de création de conditions de travail adéquates.

III.1.3.2. Administration des ressources matérielles et informatiques

La CMA-BF a, dans son dispositif, un service en charge de l'administration et de la gestion du parc informatique. Les matériels informatiques de la CMA-BF sont connectés au réseau internet de l'ONATEL. La qualité et la fluidité de la connexion sont jugées bonnes. Les ordinateurs sont protégés contre les attaques virales par des antivirus.

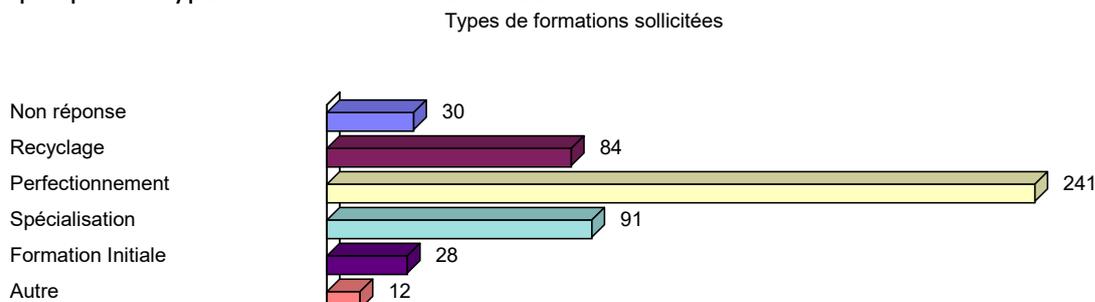
III.1.4. Au niveau de l'offre de service de la CMA-BF à l'endroit des artisans

La raison d'existence de la CMA-BF c'est d'être l'interface entre les pouvoirs publics et les acteurs et promouvoir le secteur de l'artisanat au Burkina Faso. Pour ce faire, elle développe un certain nombre d'activités à l'endroit des artisans dont :

III.1.4.1. La formation des artisans

L'une des missions régaliennes de la CMA-BF est le renforcement des compétences des artisans. En effet, de façon globale, la grande majorité des artisans ont un niveau moyen de maîtrise de leur métier. Selon les informations recueillies sur le terrain, le besoin principal en formation est celui du perfectionnement.

Graphique 4 : Types de formations sollicitées



Source : Données de terrain, juin 2021

III.1.4.2. L'enregistrement des artisans et l'établissement de carte professionnelle pour les artisans.

L'immatriculation des artisans permet à la CMA-BF de tenir un répertoire à jour dans les huit (08) branches d'activités artisanales regroupant 110 métiers classées. Sur un échantillon de 486 artisans enquêtés 300 (soit 61,7%) disposent de la carte professionnelle d'artisan ou ont fait la demande et sont dans l'attente.

Tableau 11 : Possession de la carte professionnelle

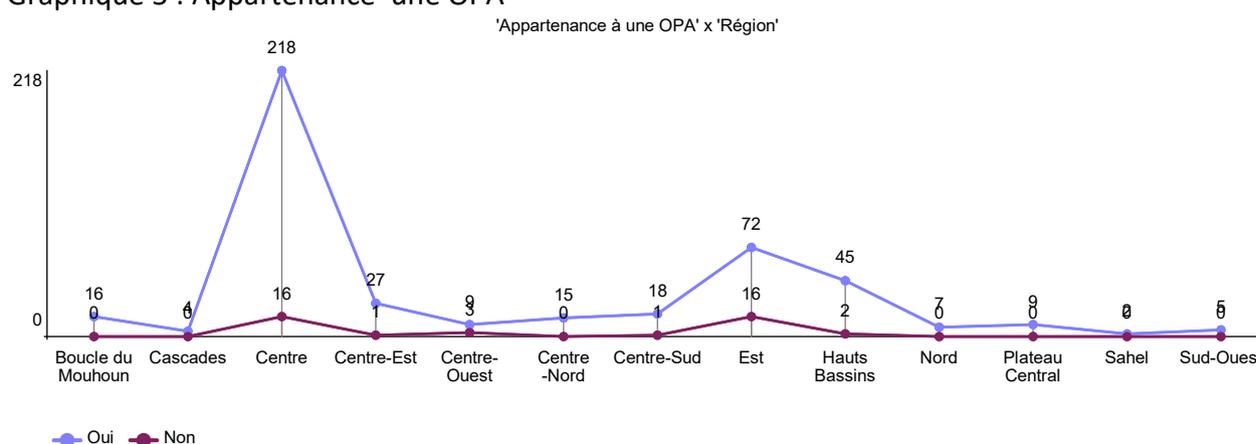
Possession carte professionnelle	Nb. cit.	Fréq.
Oui	300	61,7%
Non	186	38,3%
TOTAL OBS.	486	100%

Source : Données de terrain, juin 2021

III.1.4.3. L'organisation du secteur de l'artisanat en fonction des corps de métier.

Compte tenu de la spécificité des métiers du secteur de l'artisanat, la grande majorité des artisans évolue dans l'informel. L'action de la CMA-BF est de les accompagner et de les organiser afin de faciliter leur prise en compte dans les actions de développement de ce secteur. La grande majorité des artisans rencontrés dans les 13 régions du pays, ont adhéré au sein des organisations professionnelles d'artisan comme l'indique le graphique ci-dessous. Le niveau d'adhésion est plus élevé dans la région du Centre. L'Est et les Hauts-Bassins viennent respectivement en deuxième et troisième position.

Graphique 5 : Appartenance une OPA



Source : Données de terrain, juin 2021

III.2. Analyses des faiblesses

III.2.1. Au plan institutionnel

Dans la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA), il ressort que malgré la reconnaissance des rôles et place des acteurs privés et leur participation aux prises de décisions concernant le secteur privé, le niveau de concertation et de dialogue politique entre le pouvoir public et les acteurs du secteur privé reste faible. Les rôles de ces différents acteurs sont insuffisamment connus des artisans. La plupart des intervenants sont au niveau central et il y'a une faible diffusion des informations sur les rôles des acteurs.

Cette réalité a également été constatée lors du diagnostic au plan institutionnel. Une insuffisance tant au niveau de la communication verticale (ascendante/descendante) qu'au niveau horizontale (entre collaborateurs, services) au sein des différents organes de gouvernance a été relevée. Cette situation est préjudiciable à la bonne collaboration non seulement entre les élus mais aussi avec l'administration de la chambre.

Selon les résultats de l'enquête terrain, les artisans qui sont les premiers bénéficiaires des actions de la CMA-BF estiment que la communication de la structure est mauvaise (Voir graphique ci-dessous).

Graphique 6 : Qualité de communication



Source : Données de terrain, juin 2021

En effet, selon 71% des répondants, le canal par lequel les artisans reçoivent le plus souvent les informations qui proviennent de la CMA-BF les concernant est le « bouche-à-oreille ».

Tableau 12 : Canal d'information

Le canal d'information le plus usité	Nbre de citations	Fréquence
De bouche à oreille	345	71,0%
Sur tableau d'affichage	16	3,3%
A la radio	4	0,8%
A la télé	1	0,2%
Dans les journaux	0	0,0%
Sur les réseaux sociaux	13	2,7%
Sur le site de la CMA-BF	5	1,0%
Par mail	0	0,0%
Par sms	27	5,6%
Par appel téléphonique	61	12,6%
Autres	14	2,9%
TOTAL	486	100%

Source : Données de terrain, juin 2021

III.2.2. Au niveau de la gestion et de l'administration des ressources humaines et matérielles

III.2.2.1. Gestion des ressources humaines

Conformément aux règles de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, il convient de relever que la CMA-BF ne dispose pas d'un plan de formation et de gestion des carrières du personnel. Le personnel n'y est pas régulièrement traité conformément aux textes relatifs à la période d'intérim, à la période d'essai, aux salaires aux indemnités servies aux agents en fonction de leurs grades et fonctions respectifs. Il faut également noter l'absence d'un délégué du personnel.

III.2.2.2. Administration des ressources matérielles et informatiques

L'une des principales difficultés rencontrées est l'insuffisance et l'exiguïté des locaux. La logistique pour le transport y est insuffisante. Certains outils de travail comme le logiciel de gestion comptable et financier sont inexistantes ou obsolètes. Il en est de même au niveau des sections territoriales qui sont totalement démunies.

Pour ce qui est du parc informatique de la CMA-BF, il ressort que le matériel est à la fois en nombre insuffisant et vieillissant. Le service informatique ne dispose pas de salle de serveur et la climatisation nécessaire au bon fonctionnement des appareils est défectueuse. Le personnel également y est insuffisant.

III.2.3. Au niveau de l'offre de service de la CMA-BF à l'endroit des artisans

III.2.3.1. Les actions de formation de la CMA-BF

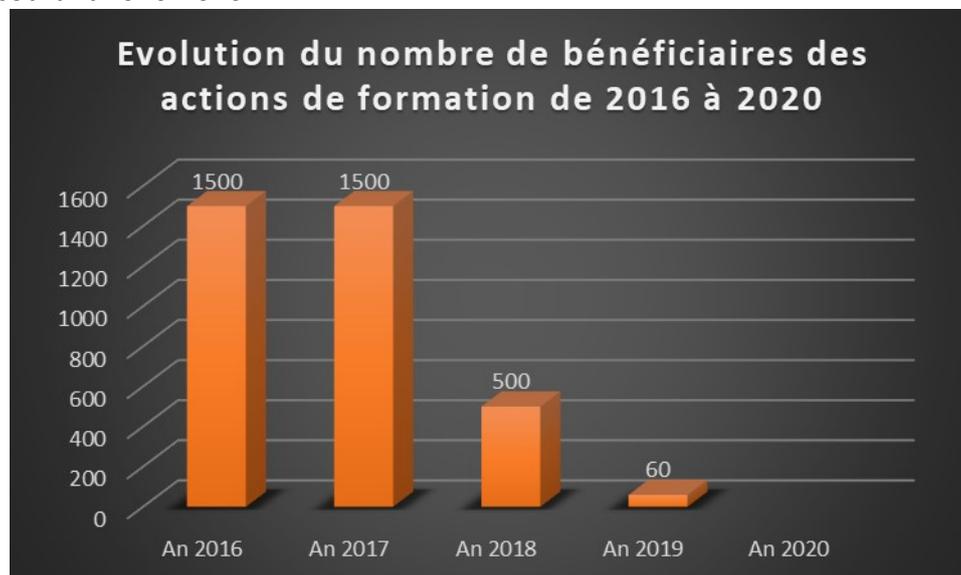
La CMA-BF connaît plusieurs types de difficultés entravant les actions de formation qu'elle met en œuvre au profit des artisans. Il y a notamment un manque d'infrastructures de formation, une insuffisance de personnel dans les différents services, une insuffisance de matière d'œuvre pour les formations.

En outre, la CMA-BF ne dispose pas de centres de formation professionnelle. Pour remédier à cette situation, elle a signé des conventions de partenariats avec des centres privés de formation professionnelle au sein desquels les bénéficiaires des actions de formations initiées par elle sont placés. En 2020, le nombre des structures privées de formation professionnelle avec lesquelles la CMA-BF avait formellement une convention de partenariat était au nombre de trente-un (31).

Les actions de formation sont essentiellement orientées vers la formation initiale et le perfectionnement. Elles concernent dix (10) filières de formation à savoir l'énergie solaire ; le

tissage ; la menuiserie bois ; la menuiserie métallique ; la coupe couture ; la coiffure ; mécanique deux roues ; l'agroalimentaire ; la restauration et la plomberie.

Tableau 13 : Evolution du nombre des artisans ayant bénéficié des actions de formation de la CMA-BF courant 2016-2020.



Source : Données de terrain, juin 2021

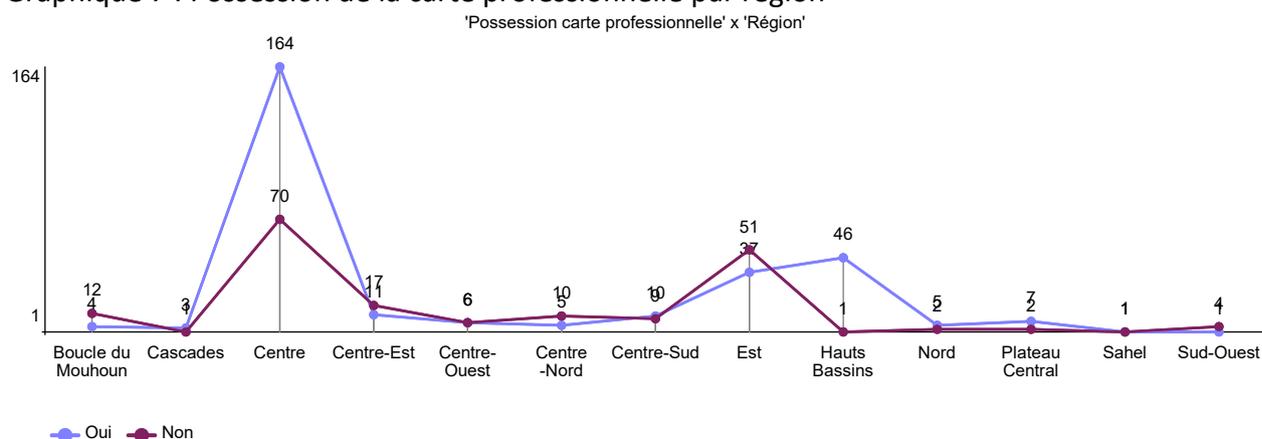
Ces actions de formations sont accessibles aux artisans sur demande individuelle ou collective. Au cours de la formation, les apprenants sont soumis à trois types d'évaluation à savoir une évaluation initiale, une évaluation formative et un examen terminal. Une attestation de formation est délivrée à l'apprenant à la fin de la formation.

Sur le marché du travail, le profil le plus recherché est celui de l'ouvrier exécutant c'est-à-dire un ouvrier qualifié.

III.2.3.2. Enregistrement des artisans et édition de cartes professionnelles

Le recensement et l'enregistrement des artisans sont des activités quotidiennes de la CMA-BF. L'objectif du recensement est l'immatriculation des artisans assortie de l'établissement d'une carte professionnelle qui leur offre des opportunités en termes d'accompagnement de l'Etat et ses partenaires. De façon globale, le niveau de la possession de la carte professionnelle reste relativement faible en fonction de localités. Seules les régions du Centre, les Hauts-Bassins et de l'Est ont de niveau appréciable pour ce qui est de la possession de carte professionnelle.

Graphique 7 : Possession de la carte professionnelle par région



Source : Données de terrain, juin 2021

III.3. Analyse des opportunités

III.3.1. Existence des référentiels nationaux de développement prenant en compte le secteur de l'artisanat

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) accorde une place de choix au secteur de l'artisanat considéré comme levier du développement économique et social du pays. Il en est de même pour la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat au Burkina Faso (SNDA-BF). Il faut également noter la bonne volonté politique de labellisation des produits et services par la création de L'Agence Burkinabé de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) est la seule structure au niveau national, chargée d'élaborer des normes. L'un des objectifs clé de l'ABNORM est de couvrir tous les secteurs prioritaires du Burkina Faso en matière de normalisation (notamment les secteurs de l'alimentation, de l'électrotechnique, de l'environnement et du bâtiment et génie civil. Il y a aussi, le Laboratoire National de Santé Publique qui demeure un outil important pour le secteur de l'artisanat.

III.3.2. Existence d'acteurs et partenaires pour la promotion de l'artisanat

Les acteurs et partenaires qui œuvrent pour la promotion du secteur de l'artisanat relèvent aussi bien de l'administration publique, du privé et les organisations professionnelles d'artisans.

Au niveau de l'administration publique, les principales structures qui interviennent dans le domaine de l'artisanat sont :

- Le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- Le ministère de l'économie, des finances et du développement ;

- Le Ministère en charge de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi ;
- Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI). :
- Ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme (MCAT) ;
- Etc.

Pour ce qui est des partenaires techniques et financiers, leurs appuis se focalisent souvent sur les acteurs privés et concernent très peu l'appui institutionnel aux structures publiques d'encadrement. Leur intervention se fait le plus souvent à travers les projets et programmes.

En ce qui concerne les institutions et les organisations professionnelles d'artisans il y a :

- La Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso (FENABF) créée en juillet 2001 et reconnue sous le récépissé N°0487/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC de juillet 2008, est une organisation d'associations professionnelles des artisans du Burkina Faso, régie par la loi 10/92 ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association de droit privé et à but non lucratif. Elle regroupe aujourd'hui plus de 2000 organisations professionnelles et compte plus de 40 000 artisans membres.
- Centre National d'artisanat d'art (CNAA). Place sous la tutelle du Ministère de culture, des arts et du tourisme, il a pour mission la formation artistique des jeunes. Le centre forme les jeunes dans les disciplines suivantes : le batik, la sculpture sur bois, la maroquinerie, la teinture, la ferronnerie, le dessin....
- La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF). C'est un centre de services intégrés pour l'entreprise (appui conseil, facilitation pour les créations d'entreprises, etc.).
- Le Fonds d'appui à la formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Elle soutient la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle initiale, continue et par l'apprentissage.
- Le Salon International de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO). C'est une biennale de l'artisanat africain au cours de laquelle les artisans se rencontrent pour échanger leurs expériences et vendre leurs produits aux acheteurs.
- Le village artisanal de Ouagadougou (VAO). Vitrine permanente de l'artisanat burkinabè, il a été financé par le Grand-Duché de Luxembourg, il regroupe plusieurs centaines (300) d'artisans et disposent d'ateliers pour la production et la vente de leurs œuvres.
- Le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Certification (SP/CNC). Il développe des référentiels et programmes de formation aux métiers dont ceux de l'artisanat. Le SP/CNC est rattaché au cabinet du ministère chargé de la formation professionnelle

III.3.3. Développement des technologies de l'information et de la communication

Le développement et la fulgurante diffusion des technologies numérique a révolutionné les systèmes de production et les comportements de consommation des ménages au point que, de nos jours, l'usage des TIC est incontournable pour les entreprises artisanales. Elles gagneraient à s'outiller et à se former pour intégrer les TIC dans leur activité de production et de commercialisation. Elles pourraient ainsi utiliser les réseaux sociaux, avoir un site optimum et utiliser les TIC pour la gestion interne.

III.4. Analyses des menaces

III.4.1. Insécurité due au terrorisme

Le pays est confronté depuis fin 2015 à des attaques armées à répétition, créant ainsi un climat d'insécurité qui ralentit fortement les activités économiques dans tous les secteurs d'activité. Les secteurs les plus durement touchés sont celui l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat.

III.4.2. La pandémie à COVID19 qui impacte le tourisme

Compte tenu des restrictions de mouvement des personnes du fait de la pandémie de la maladie à Covid 19, le Burkina Faso qui tire une partie de ses ressources du tourisme et de l'artisanat, voit un pan de son économie s'écrouler. Les structures hôtelières, les agences de voyage, les concessionnaires des zones de chasse, les sites touristiques, les artisans et les entreprises artisanales ne reçoivent plus de touristes venant de l'étranger entraînant ainsi une perte d'emplois et de revenus.

III.4.3. La pauvreté et le faible pouvoir d'achat des ménages

La baisse du pouvoir d'achat des ménages est un élément qui affecte la production artisanale du fait des difficultés d'écoulement et de la mévente. Le « consommons burkinabè » se trouve mis à rude épreuve. A cela s'ajoutent la faible culture de consommation des produits locaux, l'insuffisance de professionnalisme des acteurs, les difficultés d'accès au financement, les difficultés d'acquisition de matières premières ou matières d'œuvre et le coût élevé des facteurs de production.

III.4.4. Concurrence agressive et déloyale

Avec l'ouverture des marchés, la concurrence déloyale à travers les produits industriels de contrefaçon et aussi l'agressivité des produits étrangers, notamment asiatiques fragilise le tissu économique de notre pays. Cela est plus perceptible chez les acteurs du secteur informel auquel appartient la grande majorité des artisans.

IV. Synthèse FFOM

Tableau 14: Synthèse du diagnostic

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un ancrage institutionnel effectif ➤ Existence d'outils opérationnels de pilotage ➤ Existence d'un statut du personnel ➤ Existence d'un service d'entretien et de maintenance opérationnel ➤ Assez bonne connaissance de la CMA-BF par les artisans ; ➤ Existence des organes statutaires ➤ Existence de 5 sections territoriales ; ➤ Existence d'une AG 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déficit de communication au plan institutionnel ; ➤ Absence de sections territoriales dans 8 régions ; ➤ Non tenue régulière de rencontres statutaires (Assemblée Générales et réunions du bureau consulaire) ; ➤ Difficultés de mobilisation des ressources propres ; ➤ Forte dépendance des PTF ; ➤ Faible subvention de l'État ; ➤ Faible adhésion des artisans à l'immatriculation au registre des métiers pour l'obtention de la CPA ; ➤ Faiblesse des offres de service de la CMA-BF au profit des artisans ; ➤ Non application du manuel de procédure administrative et comptable ; ➤ Gouvernance administrative insuffisante ; ➤ Absence de service d'audit interne et de suivi évaluation ; ➤ Absence d'un plan de formation et de gestion de carrière pour le personnel ; ➤ Insuffisances et inadéquation des infrastructures ; ➤ Absence de siège ; ➤ Insuffisance du matériel informatique ; ➤ Insuffisance de moyens matériels et financiers alloués à la communication ; ➤ Faible organisation dans la transmission de l'information et des courriers ; ➤ Faible positionnement de la fonction de communication au sein de la CMA-BF ➤ Absence d'un tableau d'affichage au sein de la CMA-BF ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de flotte téléphonique pour les agents ; ➤ Insuffisance des moyens matériels et financiers ; ➤ Faible looking du journal interne ; ➤ Faible dynamisme du journal interne et du site web ; ➤ Absence de salle serveur ; ➤ Vétusté du parc informatique
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence des référentiels nationaux de développement prenant en compte le secteur de l'artisanat ; ➤ Existence des partenaires pour la promotion de l'artisanat ; ➤ La forte demande extérieure de produits et services artisanaux ; ➤ La forte demande extérieure de produits et services artisanaux. 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insécurité due au terrorisme ; ➤ La pandémie à COVID19 ; ➤ Concurrence agressive et déloyale ➤ La faiblesse de la demande intérieure de produits artisanaux ; ➤ La faiblesse de la demande intérieure de produits artisanaux.

IV. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS

L'une des principales missions confiées par l'Etat à la CMA-BF est de contribuer à l'organisation et à la modernisation du secteur et des métiers de l'artisanat.

A ce titre, elle est chargée de :

- Réaliser toutes études techniques et prospectives du secteur visant à améliorer la qualité des produits et des services et la promotion des entreprises notamment à l'exportation ;
- Contribuer à mettre en application les dispositions règlementaires du code de l'artisanat de l'UEMOA notamment en matière d'organisation et de structuration du secteur, de formation des acteurs ;
- Mettre en œuvre des prestations de conseils et d'assistance requise pour accompagner les artisans et les chefs d'entreprises artisanales dans les domaines juridique, économique, technique, financier et règlementaire.

Onze (11) années après sa création, quel bilan peut-on en tirer ? Quel est le niveau de satisfaction de l'Etat, des acteurs et des artisans ?

Le principal enjeu consiste donc à réaffirmer l'importance de la CMA-BF sur l'échiquier national. Et cela passe nécessairement par l'identification et la mise en œuvre d'actions fortes afin de relever les cinq (5) défis ci-après :

- renforcer le cadre institutionnel, fonctionnel et organisationnel de la CMA-BF ;
- améliorer les données statistiques et l'intelligence économique au sein de l'environnement de l'artisanat ;
- faciliter l'accès des entreprises artisanales au financement et à la commande publique ;
- développer les infrastructures et renforcer l'offre de services aux artisans ;
- développer les compétences techniques et professionnelles des artisans.

PARTIE 2 : PLANIFICATION

Plan de Développement Stratégique et institutionnel (PDSI) de la CMA-BF

PARTIE 2 : PLANIFICATION

I. FONDATION STRATEGIQUE

I.1. Cadre de référence

I.1.1. Vision

La vision qui guide les responsables de la CMA-BF dans leurs actions est « de faire de la chambre des métiers de l'artisanat à l'horizon 2026 une institution forte, assumant pleinement ses missions et s'inscrivant résolument dans la prospection et l'innovation »

I.1.2. Missions

La CMA-BF est compétente sur l'ensemble du territoire national. Elle est habilitée à représenter devant les pouvoirs publics les intérêts généraux du secteur de l'artisanat, donne son avis à la demande des pouvoirs publics ou formule des recommandations et des propositions de sa propre initiative sur toute question qui relève du secteur de l'artisanat. Elle a pour missions de contribuer à l'organisation et à la modernisation du secteur et des métiers de l'artisanat au Burkina Faso.

A ce titre, elle est chargée de :

- réaliser toutes études techniques et prospectives du secteur visant à améliorer la qualité des produits et des services et la promotion des entreprises notamment à l'exportation ;
- contribuer à mettre en application les dispositions réglementaires du code de l'artisanat de l'UEMOA notamment en matière d'organisation et de structuration du secteur, de formation des acteurs ;
- mettre en œuvre des prestations de conseils et d'assistance requise pour accompagner les artisans et les chefs d'entreprises artisanales dans les domaines juridique, économique, technique, financier et réglementaire.

I.1.3. Principes directeurs

La mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel s'appuiera sur des principes directeurs dont les douze (12) plus importants constituent un ensemble de valeurs, de normes et exigences qui guident la démarche et les actions entreprises dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la présente stratégie. Ce sont :

1.1.3.1. Le principe de proximité

Mieux connaître les artisans pour mieux les servir. Il ne saurait y avoir performance dans l'action consulaire sans un renforcement de la proximité de la CMA-BF avec ses

ressortissants. La CMA-BF doit s'engager à améliorer la communication avec les artisans et renforcer la présence des élus et collaborateurs sur le terrain. Des besoins exprimés, découleront les actions à mener

1.1.3.2. Le principe de recherche de l'amélioration continue

La CMA-BF sera à l'écoute de ses membres pour répondre avec promptitude à leurs besoins par un effort continue d'amélioration des services rendus. Elle cherchera à contribuer de la meilleure façon possible à un service de qualité. Elle devra non seulement satisfaire les attentes légitimes des artisans mais aussi le faire plus continuellement et même de prévenir les insatisfactions.

1.1.3.3. Le principe d'adaptation

En raison du contexte difficile et imprévisible de la conjoncture actuelle, s'adapter aux besoins des acteurs est un impératif. En effet, les diverses mutations dans l'environnement de l'artisanat imposeront des approches faisant appel à l'innovation et à la créativité. C'est pourquoi, afin de s'ajuster aux besoins des artisans, la CMA-BF se positionnera dans un questionnement permanent pour toujours mieux s'adapter aux réalités ou mieux les prendre en compte. En outre, la capacité d'anticiper sera alors au cœur de son action.

1.1.3.4. Le principe d'innovation et d'anticipation

Imaginer, anticiper, se différencier autant de mots pour définir l'innovation. La CMA-BF doit être dans cette même logique : on ne travaille pas aujourd'hui avec les outils d'hier. Véritable laboratoire d'idées en matière d'artisanat, la CMA-BF s'adaptera en permanence aux exigences des artisans.

Dans le cadre d'actions collectives, elle anticipera les besoins du secteur de l'artisanat pour toujours avoir une longueur d'avance, condition de la croissance.

1.1.3.5. Le professionnalisme

Le professionnalisme sous-entend que la personne possède des compétences spécifiques pour bien exercer ses activités. Cette notion revêt plusieurs valeurs telles que la probité, l'intégrité, la technicité et l'habileté dans l'exercice des métiers de sorte que les agents se comportent conformément à la déontologie et à l'éthique de leurs métiers.

1.1.3.6. La bonne gouvernance

Ce principe recouvre aussi bien la capacité à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, le respect des valeurs d'éthique, ainsi que l'existence d'un

système de contrôle. De ce fait, le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics, la transparence et la redevabilité à tous les niveaux de la chaîne de gestion seront rigoureusement suivis.

1.1.3.7. Le Partenariat et la subsidiarité

Le principe de subsidiarité constitue un des aspects fondamentaux de la gouvernance. Aussi, le partenariat entre acteurs et l'articulation ou la synergie entre les différentes échelles de gouvernance sont nécessaires dans la mise en œuvre du présent plan d'actions. De ce fait, le principe de subsidiarité et du partenariat par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne s'impose. La réalisation des actions sera faite au niveau de l'échelon de compétence la plus approprié en tenant compte de l'équité spatiale. Aussi, l'on se consacrera à une implication des acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers dans l'exécution des actions retenues.

1.1.3.8. L'unicité de pilotage

L'unicité de pilotage est un principe cardinal à la bonne coordination des actions retenues. En effet, le PDSI doit être piloté par une instance unique chargée d'orienter et de coordonner la mise en œuvre et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Cela permettra une cohérence des actions, une maîtrise, un meilleur suivi et une efficacité des actions. Sur le plan institutionnel, elle permettra d'éviter la dispersion institutionnelle dans les attributions et la rationalisation des cadres de concertation existants.

1.1.3.9. Le leadership

La mise en œuvre des actions retenues se fera sous le leadership des acteurs de la CMA-BF. En effet, la définition et la mise en œuvre des priorités seront impulsées par les acteurs de CMA-BF mais en étroite concertation avec les autres acteurs des différents maillons que sont La direction générale de l'artisanat, le secteur privé, les collectivités territoriales, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

1.1.3.10. La gestion axée sur les résultats

La Gestion axée sur les résultats (GAR) constitue un moyen d'amélioration de l'efficacité et de la responsabilisation, de la participation dans la gestion. Elle assure la participation des principaux intervenants à la définition de résultats escomptés réalistes, en évaluant les risques, en suivant les progrès vers l'atteinte des résultats escomptés, en intégrant les leçons apprises dans les décisions de gestion et les rapports. La mise en œuvre du PDSI s'inscrira

dans cette démarche en se fondant sur les principes tels la participation, l'inclusion, l'appropriation, la transparence, la simplicité, la redevabilité, etc.

1.1.3.11. La durabilité

Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PDSI s'inscrivent dans les trois piliers du développement durable à savoir l'efficacité économique, l'équité sociale et la viabilité environnementale. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du PDSI il sera développé et promu des modes de consommation et de production durables. En outre les actions seront orientées dans le sens de capitaliser les succès enregistrés, qui guideront d'autres actions et interventions de développement similaires.

1.1.3.12. Equité et genre

La prise en compte des questions transversales favorise une meilleure mise en œuvre des référentiels de développement en permettant la réduction des inégalités sociales et en favorisant un développement durable inclusif. La mise en œuvre de ce plan stratégique intégrera les questions de genre, d'environnement, de droits humains, de population, d'aménagement du territoire. Des mécanismes seront mis en place pour s'assurer de la prise en compte effective de ces thématiques dans la mise en œuvre du PDSI.

I.2. Orientation stratégique

L'orientation stratégique retenue par la CMA-BF est une réponse aux enjeux et défis identifiés à travers le diagnostic. Elle est recentrée autour de cinq (05) axes stratégiques et permettra à l'institution d'affirmer toute sa place à l'horizon 2026.

- **Axe stratégique 1** : renforcement du cadre institutionnel, fonctionnel et organisationnel de la CMA-BF ;
- **Axe stratégique 2** : amélioration des données statistiques et de l'intelligence économique au sein de l'environnement de l'artisanat ;
- **Axe stratégique 3** : facilitation de l'accès des entreprises artisanales au financement et à la commande publique ;
- **Axe stratégique 4** : développement des infrastructures et renforcement de l'offre de services aux artisans ;
- **Axe stratégique 5** : développement des compétences techniques et professionnelles des artisans.

I.3. Cohérence externe

1.3.1. Cohérence avec le PNDES II

Le présent plan de développement stratégique et institutionnel de la CMA-BF vise des objectifs qui figurent parmi les priorités établies par le Plan National de Développement Economique et Social II.

En rappel, le PNDES II né sous les cendres PNDES (2016-2020) a été adoptée en 2021 comme référentiel national d'orientation du développement économique et social sur la période 2021-2025. Il est bâti autour de quatre axes stratégiques :

Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique

Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale

Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

Le PDSI de la CMA-BF contribue à la réalisation de l'axe 4 notamment l'objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents et plus précisément à l'effet attendu 4.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel.

1.3.2. Cohérence avec la politique sectorielle transformations industrielles et artisanales

Le présent plan de développement stratégique et institutionnel de la CMA-BF épouse l'ensemble des orientations de la stratégie nationale de développement de l'artisanat. Le tableau ci-dessous établit les correspondances.

Tableau 15: Cohérence avec la politique sectorielle transformations industrielles et artisanales

PDSI	PSTIA
<p>Axe stratégique 1 : renforcement du cadre institutionnel, fonctionnel et organisationnel de la CMA-BF ;</p> <p>Axe stratégique 5 : développement des compétences techniques et professionnelles des artisans</p>	<p>Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance du secteur</p>
<p>Axe stratégique 2 : amélioration des données statistiques et de l'intelligence économique au sein de l'environnement de l'artisanat</p>	<p>Axe stratégique 2 : Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale</p>

PDSI	PSTIA
Axe stratégique 3 : facilitation de l'accès des entreprises artisanales au financement et à la commande publique	Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique
Axe stratégique 4 : développement des infrastructures et renforcement de l'offre de services aux artisans	Axe stratégique 4 : développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive

1.3.3. Cohérence avec le programme de mandature

Le PDSI est aligné sur le plan de mandature de la présidente de la chambre des métiers. L'ensemble des orientations du plan de mandature est pris en compte à travers les extraits du PDSI selon la logique ci-dessous.

Tableau 16: Cohérence avec le programme de mandature

PDSI	Programme de mandature
Axe stratégique 1 : renforcement du cadre institutionnel, fonctionnel et organisationnel de la CMA-BF	<p>Axe 3 : Promouvoir une gouvernance efficiente axée sur les résultats et les meilleures pratiques</p> <p>Axe 6 : S'inscrire dans la réforme des chambres consulaires</p> <p>Axe 10 : Renforcement de la communication et de l'information</p> <p>Axe 11 : Renforcement et modernisation de l'administration de la CMA-BF</p>
Axe stratégique 2 : amélioration des données statistiques et de l'intelligence économique au sein de l'environnement de l'artisanat	<p>Axe 2 : Développer le partenariat avec les OPA</p> <p>Axe 7 : Renforcement des activités du registre des métiers</p>
Axe stratégique 3 : facilitation de l'accès des entreprises artisanales au financement et à la commande publique	Axe 8 : Consolidation de l'accès des artisans aux marchés publics
Axe stratégique 4 : développement des infrastructures et renforcement de l'offre de services aux artisans	Axe 1 : Mettre les artisans au cœur de la politique du mandat

PDSI	Programme de mandature
	Axe 4 : Doter la CMA-BF d'infrastructures adaptées Axe 5 : Promouvoir et valoriser l'artisanat auprès du grand public
Axe stratégique 5 : développement des compétences techniques et professionnelles des artisans	Axe 9 : Développement de la formation professionnelle et l'apprentissage

1.3.4. Cohérence avec le plan d'action de la transition

Le plan de développement stratégique et institutionnel de la CMA BF contribue à travers ses axes stratégiques à la réalisation du pilier 3 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance, du plan d'action de la transition et plus précisément de l'objectif spécifique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

II. PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

II.1. Cadre logique des interventions

Le cadre logique des interventions décline la stratégie d'intervention en activités opérationnelles, tout en précisant les indicateurs servant de mesure, les sources de vérification, les acteurs responsables de la mise en œuvre ainsi que les suppositions critiques. Il permet de dégager de façon pertinente la matrice des activités qui concourront à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Tableau 17 : Cadre logique des interventions

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
AS 1	Axe stratégique 1 : RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, FONCTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA CMA-BF					
OS 1.1	OS 1; Optimiser le cadre institutionnel, et organisationnel					
EA 1.1.1	Effet 1 : Le dispositif institutionnel est approprié					
A.1.1.1.1	Adapter les statuts et le régime électoral de la CMA-BF à son environnement institutionnel	existence d'un rapport d'étude sur le statut	Rapports et PV de relecture des statuts et le régime électoral	DAEP	Toutes directions	Engagement des élus
A.1.1.1.2	Assurer la diffusion et la vulgarisation des statuts et du régime électoral de la CMA-BF au profit des responsables des CMAR	nombre d'atelier de diffusion et de vulgarisation des statuts et du régime électoral organisé	Rapport d'activités	SIC	DAEP, DFC	Adhésion des artisans
A.1.1.1.3	Faire un plaidoyer pour renforcer l'encrage institutionnel de la CMA-BF dans l'environnement des structures d'appui au secteur privé	nombre d'activités de plaidoyer organisé	Rapports d'activités	DG		Engagement des élus et de la direction générale

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.1.1.1.4	Organiser les réunions du Bureau Consulaire	nombre de réunion de bureau organisé	Les PV ou CR de réunion	DG		Engagement des élus
A.1.1.1.5	Organiser les Assemblées Générales des élus consulaires	nombre d'atelier organisé	Les PV ou CR d'Assemblées Générales	DG		Engagement des élus
A.1.1.1.6	Organiser les réunions des commissions spécialisées	nombre de réunion de commissions spécialisées organisé	Les PV ou CR de réunions	DG		Engagement des acteurs
A.1.1.1.7	Mettre en place un mécanisme de financement des élections consulaires (Compte d'attente)	existence d'un mécanisme	Les états de paiement	DG		Engagement des élus et de la DG
A.1.1.1.8	Appuyer l'élaboration des projets de textes règlementant le secteur	existence de projet de texte	Rapport d'activités	DG		Engagement des élus et de la DG
A.1.1.1.9	Appuyer la diffusion et la vulgarisation des textes auprès des acteurs	nombre de textes diffusé	Rapport d'activités	SIC		Disponibilité des ressources
A.1.1.1.10	Contribuer au fonctionnement des organes de la CNCA-BF	le taux de fonctionnalité des organes	Rapport d'activités	DG		Disponibilité des ressources
A.1.1.1.11	Formaliser et assurer le fonctionnement du cadre de concertation avec la DGA	existence d'un cadre fonctionnel	Rapport d'activités	DG		Engagement des acteurs
EA 1.1.2	Effet 1.1.2 : L'artisanat est pris en compte dans les plans locaux de développement	Nombre de plans locaux prenant en compte l'artisanat				
A.1.1.2.1	Former les élus locaux et faire des sensibilisations de proximité pour une meilleure connaissance de la CMA-BF	nombre d'élus locaux formé	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
A.1.1.2.2	Identifier et collecter les préoccupations des acteurs régionaux	nombre de préoccupation collecté	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
A.1.1.2.3	Plaider pour la participation des CMAR à l'élaboration des plans locaux de développement	nombre de plan locaux de développement élaborés en collaboration des CMAR	Rapport d'activités	DG	DAEP	Engagement des acteurs locaux

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.1.1.2.4	Organiser des rencontres périodiques avec les collectivités	Le nombre de rencontre avec les collectivités organisés	Rapport d'activités	DG	DAEP	Engagement des acteurs locaux
A.1.1.2.5	Signer des conventions avec les collectivités territoriales	existence d'une convention	Conventions	DG		Engagement des acteurs locaux
EA 1.1.3	Effet 1.1.3 : Les CMAR sont fonctionnelles et les OPA restructurées conformément aux textes en vigueur					
A.1.1.3.1	Allouer des ressources pour le fonctionnement des CMAR	les CMAR sont doté en ressources financières	Etats financiers et pièces comptables	DG	DAF	Disponibilité des ressources
A.1.1.3.2	Appuyer les CMAR dans l'élaboration des programmes d'activités et du budget	existence d'un programme d'activité des CMAR	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
A.1.1.3.3	Participer à la mise en place et à l'animation d'un cadre de concertation entre les artisans de la sous-région	existence d'un cadre de concertation des artisans de la sous-région	Rapport d'activités	DG	DAEP	Engagement des acteurs
A.1.1.3.4	Accompagner la restructuration des OPA	les OPA sont fonctionnelles	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des artisans
A.1.1.3.5	Répertorier les OPA dans le registre des métiers	existence des OPA sur les registres	Répertoire des OPA	SARMSI		Disponibilité des ressources
A.1.1.3.6	Sensibiliser les responsables des CMAR sur leur devoir de redevabilité vis-à-vis des artisans de leurs régions	nombre de de membre de CMAR sensibilisé	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
A.1.1.3.7	Responsabiliser les CMAR dans le processus d'immatriculation des artisans de leurs ressorts territoriaux	le taux d'immatriculation des artisans par région	Rapports d'activités	DG	SARMSI	Engagement des acteurs
A.1.1.3.8	Doter les CMAR en équipements d'enrôlement et de production des CPA	nombre de CMAR doté en équipement	Rapports d'activités	DG	SARMSI	Disponibilité des ressources
EA 1.1.4	Effet 1.1.4 : Le statut juridique du registre des métiers est reconnu					

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/Risques
A.1.1.4.1	Commanditer une étude sur la reconnaissance juridique du registre des métiers	existence d'une étude	Rapport d'étude	DAEP	SARMSI DFC	Engagement des acteurs
A.1.1.4.2	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude	taux de mise en œuvre des conclusions de l'étude	Rapport de mise en œuvre	DG	DAEP	Engagement des acteurs
A.1.1.4.3	Sensibiliser les acteurs sur les conclusions de l'étude	nombre d'acteur sensibilisé	Rapports d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
OS 1.2	OS 1.2 Optimiser le cadre fonctionnel					
EA 1.2.1	Effet 1.2.1 : La gestion des ressources financières et patrimoniale est optimisée					
A.1.2.1.1	Mettre en œuvre le manuel des procédures financières et comptables des statuts et règlement intérieur du personnel	le taux de mise en œuvre des recommandations du manuel de procédure	Rapport de mise en œuvre	DG	DFC SRH	Engagement des acteurs
A.1.2.1.2	Gérer les finances et la comptabilité	les états financiers et tableau de bord sont élaborés	Rapport d'activités	DFC		Engagement de la DAF
A.1.2.1.3	Elaborer et exécuter le budget	le taux d'exécution du budget	Rapport d'activités	DFC		Disponibilité des ressources
A.1.2.1.4	Gérer le patrimoine et les stocks de l'institution	Le niveau de gestion du patrimoine et des stocks	Bilan de gestion	DFC		Engagement du personnel
A.1.2.1.5	Assurer le contrôle interne et commanditer l'audit externe	existence de document de contrôle interne et externe	Rapport du contrôle et d'audit	DG	DAF	Engagement du personnel
A.1.2.1.6	Elaborer un plan de développement des ressources humaines	existence d'un plan	PV de restitution	SRH		Engagement des acteurs
A.1.2.1.7	Elaborer un plan de formation	existence d'un plan de formation	Rapport d'activités	SRH		Engagement des acteurs
EA 1.2.2.	Effet 1.2.2 : Les ressources humaines sont suffisantes, compétentes et motivées					

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.1.2.2.1	Renforcer l'effectif de la Direction Générale	nombre de personnel recruté	Contrat de recrutement	SRH		Engagement des acteurs
A.1.2.2.2	Renforcer les capacités opérationnelles du personnel	nombre de personne formé	Document du plan de formation	SRH		Engagement des acteurs
A.1.2.2.3	Prendre des mesures incitatives qui combinent des primes et des incitations non financières (sur la base de la note annuelle obtenue par chaque agent)	nombre de mesures prises	Etats de paiement des primes	SRH		Engagement des acteurs
EA 1.2.3	Effet 1.2.3 : Les conditions de travail sont améliorées					
A.1.2.3.1	Acquérir des équipements informatiques	nombre d'équipements acquis	Pièces comptables	DFC	SARMSI	Disponibilité des ressources
A.1.2.3.2	Renforcer les moyens logistiques	quantité de matériel roulant acquis	Pièces comptables	DFC		Disponibilité des ressources
A.1.2.3.3	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement des plateformes économiques	existence d'étude	Rapport d'étude	DAEP		Disponibilité des ressources
A.1.2.3.4	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique	existence d'une étude	Rapport d'étude	SARMSI		Disponibilité des ressources
A.1.2.3.5	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude	taux de mise en œuvre des conclusions	Rapport de mise en œuvre	DG	SARMSI	Engagement des acteurs
OS 1.3	OS 1.3 : Renforcer la communication institutionnelle de la CMA-BF					
EA 1.3.1	Effet 1.3.1 : La visibilité et la notoriété de la CMA-BF sont renforcées					
A.1.3.1.1	Commanditer une étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de communication	existence d'une étude	Rapport d'étude	SIC		Disponibilité des ressources
A.1.3.1.2	Assurer la communication médiatique	nombre d'insertion dans les medias	Rapports d'activités	SIC		Disponibilité des ressources
A.1.3.1.3	Produire des supports et outils de visibilité	existence de support et outils de visibilité	Pièces comptables	SIC		Disponibilité des ressources

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.1.3.1.4	Assurer la communication audiovisuelle	nombre de passage de spot et films dans les medias audiovisuels	Rapports d'activités	SIC		Disponibilité des ressources
A.1.3.1.5	Redynamiser le site web et les réseaux sociaux	nombre de visite sur le site web	Rapports d'activités	SIC		Disponibilité des ressources
A.1.3.1.6	Editer et publier le bulletin d'information de l'institution	existence d'un bulletin d'information	Pièces comptables	SIC		Disponibilité des ressources
A.1.3.1.7	Renforcer la communication interne	nombre d'actions mené	Rapports d'activités	SIC		Disponibilité des ressources
Axe stratégique 2 : AMELIORATION DES DONNEES STATISTIQUES ET DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SEIN DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARTISANAT						
OS 2.1 : Renforcer la base de données statistiques sur l'artisanat						
EA 2.1.1	Effet 2.1.1 : Les données statistiques sont améliorées					
A.2.2.1.1	Collecter des données statistiques sur l'artisanat	existence de donnée	Rapport d'étude Rapport d'activités	DAEP	SARMSI	Disponibilité des ressources
A.2.2.1.2	Publier les informations statistiques sur l'artisanat	nombre d'info publiée	Rapport d'étude Rapport d'activités	SIC		
A.2.2.1.3	Produire l'annuaire statistique	existence d'annuaire	Rapport d'étude	SARMSI		Disponibilité des ressources
EA 2.1.2	Effet 2.1.2 : Le registre est mis à jour					
A.2.1.2.1	Immatriculer les artisans	nombre d'artisans inscrits	Rapport d'activités	SARMSI		Engagement des acteurs
A.2.1.2.2	Mettre à jour le registre des métiers	nombre d'artisans inscrits	Le registre à jour	SARMSI		Engagement des acteurs
A.2.1.2.3	Développer une plateforme de promotion et de valorisation des services et produits artisanaux	existence de plateforme	Rapport d'activités	SARMSI		Disponibilité des ressources

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.2.1.2.4	Contribuer à l'animation de la commission de délivrance de la qualification des artisans et de la délivrance de la carte professionnelle d'artisan	taux de délivrance de la CPA	Rapport d'activités	SARMSI		Engagement des acteurs
EA 2.1.3	Effet 2.1.3 : Un outil d'aide à la décision existe					
A.2.1.3.1	Réaliser une enquête d'opinion sur l'évolution économique des entreprises artisanales	existence d'un rapport d'enquête	Rapport d'enquête	DAEP		Disponibilité des ressources
A.2.1.3.2	Créer un cadre de concertation entre la MEBF, la DGI, la CNSS et la CMA-BF pour faciliter la collecte des données en lien avec le secteur de l'artisanat	existence de cadre de concertation	Rapport d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
OS 2.2: Mettre les outils et les approches de l'intelligence économique au profit du développement des entreprises artisanales						
EA 2.2.1	Effet 2.2.1 : La veille économique est assurée					
A.2.2.1.1	Mettre en place un dispositif de veille institutionnel	existence d'un dispositif de veille	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
A.2.2.1.2	Collecter les opportunités d'affaires au plan national et international	existence d'un répertoire d'opportunités au profit des artisans	Rapport d'activités	DG	DAEP	Engagement des acteurs
A.2.2.1.3	Mettre en place une plateforme d'informations économiques sur les foires et salon au plan national et international	existence d'une plateforme	Rapport d'activités	DAEP	SARMSI SIC	Engagement des acteurs
A.2.2.1.4	Mettre en place et animer un programme d'appui à la gestion des marchés (assurance, financement, gestion des risques, etc.)	existence d'un programme d'appui à la gestion des marchés fonctionnel	Rapport d'activités	DAEP	DFC DFPA	Engagement des acteurs

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.2.2.1.5	Mettre en place une plateforme électronique de promotion des produits des artisans	existence d'une plateforme	Rapport d'activités	SARMSI		Engagement des acteurs
A.2.2.1.6	Mettre en place et animer un système d'intelligence économique sur les métiers porteurs dans le secteur de l'artisanat	existence d'un système d'intelligence économique	Rapport d'activités	DAEP	SARMSI	Engagement des acteurs
A.2.2.1.7	Former le personnel sur les techniques d'assistance et d'accompagnement des préoccupations des artisans	nombre de personnes formées	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
A.2.2.1.8	Elaborer des études économiques sur le développement de l'artisanat	existence d'une étude	Rapport d'études	DAEP	SARMSI	Disponibilité des ressources
EA 2.2.2	Effet 2.2.2 : Les artisans ont accès à l'information économique					
A.2.2.2.1	Former et sensibiliser les artisans sur les techniques et approches de l'intelligence économique appliquées aux entreprises	des séances de sensibilisations organisées	Rapport d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
A.2.2.2.2	Former les artisans à l'utilisation du digital comme outil de promotion et de marketing	nombre de séance de formation organisé	Rapport d'activités	DAEP	DFPA	Disponibilité des ressources
A.2.2.2.3	Animer un cadre d'échanges avec les chefs d'entreprises sur les thématiques innovantes	existence d'un cadre d'échanges sur les thématiques innovantes	Rapport d'activités	DAEP	DFPA	Disponibilité des ressources
A.2.2.2.4	Former les artisans sur les techniques de recherche d'opportunités et leur capitalisation	nombre d'artisans formés	Rapport d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
Axe stratégique 3: FACILITATION DE L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AU FINANCEMENT ET A LA COMMANDE PUBLIQUE						
OS 3.1 Améliorer l'accès des artisans au financement						

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
EA 3.1.1	Effet 3.1.1 : Les artisans ont accès à des financements adaptés					
A..3.1.1.1	Collecter l'information sur les crédits octroyés aux artisans auprès des fonds nationaux de financement	existence d'un répertoire des fonds de financement dédiés à l'artisanat	Rapport d'activités	DAEP	DFC	Engagement des acteurs
A..3.1.1.2	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour le renforcement de la capacité financière de l'AFP-PME à court et moyen termes au profit du secteur de l'artisanat	dotations financières supplémentaires au profit des artisans	Rapport d'activités	DG	DAEP DFC	Engagement des acteurs
A..3.1.1.3	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour la création d'un fonds dédié à l'artisanat	existence d'un fonds dédié à l'artisanat	Rapport d'activités	DG	DAEP DFC	Engagement des acteurs
A..3.1.1.4	Mener des plaidoyers auprès de la Grande Chancellerie des ordres nationaux pour la production des médailles par les artisans burkinabé	existence d'un accord de partenariat pour la production des médailles par les artisans	Rapport d'activités	DG	SRH	Engagement des acteurs
A..3.1.1.5	Organiser des missions de coopération à l'international avec les partenaires	nombre de missions organisées	Rapport d'activités	DG	DAEP	Engagement des acteurs
OS 3.2	OS 3.2 Faciliter l'accès des artisans à la commande publique					
EA 3.2.1	Effet 3.2.1 : Les artisans ont accès à la commande publique					
A.3.2.1.1	Opérationnaliser l'accord cadre	existence des textes de l'accord cadre	Rapport d'activités	DG	DFC DAEP	Engagement des acteurs
A.3.2.1.2	Mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre	existence d'un comité de suivi	PV ou Rapport de mise en place	DG	DFC	Engagement des acteurs
A.3.2.1.3	Tenir les sessions du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre	nombre de sessions tenues	Rapport d'activités	DG	DAEP	Engagement des acteurs

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.3.2.1.4	Elaborer un manuel des procédures des marchés spécifiques de la CMA-BF	existence d'un manuel de marchés spécifiques de la CMA BF	Rapport d'activités	DFC	DAEP	Engagement des acteurs
A.3.2.1.5	Elaborer les PPM	existence de PPM	Rapport d'activités	DFC		Engagement des acteurs
A.3.2.1.6	Mener un plaidoyer pour la prise en compte de l'agrément dans le dossier d'appel d'offre	existence de l'agrément dans le DAO	Rapport d'activités	DG		Engagement des acteurs
A.3.2.1.7	Opérationnaliser la délivrance d'agrément pour les métiers à risques	existence d'agrément de formation au profit des artisans	Rapport d'activités	DG		Engagement des acteurs
EA 3.2.2	Effet 3.2.2 : La commande publique dédiée à l'artisanat s'est accrue					
A.3.2.2.1	Identifier les potentielles structures consommatrices des produits artisanaux	nombre de structures identifiées	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
A.3.2.2.2	Entreprendre des démarches auprès des structures en vue de la contractualisation	existence de documents de contractualisation	Rapport d'activités	DFC		Engagement des acteurs
A.3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme pour assurer la qualité des produits	existence d'un mécanisme	Rapport d'activités	DG		Engagement des acteurs
A.3.2.2.4	Organiser un concours pour la fabrication des prototypes des biens proposés par la CMA-BF	existence de prototype de bien	Rapport d'activités	DAEP		Engagement des acteurs
Axe stratégique 4 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ARTISANS						
OS 4.1 : Développer et mettre en service des plateformes économiques de production et de commercialisation des produits de l'artisanat						
EA 4.1.1	Effet 4.1.1 : Les plateformes économiques sont construites et opérationnelles					
A.4.1.1.1	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat afin de mettre à la disposition de la CMA-BF des infrastructures d'exploitation	existence d'infrastructures d'exploitations	Rapport d'activités	DG		Engagement des acteurs

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.4.1.1.2	Faire un lobbying pour le transfert du patrimoine et la gestion des villages artisanaux à la CMA-BF	nombre de villages artisanaux transférés	Rapport d'activités	DG		Engagement des acteurs
A.4.1.1.3	Mettre en œuvre une ZACAS au profit des artisans	existence d'une ZACAS	Rapport d'activités	DG		Disponibilité des ressources
A.4.1.1.4	Mener des études pour la maîtrise d'œuvre + LNBTP + Permis	existence de rapport d'étude	Rapport d'étude	DFC	DAES	Disponibilité des ressources
A.4.1.1.5	Construire un bâtiment RDC a usage de bureaux puis, ultérieurement de centre de promotion de l'artisanat	existence de PV de réception	PV réception, contrats de bail	DFC		Disponibilité des ressources
A.4.1.1.6	Construire les locaux annexes / mur de clôture / aménagements extérieurs	existence de PV de réception	PV réception, contrat de bail	DFC		Disponibilité des ressources
A.4.1.1.7	Construire le siège R+2	existence de PV de réception	PV réception, contrat de bail	DFC		Disponibilité des ressources
A.4.1.1.8	Extension du siège R+2 en R+4	existence de PV de réception	PV réception, contrat de bail	DFC		Disponibilité des ressources
A.4.1.1.9	Doter les CMAR d'une représentation	existence de représentation dans les CMAR	Rapport d'activités	DFC		Disponibilité des ressources
EA 4.1.2	Effet 4.1.2 : L'accès des produits de l'artisanat au marché national et international s'est amélioré					
A.4.1.2.1	Rechercher des espaces pour construire les infrastructures de soutiens aux artisans dans les régions	nombre d'espace acquis mis en valeur	PV de réception des infrastructures	DG		Disponibilité des ressources
A.4.1.2.2	Organiser une exposition vente des produits de l'artisanat	nombre d'activités organisées	Rapport d'activités	DAEP	SIC SARMSI	Disponibilité des ressources
A.4.1.2.3	Mettre en œuvre un plateau technique des métiers	le plateau technique des métiers est fonctionnel	PV de réception du plateau technique	DAEP	DFPA SARMSI DFC	Disponibilité des ressources
EA 4.1.3	Effet 4.1.3 : Le niveau de mobilisation des recettes s'est accru					

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/Risques
A.4.1.3.1	Cartographier les priorités des PTF et positionner les activités	existence d'une cartographie de PTF	Rapport d'étude	DFC		Engagement des acteurs
A.4.1.3.2	Créer un cadre juridique et tirer du secteur public et privé des taxes et commissions sur leurs activités en lien avec l'artisanat (CCI-BF MEBF, Patronat, Culture, VAO, FESPACO)	existence d'un cadre juridique	Textes juridiques juridique sur la taxation des activités d'artisanat du secteur public et privé	DFC		Engagement des acteurs
A.4.1.3.3	Commanditer une étude sur la contribution des artisans à l'autonomisation de la CMA-BF	existence d'une étude	Rapport d'étude	DAEP	DFC	Disponibilité des ressources
A.4.1.3.4	Organiser un atelier de mobilisation des ressources auprès des partenaires pour le financement du PDSI	Le niveau de mobilisation des ressources	Rapport d'activités	DAEP	DAF	Disponibilité des ressources
A.4.1.3.5	Organiser l'évaluation du PDSI	existence d'un rapport d'évaluation	Rapport d'étude	DAEP	DFC	Disponibilité des ressources
OS 4.2: Assurer l'appui conseils aux artisans et aux entreprises artisanales						
EA 4.2.1	Effet 4.2.1 : L'appui conseil aux entreprises artisanales est assuré					
A.4.2.1.1	Mettre en place une phase pilote à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso des réseaux d'entreprises en fonction de leurs profils	existence de réseau d'entreprises	PV ou Rapport de mise en place	DAEP		Engagement des acteurs
A.4.2.1.2	Favoriser la mise en relation des entreprises artisanales avec les IMF et élaborer un guide d'approche	nombre de rencontre entre artisans et IMF organisés	Document du guide d'approche	DAEP		Engagement des acteurs
A.4.2.1.3	Organiser des séminaires d'information et de sensibilisation au profit des entreprises	nombre de séminaire organisé	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
A.4.2.1.4	Former les artisans en management d'entreprise	nombre d'artisans formé	Rapports d'activités	DFPA		Disponibilité des ressources
A.4.2.1.5	Organiser des cadres de concertation pour des partages d'expériences en gestion d'entreprises artisanales	existence de cadre de concertation	Rapports d'activités	DAEP		Engagement des acteurs

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/Risques
A.4.2.1.6	Participer aux foires/salons ou autres activités de promotion commerciale des produits artisanaux	nombre d'artisans appuyé pour la participation aux foires	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
EA 4.2.2	Effet 4.2.2 : De nouvelles entreprises sont créées					
A.4.2.2.1	Sensibiliser les artisans pour la formalisation de leurs entreprises	nombre de séance de sensibilisation organisé	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
A.4.2.2.2	Organiser des rencontres périodiques pour le suivi des entreprises artisanales	nombre de rencontre de suivi des entreprises organisé	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
A.4.2.2.3	Appuyer et conseiller les entreprises à l'élaboration des outils de gestion et de gouvernance	existence d'outils de gestion et de gouvernance	Rapports d'activités	DAEP		Disponibilité des ressources
Axe stratégique 5: DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DES ARTISANS						
OS 5.1 : Accroître l'offre de formation technique et professionnelle des artisans						
EA 5.1.1	Effet 5.1.1 : L'offre de formation technique et professionnelle des artisans s'est accrue					
A.5.1.1.1	Œuvrer au transfert du CFPPS-MPE de Gourcy	existence d'un arrêté de transfert	Rapports d'activités	DFPA		Engagement des acteurs
A.5.1.1.2	Restaurer, habilitier et rendre fonctionnel le CFPPS-MPE de Gourcy	le CFPPSMPE de Gourcy est restauré et fonctionnel	Rapports d'activités	DFPA		Disponibilité des ressources
A.5.1.1.3	Identifier et apporter un accompagnement technique aux centres de formation privé pour leur habilitation	nombre de centre de centre de formation privé identifier et réhabilité	Rapports d'activités	DFPA		Engagement des acteurs

REF	Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Direction responsable	Directions associées	Hypothèses/ Risques
A.5.1.1.4	Contribuer à l'élaboration de nouveaux référentiels de formation et d'évaluation dans les métiers de l'artisanat qui n'en disposent pas	existence de nouveau référentiels	Référentiels de formation et d'évaluation	DFPA		Engagement des acteurs
A.5.1.1.5	Contribuer à l'obtention d'agrément de formation au profit des artisans	existence d'agrément de formation au profit des artisans	Les agréments de formation	DFPA		Engagement des acteurs
OS 5.2 Renforcer les capacités techniques et professionnelles des artisans						
EA 5.2.1	Effet 5.2.1 : Les capacités techniques et professionnelles des artisans sont renforcées					
A.5.2.1.1	Construire, équiper et rendre fonctionnel les centres de référence dans les métiers de l'artisanat	existence d'un centre de référence fonctionnel	PV de réception	DFPA		Disponibilité des ressources
A.5.2.1.2	Organiser des sessions de formation par perfectionnement au profit des artisans	nombre de session de formation organisé	Rapports d'activités	DFPA		Disponibilité des ressources
A.5.2.1.3	Organiser des sessions de formation par apprentissage au profit des femmes et des jeunes	nombre de jeune et de femme formé	Rapports d'activités	DFPA		Disponibilité des ressources
A.5.2.1.4	Renforcer les compétences des artisans sur les thématiques émergentes et transversales	nombre de séance de renforcement organisé	Rapports d'activités	DFPA		Disponibilité des ressources
OS 5.3 Contribuer à la qualification professionnelle des artisans						
EA 5.3.1	Effet 5.3.1 : Les compétences techniques des artisans sont certifiées					
A.5.3.1.1	Encadrer les artisans candidats à l'obtention des titres de qualification professionnelle	nombre d'artisans encadré	Rapports d'activités	DFPA		Engagement des acteurs
A.5.3.1.2	Contribuer à l'opérationnalisation de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	nombre de participation	Rapports d'activités	DFPA		Engagement des acteurs
A.5.3.1.3	Participer à l'organisation des sessions de certification des compétences	nombre de participation aux sessions de certification	Rapports d'activités	DFPA		Engagement des acteurs
A.5.3.1.4	Organiser des sessions en alphabétisation au profit des artisans	nombre de session organisé	Rapports d'activités	DFPA		Disponibilité des ressources

II.2. Plan d'action quinquennal

L'opérationnalisation du plan de développement stratégique et institutionnel se fera à travers le plan d'actions quinquennal 2022-2026. Il concentre les actions prioritaires à mettre en œuvre durant les trois premières années du plan. Il se présente ainsi qu'il suit.

Tableau 18: Plan d'action quinquennal

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
AS 1	RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, FONCTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA CMA-BF					
OS 1.1	Optimiser le cadre institutionnel, et organisationnel					
EA 1.1.1	Le dispositif institutionnel est approprié					
A.1.1.1.1	Adapter les statuts et le régime électoral de la CMA-BF à son environnement institutionnel					
A.1.1.1.2	Assurer la diffusion et la vulgarisation des statuts et du régime électoral de la CMA-BF au profit des responsables des CMAR					
A.1.1.1.3	Faire un plaidoyer pour renforcer l'encrage institutionnel de la CMA-BF dans l'environnement des structures d'appui au secteur privé					
A.1.1.1.4	Organiser les réunions du Bureau Consulaire					
A.1.1.1.5	Organiser les Assemblées Générales des élus consulaires					
A.1.1.1.6	Organiser les réunions des commissions spécialisées					
A.1.1.1.7	Mettre en place un mécanisme de financement des élections consulaires (Compte d'attente)					
A.1.1.1.8	Appuyer l'élaboration des projets de textes règlementant le secteur					
A.1.1.1.9	Appuyer la diffusion et la vulgarisation des textes auprès des acteurs					
A.1.1.1.10	Contribuer au fonctionnement des organes de la CNCA-BF					
A.1.1.1.11	Formaliser et assurer le fonctionnement du cadre de concertation avec la DGA					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
EA 1.1.2	L'artisanat est pris en compte dans les plans locaux de développement					
A.1.1.2.1	Former les élus locaux et faire des sensibilisations de proximité pour une meilleure connaissance de la CMA-BF					
A.1.1.2.2	Identifier et collecter les préoccupations des acteurs régionaux					
A.1.1.2.3	Plaider pour la participation des CMAR à l'élaboration des plans locaux de développement					
A.1.1.2.4	Organiser des rencontres périodiques avec les collectivités					
A.1.1.2.5	Signer des conventions avec les collectivités territoriales					
EA 1.1.3	Les CMAR sont fonctionnelles et les OPA restructurées conformément aux textes en vigueur					
A.1.1.3.1	Allouer des ressources pour le fonctionnement des CMAR					
A.1.1.3.2	Appuyer les CMAR dans l'élaboration des programmes d'activités et du budget					
A.1.1.3.3	Participer à la mise en place et à l'animation d'un cadre de concertation entre les artisans de la sous-région					
A.1.1.3.4	Accompagner la restructuration des OPA					
A.1.1.3.5	Répertorier les OPA dans le registre des métiers					
A.1.1.3.6	Sensibiliser les responsables des CMAR sur leur devoir de redevabilité vis-à-vis des artisans de leurs régions					
A.1.1.3.7	Responsabiliser les CMAR dans le processus d'immatriculation des artisans de leurs ressorts territoriaux					
A.1.1.3.8	Doter les CMAR en équipements d'enrôlement et de production des CPA					
EA 1.1.4	Le statut juridique du registre des métiers est reconnu					
A.1.1.4.1	Commanditer une étude sur la reconnaissance juridique du registre des métiers					
A.1.1.4.2	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude					
A.1.1.4.3	Sensibiliser les acteurs sur les conclusions de l'étude					
OS 1.2	Optimiser le cadre fonctionnel					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
EA 1.2.1	La gestion des ressources financières et patrimoniale est optimisée					
A.1.2.1.1	Mettre en œuvre le manuel des procédures financières et comptables des statuts et règlement intérieur du personnel					
A.1.2.1.2	Gérer les finances et la comptabilité					
A.1.2.1.3	Elaborer et exécuter le budget					
A.1.2.1.4	Gérer le patrimoine et les stocks de l'institution					
A.1.2.1.5	Assurer le contrôle interne et commanditer l'audit externe					
A.1.2.1.6	Elaborer un plan de développement des ressources humaines					
A.1.2.1.7	Elaborer un plan de formation					
EA 1.2.2.	Les ressources humaines sont suffisantes, compétentes et motivées					
A.1.2.2.1	Renforcer l'effectif de la Direction Générale					
A.1.2.2.2	Renforcer les capacités opérationnelles du personnel					
A.1.2.2.3	Prendre des mesures incitatives qui combinent des primes et des incitations non financières					
EA 1.2.3	Les conditions de travail sont améliorées					
A.1.2.3.1	Acquérir des équipements informatiques					
A.1.2.3.2	Renforcer les moyens logistiques					
A.1.2.3.3	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement des plateformes économiques					
A.1.2.3.4	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique					
A.1.2.3.5	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude					
OS 1.3	Renforcer la communication institutionnelle de la CMA-BF					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
EA 1.3.1	La visibilité et la notoriété de la CMA-BF sont renforcées					
A.1.3.1.1	Commanditer une étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de communication					
A.1.3.1.2	Assurer la communication médiatique					
A.1.3.1.3	Produire des supports et outils de visibilité					
A.1.3.1.4	Assurer la communication audiovisuelle					
A.1.3.1.5	Redynamiser le site web et les réseaux sociaux					
A.1.3.1.6	Editer et publier le bulletin d'information de l'institution					
A.1.3.1.7	Renforcer la communication interne					
AS 2	AMELIORATION DES DONNEES STATISTIQUES ET DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SEIN DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARTISANAT					
OS 2.1	Renforcer la base de données statistiques sur l'artisanat					
EA 2.1.1	Les données statistiques sont améliorées					
A.2.2.1.1	Collecter des données statistiques sur l'artisanat					
A.2.2.1.2	Publier les informations statistiques sur l'artisanat					
A.2.2.1.3	Produire l'annuaire statistique					
EA 2.1.2	Le registre est mis à jour					
A.2.1.2.1	Immatriculer les artisans					
A.2.1.2.2	Mettre à jour le registre des métiers					
A.2.1.2.3	Développer une plateforme de promotion et de valorisation des services et produits artisanaux					
A.2.1.2.4	Contribuer à l'animation de la commission de délivrance de la qualification des artisans et de la délivrance de la carte professionnelle d'artisan					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
EA 2.1.3	Un outil d'aide à la décision existe					
A.2.1.3.1	Réaliser une enquête d'opinion sur l'évolution économique des entreprises artisanales					
A.2.1.3.2	Créer un cadre de concertation entre la MEBF, la DGI, la CNSS et la CMA-BF pour faciliter la collecte des données en lien avec le secteur de l'artisanat					
OS 2.2	Mettre les outils et les approches de l'intelligence économique au profit du développement des entreprises artisanales					
EA 2.2.1	La veille économique est assurée					
A.2.2.1.1	Mettre en place un dispositif de veille institutionnel					
A.2.2.1.2	Collecter les opportunités d'affaires au plan national et international					
A.2.2.1.3	Mettre en place une plateforme d'informations économiques sur les foires et salon au plan national et international					
A.2.2.1.4	Mettre en place et animer un programme d'appui à la gestion des marchés (assurance, financement, gestion des risques, etc.)					
A.2.2.1.5	Mettre en place une plateforme électronique de promotion des produits des artisans					
A.2.2.1.6	Mettre en place et animer un système d'intelligence économique sur les métiers porteurs dans le secteur de l'artisanat					
A.2.2.1.7	Former le personnel sur les techniques d'assistance et d'accompagnement des préoccupations des artisans					
A.2.2.1.8	Elaborer des études économiques sur le développement de l'artisanat					
EA 2.2.2	Les artisans ont accès à l'information économique					
A.2.2.2.1	Former et sensibiliser les artisans sur les techniques et approches de l'intelligence économique appliquée aux entreprises					
A.2.2.2.2	Former les artisans à l'utilisation du digital comme outil de promotion et de marketing					
A.2.2.2.3	Animer un cadre d'échanges avec les chefs d'entreprises sur les thématiques innovantes					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
A.2.2.2.4	Former les artisans sur les techniques de recherche d'opportunités et leur capitalisation					
AS 3	FACILITATION DE L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AU FINANCEMENT ET A LA COMMANDE PUBLIQUE					
OS 3.1	Améliorer l'accès des artisans au financement					
EA 3.1.1	Les artisans ont accès à des financements adaptés					
A..3.1.1.1	Collecter l'information sur les crédits octroyés aux artisans auprès des fonds nationaux de financement					
A..3.1.1.2	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour le renforcement de la capacité financière de l'AFP-PME à court et moyen termes au profit du secteur de l'artisanat					
A..3.1.1.3	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour la création d'un fonds dédié à l'artisanat					
A..3.1.1.4	Mener des plaidoyers auprès de la Grande Chancellerie des ordres nationaux pour la production des médailles par les artisans burkinabé					
A..3.1.1.5	Organiser des missions de coopération à l'international avec les partenaires					
OS 3.2	Faciliter l'accès des artisans à la commande publique					
EA 3.2.1	Les artisans ont accès à la commande publique					
A.3.2.1.1	Opérationnaliser l'accord cadre					
A.3.2.1.2	Mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre					
A.3.2.1.3	Tenir les sessions du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre					
A.3.2.1.4	Elaborer un manuel des procédures des marchés spécifiques de la CMA-BF					
A.3.2.1.5	Elaborer les PPM					
A.3.2.1.6	Mener un plaidoyer pour la prise en compte de l'agrément dans le dossier d'appel d'offre					
A.3.2.1.7	Opérationnaliser la délivrance d'agrément pour les métiers à risques					
EA 3.2.2	La commande publique dédiée à l'artisanat s'est accrue					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
A.3.2.2.1	Identifier les potentielles structures consommatrices des produits artisanaux					
A.3.2.2.2	Entreprendre des démarches auprès des structures en vue de la contractualisation					
A.3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme pour assurer la qualité des produits					
A.3.2.2.4	Organiser un concours pour la fabrication des prototypes des biens proposés par la CMA-BF					
AS 4	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ARTISANS					
OS 4.1	Développer et mettre en service des plateformes économiques de production et de commercialisation des produits de l'artisanat					
EA 4.1.1	Les plateformes économiques sont construites et opérationnelles					
A.4.1.1.1	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat afin de mettre à la disposition de la CMA-BF des infrastructures d'exploitation					
A.4.1.1.2	Faire un lobbying pour le transfert des villages artisanaux à la CMA-BF					
A.4.1.1.3	Mettre en œuvre une ZACAS au profit des artisans					
A.4.1.1.4	Mener des études pour la maîtrise d'œuvre + LNBTP + Permis					
A.4.1.1.5	Construire un bâtiment RDC a usage de bureaux puis, ultérieurement de centre de promotion de l'artisanat					
A.4.1.1.6	Construire les locaux annexes / mur de clôture / aménagements extérieurs					
A.4.1.1.7	Construire le siège R+2					
A.4.1.1.8	Extension du siège R+2 en R+4					
A.4.1.1.9	Doter les CMAR d'une représentation					
EA 4.1.2	L'accès des produits de l'artisanat au marché national et international s'est amélioré					
A.4.1.2.1	Rechercher des espaces pour construire les infrastructures de soutiens aux artisans dans les régions					
A.4.1.2.2	Organiser une exposition vente des produits de l'artisanat					
A.4.1.2.3	Mettre en œuvre un plateau technique des métiers					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
EA 4.1.3	Le niveau de mobilisation des recettes s'est accru					
A.4.1.3.1	Cartographier les priorités des PTF et positionner les activités					
A.4.1.3.2	Créer un cadre juridique et tirer du secteur public et privé des taxes et commissions sur leurs activités en lien avec l'artisanat (CCI-BF MEBF, Patronat, Culture, VAO, FESPACO)					
A.4.1.3.3	Commanditer une étude sur la contribution des artisans à l'autonomisation de la CMA-BF					
A.4.1.3.4	Organiser un atelier de mobilisation des ressources auprès des partenaires pour le financement du PDSI					
A.4.1.3.5	Organiser l'évaluation du PDSI					
OS 4.2	Assurer l'appui conseils aux artisans et aux entreprises artisanales					
EA 4.2.1	L'appui conseil aux entreprises artisanales est assuré					
A.4.2.1.1	Mettre en place une phase pilote à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso des réseaux d'entreprises en fonction de leurs profils					
A.4.2.1.2	Favoriser la mise en relation des entreprises artisanales avec les IMF et élaborer un guide d'approche					
A.4.2.1.3	Organiser des séminaires d'information et de sensibilisation au profit des entreprises					
A.4.2.1.4	Former les artisans en management d'entreprise					
A.4.2.1.5	Organiser des cadres de concertation pour des partages d'expériences en gestion d'entreprises artisanales					
A.4.2.1.6	Participer aux foires/salons ou autres activités de promotion commerciale des produits artisanaux					
EA 4.2.2	De nouvelles entreprises sont créées					
A.4.2.2.1	Sensibiliser les artisans pour la formalisation de leurs entreprises					
A.4.2.2.2	Organiser des rencontres périodiques pour le suivi des entreprises artisanales					
A.4.2.2.3	Appuyer et conseiller les entreprises à l'élaboration des outils de gestion et de gouvernance					
AS 5	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DES ARTISANS					

REF	Logique d'intervention	Chronogramme				
		A1	A2	A3	A4	A5
OS 5.1	Accroître l'offre de formation technique et professionnelle des artisans					
EA 5.1.1	L'offre de formation technique et professionnelle des artisans s'est accrue					
A.5.1.1.1	Œuvrer au transfert du CFPPS-MPE de Gourcy					
A.5.1.1.2	Restaurer, habilitier et rendre fonctionnel le CFPPS-MPE de Gourcy					
A.5.1.1.3	Identifier et apporter un accompagnement technique aux centres de formation privé pour leur habilitation					
A.5.1.1.4	Contribuer à l'élaboration de nouveaux référentiels de formation et d'évaluation dans les métiers de l'artisanat qui n'en disposent pas					
A.5.1.1.5	Contribuer à l'obtention d'agrément de formation au profit des artisans					
OS 5.2	Renforcer les capacités techniques et professionnelles des artisans					
EA 5.2.1	Les capacités techniques et professionnelles des artisans sont renforcées					
A.5.2.1.1	Construire, équiper et rendre fonctionnel les centres de référence dans les métiers de l'artisanat					
A.5.2.1.2	Organiser des sessions de formation par perfectionnement au profit des artisans					
A.5.2.1.3	Organiser des sessions de formation par apprentissage au profit des femmes et des jeunes					
A.5.2.1.4	Renforcer les compétences des artisans sur les thématiques émergentes et transversales					
OS 5.3	Contribuer à la qualification professionnelle des artisans					
EA 5.3.1	Les compétences techniques des artisans sont certifiées					
A.5.3.1.1	Encadrer les artisans candidats à l'obtention des titres de qualification professionnelle					
A.5.3.1.2	Contribuer à l'opérationnalisation de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)					
A.5.3.1.3	Participer à l'organisation des sessions de certification des compétences					
A.5.3.1.4	Organiser des sessions en alphabétisation au profit des artisans					

II.3. Budget de mise en œuvre du plan d'action quinquennal

Le budget total pour la mise en œuvre du plan d'action quinquennal 2022-2026 s'élève à Neuf milliards Six cents sept millions Cinq cent mille (9 607 500 000 F CFA. L'an 1 mobilise **11%** du budget total contre 19% pour l'axe 2, 30% pour l'an 3, 15% pour l'an 4 et 25% pour l'an 5

Le graphique ci-dessous donne le taux annuel de la répartition du budget total.

Graphique 8 : Taux de répartition financière par an

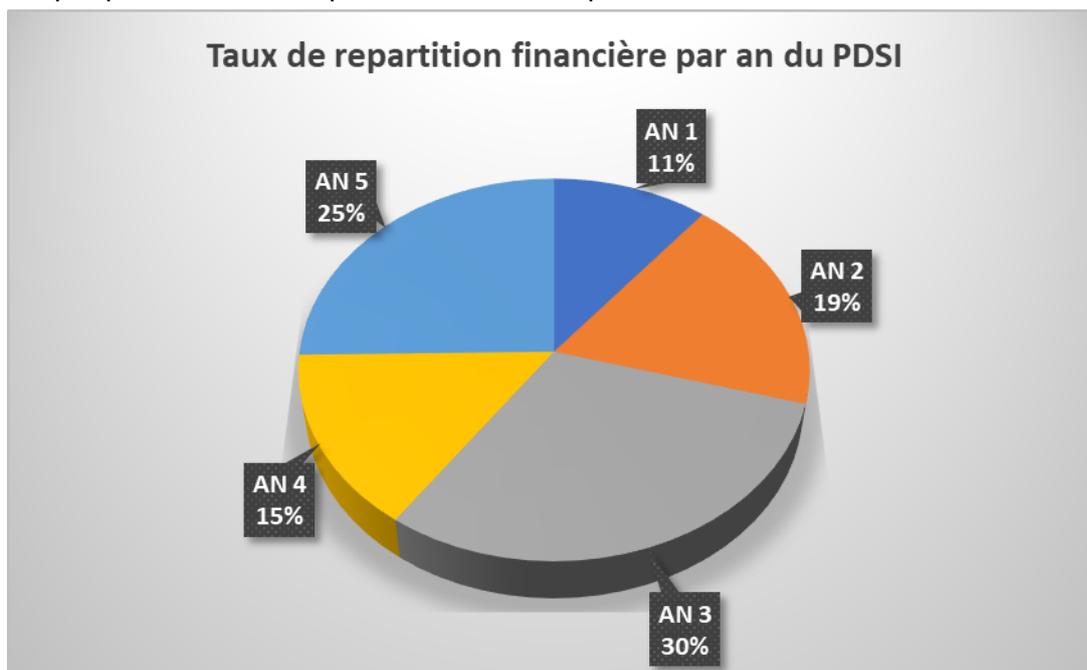


Tableau 19 : Budget de mise en œuvre du plan d'action quinquennal

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
AS 1	RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, FONCTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA CMA-BF						
OS 1.1	Optimiser le cadre institutionnel, et organisationnel						
EA 1.1.1	Le dispositif institutionnel est approprié						
A.1.1.1.1	Adapter les statuts et le régime électoral de la CMA-BF à son environnement institutionnel		6 500 000				6 500 000
A.1.1.1.2	Assurer la diffusion et la vulgarisation des statuts et du régime électoral de la CMA-BF au profit des responsables des CMAR			5 000 000	5 000 000		10 000 000
A.1.1.1.3	Faire un plaidoyer pour renforcer l'encrage institutionnel de la CMA-BF dans l'environnement des structures d'appui au secteur privé	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
A.1.1.1.4	Organiser les réunions du Bureau Consulaire	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	22 500 000
A.1.1.1.5	Organiser les Assemblées Générales des élus consulaires	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
A.1.1.1.6	Organiser les réunions des commissions spécialisées	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A.1.1.1.7	Mettre en place un mécanisme de financement des élections consulaires (Compte d'attente)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
A.1.1.1.8	Appuyer l'élaboration des projets de textes réglementant le secteur	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	8 750 000
A.1.1.1.9	Appuyer la diffusion et la vulgarisation des textes auprès des acteurs		7 500 000		7 500 000	7 500 000	22 500 000
A.1.1.1.10	Contribuer au fonctionnement des organes de la CNCA-BF	3 000 000	12 000 000	3 000 000	12 000 000	3 000 000	33 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
A.1.1.1.11	Formaliser et assurer le fonctionnement du cadre de concertation avec la DGA	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
EA 1.1.2	L'artisanat est pris en compte dans les plans locaux de développement						
A.1.1.2.1	Former les élus locaux et faire des sensibilisations de proximité pour une meilleure connaissance de la CMA-BF		10 000 000	-	10 000 000		20 000 000
A.1.1.2.2	Identifier et collecter les préoccupations des acteurs régionaux	5 000 000					5 000 000
A.1.1.2.3	Plaider pour la participation des CMAR à l'élaboration des plans locaux de développement		7 500 000				7 500 000
A.1.1.2.4	Organiser des rencontres périodiques avec les collectivités		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
A.1.1.2.5	Signer des conventions avec les collectivités territoriales		500 000	500 000			1 000 000
EA 1.1.3	Les CMAR sont fonctionnelles et les OPA restructurées conformément aux textes en vigueur						
A.1.1.3.1	Allouer des ressources pour le fonctionnement des CMAR		40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	160 000 000
A.1.1.3.2	Appuyer les CMAR dans l'élaboration des programmes d'activités et du budget	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	18 750 000
A.1.1.3.3	Participer à la mise en place et à l'animation d'un cadre de concertation entre les artisans de la sous-région			3 500 000			3 500 000
A.1.1.3.4	Accompagner la restructuration des OPA	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	18 750 000
A.1.1.3.5	Répertorier les OPA dans le registre des métiers	-	-	-	-	-	0
A.1.1.3.6	Sensibiliser les responsables des CMAR sur leur	5 000 000					5 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
	devoir de redevabilité vis-à-vis des artisans de leurs régions						
A.1.1.3.7	Responsabiliser les CMAR dans le processus d'immatriculation des artisans de leurs ressorts territoriaux	2 500 000					2 500 000
A.1.1.3.8	Doter les CMAR en équipements d'enrôlement et de production des CPA			36 000 000			36 000 000
EA 1.1.4	Le statut juridique du registre des métiers est reconnu						
A.1.1.4.1	Commanditer une étude sur la reconnaissance juridique du registre des métiers	15 000 000					15 000 000
A.1.1.4.2	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude		3 000 000				3 000 000
A.1.1.4.3	Sensibiliser les acteurs sur les conclusions de l'étude		5 000 000				5 000 000
OS 1.2	Optimiser le cadre fonctionnel						
EA 1.2.1	La gestion des ressources financières et patrimoniale est optimisée						
A.1.2.1.1	Mettre en œuvre le manuel des procédures financières et comptables des statuts et règlement intérieur du personnel	2 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	4 000 000
A.1.2.1.2	Gérer les finances et la comptabilité	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.1.2.1.3	Elaborer et exécuter le budget	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.1.2.1.4	Gérer le patrimoine et les stocks de l'institution	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.1.2.1.5	Assurer le contrôle interne et commanditer l'audit externe	5 000 000	5 000 000	5 000 000	7 500 000	7 500 000	30 000 000
A.1.2.1.6	Elaborer un plan de développement des ressources humaines	7 500 000					7 500 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
A.1.2.1.7	Elaborer un plan de formation	2 000 000					2 000 000
EA 1.2.2.	Les ressources humaines sont suffisantes, compétentes et motivées						
A.1.2.2.1	Renforcer l'effectif de la Direction Générale	20 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	10 000 000	120 000 000
A.1.2.2.2	Renforcer les capacités opérationnelles du personnel	10 000 000	15 000 000	15 000 000	12 000 000	10 000 000	62 000 000
A.1.2.2.3	Prendre des mesures incitatives qui combinent des primes et des incitations non financières	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	37 500 000
EA 1.2.3	Les conditions de travail sont améliorées						
A.1.2.3.1	Acquérir des équipements informatiques		20 000 000			20 000 000	40 000 000
A.1.2.3.2	Renforcer les moyens logistiques		40 000 000	27 500 000	40 000 000	27 500 000	135 000 000
A.1.2.3.3	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement des plateformes économiques		20 000 000				20 000 000
A.1.2.3.4	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique		18 000 000				18 000 000
A.1.2.3.5	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude			120 000 000	120 000 000		240 000 000
OS 1.3	Renforcer la communication institutionnelle de la CMA-BF						
EA 1.3.1	La visibilité et la notoriété de la CMA-BF sont renforcées						
A.1.3.1.1	Commanditer une étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de communication	22 500 000					22 500 000
A.1.3.1.2	Assurer la communication médiatique	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A.1.3.1.3	Produire des supports et outils de visibilité	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
A.1.3.1.4	Assurer la communication audiovisuelle	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
A.1.3.1.5	Redynamiser le site web et les réseaux sociaux	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.1.3.1.6	Editer et publier le bulletin d'information de l'institution	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A.1.3.1.7	Renforcer la communication interne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
TOTAL AXE 1		207 750 000	353 250 000	399 750 000	397 250 000	239 750 000	1 597 750 000
AS 2	AMELIORATION DES DONNEES STATISTIQUES ET DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SEIN DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARTISANAT						
OS 2.1	Renforcer la base de données statistiques sur l'artisanat						
EA 2.1.1	Les données statistiques sont améliorées						
A.2.2.1.1	Collecter des données statistiques sur l'artisanat	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
A.2.2.1.2	Publier les informations statistiques sur l'artisanat	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
A.2.2.1.3	Produire l'annuaire statistique		8 000 000		8 000 000		16 000 000
EA 2.1.2	Le registre est mis à jour						
A.2.1.2.1	Immatriculer les artisans	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	675 000 000
A.2.1.2.2	Mettre à jour le registre des métiers	5 000 000	-	-	5 000 000	-	10 000 000
A.2.1.2.3	Développer une plateforme de promotion et de valorisation des services et produits artisanaux		7 500 000				7 500 000
A.2.1.2.4	Contribuer à l'animation de la commission de délivrance de la qualification des artisans et de la délivrance de la carte professionnelle d'artisan	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
EA 2.1.3	Un outil d'aide à la décision existe						
A.2.1.3.1	Réaliser une enquête d'opinion sur l'évolution	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
	économique des entreprises artisanales						
A.2.1.3.2	Créer un cadre de concertation entre la MEBF, la DGI, la CNSS et la CMA-BF pour faciliter la collecte des données en lien avec le secteur de l'artisanat	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
OS 2.2	Mettre les outils et les approches de l'intelligence économique au profit du développement des entreprises artisanales						
EA 2.2.1	La veille économique est assurée						
A.2.2.1.1	Mettre en place un dispositif de veille institutionnel	1 000 000					1 000 000
A.2.2.1.2	Collecter les opportunités d'affaires au plan national et international	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
A.2.2.1.3	Mettre en place une plateforme d'informations économiques sur les foires et salon au plan national et international		1 000 000				1 000 000
A.2.2.1.4	Mettre en place et animer un programme d'appui à la gestion des marchés (assurance, financement, gestion des risques, etc.)	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000	11 500 000
A.2.2.1.5	Mettre en place une plateforme électronique de promotion des produits des artisans		7 500 000				7 500 000
A.2.2.1.6	Mettre en place et animer un système d'intelligence économique sur les métiers porteurs dans le secteur de l'artisanat			5 000 000	2 500 000	3 000 000	10 500 000
A.2.2.1.7	Former le personnel sur les techniques d'assistance et d'accompagnement des préoccupations des artisans		1 000 000				1 000 000
A.2.2.1.8	Elaborer des études économiques sur le développement de l'artisanat		15 000 000		15 000 000		30 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
EA 2.2.2	Les artisans ont accès à l'information économique						
A.2.2.2.1	Former et sensibiliser les artisans sur les techniques et approches de l'intelligence économique appliquée aux entreprises		4 000 000				4 000 000
A.2.2.2.2	Former les artisans à l'utilisation du digital comme outil de promotion et de marketing		4 000 000	4 000 000	4 000 000		12 000 000
A.2.2.2.3	Animer un cadre d'échanges avec les chefs d'entreprises sur les thématiques innovantes	1 500 000	2 500 000	3 000 000	2 500 000	2 500 000	12 000 000
A.2.2.2.4	Former les artisans sur les techniques de recherche d'opportunités et leur capitalisation		4 000 000			5 000 000	9 000 000
TOTAL AXE 2		162 000 000	209 500 000	166 500 000	192 500 000	165 000 000	895 500 000
AS 3	FACILITATION DE L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AU FINANCEMENT ET A LA COMMANDE PUBLIQUE						
OS 3.1	Améliorer l'accès des artisans au financement						
EA 3.1.1	Les artisans ont accès à des financements adaptés						
A..3.1.1.1	Collecter l'information sur les crédits octroyés aux artisans auprès des fonds nationaux de financement	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
A..3.1.1.2	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour le renforcement de la capacité financière de l'AFP-PME à court et moyen termes au profit du secteur de l'artisanat	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A..3.1.1.3	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour la création d'un fonds dédié à l'artisanat	10 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	14 000 000
A..3.1.1.4	Mener des plaidoyers auprès de la Grande Chancellerie des ordres nationaux pour la production des médailles par les artisans burkinabé	250 000	250 000	250 000			750 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
A..3.1.1.5	Organiser des missions de coopération à l'international avec les partenaires	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
OS 3.2	Faciliter l'accès des artisans à la commande publique						
EA 3.2.1	Les artisans ont accès à la commande publique						
A.3.2.1.1	Opérationnaliser l'accord cadre	5 000 000	5 000 000	5 000 000			15 000 000
A.3.2.1.2	Mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre	1 500 000					1 500 000
A.3.2.1.3	Tenir les sessions du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
A.3.2.1.4	Elaborer un manuel des procédures des marchés spécifiques de la CMA-BF	10 000 000					10 000 000
A.3.2.1.5	Elaborer les PPM	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
A.3.2.1.6	Mener un plaidoyer pour la prise en compte de l'agrément dans le dossier d'appel d'offre	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.3.2.1.7	Opérationnaliser la délivrance d'agrément pour les métiers à risques		2 000 000				2 000 000
EA 3.2.2	La commande publique dédiée à l'artisanat s'est accrue						
A.3.2.2.1	Identifier les potentielles structures consommatrices des produits artisanaux	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.3.2.2.2	Entreprendre des démarches auprès des structures en vue de la contractualisation	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme pour assurer la qualité des produits	1 000 000					1 000 000
A.3.2.2.4	Organiser un concours pour la fabrication des		10 000 000			10 000 000	20 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
	prototypes des biens proposés par la CMA-BF						
TOTAL AXE 3		46 500 000	37 000 000	25 000 000	19 750 000	29 750 000	158 000 000
AS 4	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ARTISANS						
OS 4.1	Développer et mettre en service des plateformes économiques de production et de commercialisation des produits de l'artisanat						
EA 4.1.1	Les plateformes économiques sont construites et opérationnelles						
A.4.1.1.1	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat afin de mettre à la disposition de la CMA-BF des infrastructures d'exploitation	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
A.4.1.1.2	Faire un lobbying pour le transfert des villages artisanaux à la CMA-BF	2 500 000	2 500 000	2 500 000			7 500 000
A.4.1.1.3	Mettre en œuvre une ZACAS au profit des artisans			200 000 000			200 000 000
A.4.1.1.4	Mener des études pour la maîtrise d'œuvre + LNBTP + Permis	300 000 000					300 000 000
A.4.1.1.5	Construire un bâtiment RDC a usage de bureaux puis, ultérieurement de centre de promotion de l'artisanat		300 000 000	-			300 000 000
A.4.1.1.6	Construire les locaux annexes / mur de clôture / aménagements extérieurs		400 000 000				400 000 000
A.4.1.1.7	Construire le siège R+2			1 250 000 000			1 250 000 000
A.4.1.1.8	Extension du siège R+2 en R+4					1 250 000 000	1 250 000 000
A.4.1.1.9	Doter les CMAR d'une représentation	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
EA 4.1.2	L'accès des produits de l'artisanat au marché national et international s'est amélioré						
A.4.1.2.1	Rechercher des espaces pour construire les		50 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
	infrastructures de soutiens aux artisans dans les régions						
A.4.1.2.2	Organiser une exposition vente des produits de l'artisanat		40 000 000		40 000 000		80 000 000
A.4.1.2.3	Mettre en œuvre un plateau technique des métiers			50 000 000	30 000 000	25 000 000	105 000 000
EA 4.1.3	Le niveau de mobilisation des recettes s'est accru						
A.4.1.3.1	Cartographier les priorités des PTF et positionner les activités		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000
A.4.1.3.2	Créer un cadre juridique et tirer du secteur public et privé des taxes et commissions sur leurs activités en lien avec l'artisanat (CCI-BF MEBF, Patronat, Culture, VAO, FESPACO)		3 500 000	3 500 000	-	-	7 000 000
A.4.1.3.3	Commanditer une étude sur la contribution des artisans à l'autonomisation de la CMA-BF	15 000 000					15 000 000
A.4.1.3.4	Organiser un atelier de mobilisation des ressources auprès des partenaires pour le financement du PDSI	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
A.4.1.3.5	Organiser l'évaluation du PDSI			7 000 000		10 000 000	17 000 000
OS 4.2	Assurer l'appui conseils aux artisans et aux entreprises artisanales						
EA 4.2.1	L'appui conseil aux entreprises artisanales est assuré						
A.4.2.1.1	Mettre en place une phase pilote à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso des réseaux d'entreprises en fonction de leurs profils		3 500 000		3 500 000		7 000 000
A.4.2.1.2	Favoriser la mise en relation des entreprises artisanales avec les IMF et élaborer un guide d'approche	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
A.4.2.1.3	Organiser des séminaires d'information et de sensibilisation au profit des entreprises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.4.2.1.4	Former les artisans en management d'entreprise		3 500 000	3 500 000	3 500 000	5 000 000	15 500 000
A.4.2.1.5	Organiser des cadres de concertation pour des partages d'expériences en gestion d'entreprises artisanales	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
A.4.2.1.6	Participer aux foires/salons ou autres activités de promotion commerciale des produits artisanaux	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
EA 4.2.2	De nouvelles entreprises sont créées						
A.4.2.2.1	Sensibiliser les artisans pour la formalisation de leurs entreprises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.4.2.2.2	Organiser des rencontres périodiques pour le suivi des entreprises artisanales	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.4.2.2.3	Appuyer et conseiller les entreprises à l'élaboration des outils de gestion et de gouvernance	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
TOTAL AXE 4		563 000 000	1 051 000 000	1 864 500 000	375 000 000	1 588 000 000	5 441 500 000
AS 5	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DES ARTISANS						
OS 5.1	Accroître l'offre de formation technique et professionnelle des artisans						
EA 5.1.1	L'offre de formation technique et professionnelle des artisans s'est accrue						
A.5.1.1.1	Œuvrer au transfert du CFPPS-MPE de Gourcy	3 500 000					3 500 000
A.5.1.1.2	Restaurer, habilitier et rendre fonctionnel le CFPPS-MPE de Gourcy		75 000 000	60 000 000	50 000 000		185 000 000
A.5.1.1.3	Identifier et apporter un accompagnement technique	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
	aux centres de formation privé pour leur habilitation						
A.5.1.1.4	Contribuer à l'élaboration de nouveaux référentiels de formation et d'évaluation dans les métiers de l'artisanat qui n'en disposent pas	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 000
A.5.1.1.5	Contribuer à l'obtention d'agrément de formation au profit des artisans	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
OS 5.2	Renforcer les capacités techniques et professionnelles des artisans						
EA 5.2.1	Les capacités techniques et professionnelles des artisans sont renforcées						
A.5.2.1.1	Construire, équiper et rendre fonctionnel les centres de référence dans les métiers de l'artisanat			350 000 000	350 000 000	350 000 000	1 050 000 000
A.5.2.1.2	Organiser des sessions de formation par perfectionnement au profit des artisans	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	37 500 000
A.5.2.1.3	Organiser des sessions de formation par apprentissage au profit des femmes et des jeunes	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
A.5.2.1.4	Renforcer les compétences des artisans sur les thématiques émergentes et transversales	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
OS 5.3	Contribuer à la qualification professionnelle des artisans						
EA 5.3.1	Les compétences techniques des artisans sont certifiées						
A.5.3.1.1	Encadrer les artisans candidats à l'obtention des titres de qualification professionnelle	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
A.5.3.1.2	Contribuer à l'opérationnalisation de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
A.5.3.1.3	Participer à l'organisation des sessions de certification des compétences	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 750 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire					Coût total en FCFA
		A1	A2	A3	A4	A5	
A.5.3.1.4	Organiser des sessions en alphabétisation au profit des artisans	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	62 500 000
TOTAL AXE 5		58 750 000	130 250 000	465 250 000	455 250 000	405 250 000	1 514 750 000
TOTAL GENERAL		1 038 000 000	1 781 000 000	2 921 000 000	1 439 750 000	2 427 750 000	9 607 500 000

II.4. Plan d'action prioritaire triennal 2022-2024

Le plan d'action prioritaire pour la période 2022-2024 s'établi ainsi que suit.

Tableau 20 : Plan d'action prioritaire triennal 2022-2024

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
AS 1	RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, FONCTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA CMA-BF			
OS 1.1	Optimiser le cadre institutionnel, et organisationnel			
EA 1.1.1	Le dispositif institutionnel est approprié			
A.1.1.1.1	Adapter les statuts et le régime électoral de la CMA-BF à son environnement institutionnel			
A.1.1.1.2	Assurer la diffusion et la vulgarisation des statuts et du régime électoral de la CMA-BF au profit des responsables des CMAR			
A.1.1.1.3	Faire un plaidoyer pour renforcer l'encrage institutionnel de la CMA-BF dans l'environnement des structures d'appui au secteur privé			
A.1.1.1.4	Organiser les réunions du Bureau Consulaire			
A.1.1.1.5	Organiser les Assemblées Générales des élus consulaires			
A.1.1.1.6	Organiser les réunions des commissions spécialisées			
A.1.1.1.7	Mettre en place un mécanisme de financement des élections consulaires (Compte d'attente)			
A.1.1.1.8	Appuyer l'élaboration des projets de textes règlementant le secteur			
A.1.1.1.9	Appuyer la diffusion et la vulgarisation des textes auprès des acteurs			
A.1.1.1.10	Contribuer au fonctionnement des organes de la CNCA-BF			
A.1.1.1.11	Formaliser et assurer le fonctionnement du cadre de concertation avec la DGA			
EA 1.1.2	L'artisanat est pris en compte dans les plans locaux de développement			
A.1.1.2.1	Former les élus locaux et faire des sensibilisations de proximité pour une meilleure connaissance de la CMA-BF			
A.1.1.2.2	Identifier et collecter les préoccupations des acteurs régionaux			
A.1.1.2.3	Plaider pour la participation des CMAR à l'élaboration des plans locaux de développement			
A.1.1.2.4	Organiser des rencontres périodiques avec les collectivités			
A.1.1.2.5	Signer des conventions avec les collectivités territoriales			
EA 1.1.3	Les CMAR sont fonctionnelles et les OPA restructurées conformément aux textes en vigueur			
A.1.1.3.1	Allouer des ressources pour le fonctionnement des CMAR			
A.1.1.3.2	Appuyer les CMAR dans l'élaboration des programmes d'activités et du			

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
	budget			
A.1.1.3.3	Participer à la mise en place et à l'animation d'un cadre de concertation entre les artisans de la sous-région			
A.1.1.3.4	Accompagner la restructuration des OPA			
A.1.1.3.5	Répertorier les OPA dans le registre des métiers			
A.1.1.3.6	Sensibiliser les responsables des CMAR sur leur devoir de redevabilité vis-à-vis des artisans de leurs régions			
A.1.1.3.7	Responsabiliser les CMAR dans le processus d'immatriculation des artisans de leurs ressort territoriales			
A.1.1.3.8	Doter les CMAR en équipements d'enrôlement et de production des CPA			
EA 1.1.4	Le statut juridique du registre des métiers est reconnu			
A.1.1.4.1	Commanditer une étude sur la reconnaissance juridique du registre des métiers			
A.1.1.4.2	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude			
A.1.1.4.3	Sensibiliser les acteurs sur les conclusions de l'étude			
OS 1.2	Optimiser le cadre fonctionnel			
EA 1.2.1	La gestion des ressources financières et patrimoniale est optimisée			
A.1.2.1.1	Mettre en œuvre le manuel des procédures financières et comptables des statuts et règlement intérieur du personnel			
A.1.2.1.2	Gérer les finances et la comptabilité			
A.1.2.1.3	Elaborer et exécuter le budget			
A.1.2.1.4	Gérer le patrimoine et les stocks de l'institution			
A.1.2.1.5	Assurer le contrôle interne et commanditer l'audit externe			
A.1.2.1.6	Elaborer un plan de développement des ressources humaines			
A.1.2.1.7	Elaborer un plan de formation			
EA 1.2.2.	Les ressources humaines sont suffisantes, compétentes et motivées			
A.1.2.2.1	Renforcer l'effectif de la Direction Générale			
A.1.2.2.2	Renforcer les capacités opérationnelles du personnel			
A.1.2.2.3	Prendre des mesures incitatives qui combinent des primes et des incitations non financières			
EA 1.2.3	Les conditions de travail sont améliorées			
A.1.2.3.1	Acquérir des équipements informatiques			
A.1.2.3.2	Renforcer les moyens logistiques			
A.1.2.3.3	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement des plateformes économiques			

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
A.1.2.3.4	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique			
A.1.2.3.5	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude			
OS 1.3	Renforcer la communication institutionnelle de la CMA-BF			
EA 1.3.1	La visibilité et la notoriété de la CMA-BF sont renforcées			
A.1.3.1.1	Commanditer une étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de communication			
A.1.3.1.2	Assurer la communication médiatique			
A.1.3.1.3	Produire des supports et outils de visibilité			
A.1.3.1.4	Assurer la communication audiovisuelle			
A.1.3.1.5	Redynamiser le site web et les réseaux sociaux			
A.1.3.1.6	Editer et publier le bulletin d'information de l'institution			
A.1.3.1.7	Renforcer la communication interne			
AS 2	AMELIORATION DES DONNEES STATISTIQUES ET DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SEIN DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARTISANAT			
OS 2.1	Renforcer la base de données statistiques sur l'artisanat			
EA 2.1.1	Les données statistiques sont améliorées			
A.2.2.1.1	Collecter des données statistiques sur l'artisanat			
A.2.2.1.2	Publier les informations statistiques sur l'artisanat			
A.2.2.1.3	Produire l'annuaire statistique			
EA 2.1.2	Le registre est mis à jour			
A.2.1.2.1	Immatriculer les artisans			
A.2.1.2.2	Mettre à jour le registre des métiers			
A.2.1.2.3	Développer une plateforme de promotion et de valorisation des services et produits artisanaux			
A.2.1.2.4	Contribuer à l'animation de la commission de délivrance de la qualification des artisans et de la délivrance de la carte professionnelle d'artisan			
EA 2.1.3	Un outil d'aide à la décision existe			
A.2.1.3.1	Réaliser une enquête d'opinion sur l'évolution économique des entreprises artisanales			
A.2.1.3.2	Créer un cadre de concertation entre la MEBF, la DGI, la CNSS et la CMA-BF pour faciliter la collecte des données en lien avec le secteur de l'artisanat			
OS 2.2	Mettre les outils et les approches de l'intelligence économique au profit du développement des entreprises artisanales			
EA 2.2.1	La veille économique est assurée			

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
A.2.2.1.1	Mettre en place un dispositif de veille institutionnel			
A.2.2.1.2	Collecter les opportunités d'affaires au plan national et international			
A.2.2.1.3	Mettre en place une plateforme d'informations économiques sur les foires et salon au plan national et international			
A.2.2.1.4	Mettre en place et animer un programme d'appui à la gestion des marchés (assurance, financement, gestion des risques, etc.)			
A.2.2.1.5	Mettre en place une plateforme électronique de promotion des produits des artisans			
A.2.2.1.6	Mettre en place et animer un système d'intelligence économique sur les métiers porteurs dans le secteur de l'artisanat			
A.2.2.1.7	Former le personnel sur les techniques d'assistance et d'accompagnement des préoccupations des artisans			
A.2.2.1.8	Elaborer des études économiques sur le développement de l'artisanat			
EA 2.2.2	Les artisans ont accès à l'information économique			
A.2.2.2.1	Former et sensibiliser les artisans sur les techniques et approches de l'intelligence économique appliquée aux entreprises			
A.2.2.2.2	Former les artisans à l'utilisation du digital comme outil de promotion et de marketing			
A.2.2.2.3	Animer un cadre d'échanges avec les chefs d'entreprises sur les thématiques innovantes			
A.2.2.2.4	Former les artisans sur les techniques de recherche d'opportunités et leur capitalisation			
AS 3	FACILITATION DE L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AU FINANCEMENT ET A LA COMMANDE PUBLIQUE			
OS 3.1	Améliorer l'accès des artisans au financement			
EA 3.1.1	Les artisans ont accès à des financements adaptés			
A..3.1.1.1	Collecter l'information sur les crédits octroyés aux artisans auprès des fonds nationaux de financement			
A..3.1.1.2	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour le renforcement de la capacité financière de l'AFP-PME à court et moyen termes au profit du secteur de l'artisanat			
A..3.1.1.3	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour la création d'un fonds dédié à l'artisanat			
A..3.1.1.4	Mener des plaidoyers auprès de la Grande Chancellerie des ordres nationaux pour la production des médailles par les artisans burkinabé			
A..3.1.1.5	Organiser des missions de coopération à l'international avec les partenaires			
OS 3.2	Faciliter l'accès des artisans à la commande publique			
EA 3.2.1	Les artisans ont accès à la commande publique			

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
A.3.2.1.1	Opérationnaliser l'accord cadre			
A.3.2.1.2	Mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre			
A.3.2.1.3	Tenir les sessions du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre			
A.3.2.1.4	Elaborer un manuel des procédures des marchés spécifiques de la CMA-BF			
A.3.2.1.5	Elaborer les PPM			
A.3.2.1.6	Mener un plaidoyer pour la prise en compte de l'agrément dans le dossier d'appel d'offre			
A.3.2.1.7	Opérationnaliser la délivrance d'agrément pour les métiers à risques			
EA 3.2.2	La commande publique dédiée à l'artisanat s'est accrue			
A.3.2.2.1	Identifier les potentielles structures consommatrices des produits artisanaux			
A.3.2.2.2	Entreprendre des démarches auprès des structures en vue de la contractualisation			
A.3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme pour assurer la qualité des produits			
A.3.2.2.4	Organiser un concours pour la fabrication des prototypes des biens proposés par la CMA-BF			
AS 4	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ARTISANS			
OS 4.1	Développer et mettre en service des plateformes économiques de production et de commercialisation des produits de l'artisanat			
EA 4.1.1	Les plateformes économiques sont construites et opérationnelles			
A.4.1.1.1	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat afin de mettre à la disposition de la CMA-BF des infrastructures d'exploitation			
A.4.1.1.2	Faire un lobbying pour le transfert des villages artisanaux à la CMA-BF			
A.4.1.1.3	Mettre en œuvre une ZACAS au profit des artisans			
A.4.1.1.4	Mener des études pour la maîtrise d'œuvre + LNBTP + Permis			
A.4.1.1.5	Construire un bâtiment RDC a usage de bureaux puis, ultérieurement de centre de promotion de l'artisanat			
A.4.1.1.6	Construire les locaux annexes / mur de clôture / aménagements extérieurs			
A.4.1.1.7	Construire le siège R+2			
A.4.1.1.9	Doter les CMAR d'une représentation			
EA 4.1.2	L'accès des produits de l'artisanat au marché national et international s'est amélioré			
A.4.1.2.1	Rechercher des espaces pour construire les infrastructures de soutiens aux artisans dans les régions			

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
A.4.1.2.2	Organiser une exposition vente des produits de l'artisanat			
A.4.1.2.3	Mettre en œuvre un plateau technique des métiers			
EA 4.1.3	Le niveau de mobilisation des recettes s'est accru			
A.4.1.3.1	Cartographier les priorités des PTF et positionner les activités			
A.4.1.3.2	Créer un cadre juridique et tirer du secteur public et privé des taxes et commissions sur leurs activités en lien avec l'artisanat (CCI-BF MEBF, Patronat, Culture, VAO, FESPACO)			
A.4.1.3.3	Commanditer une étude sur la contribution des artisans à l'autonomisation de la CMA-BF			
A.4.1.3.4	Organiser un atelier de mobilisation des ressources auprès des partenaires pour le financement du PDSI			
A.4.1.3.5	Organiser l'évaluation du PDSI			
OS 4.2	Assurer l'appui conseils aux artisans et aux entreprises artisanales			
EA 4.2.1	L'appui conseil aux entreprises artisanales est assuré			
A.4.2.1.1	Mettre en place une phase pilote à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso des réseaux d'entreprises en fonction de leurs profils			
A.4.2.1.2	Favoriser la mise en relation des entreprises artisanales avec les IMF et élaborer un guide d'approche			
A.4.2.1.3	Organiser des séminaires d'information et de sensibilisation au profit des entreprises			
A.4.2.1.4	Former les artisans en management d'entreprise			
A.4.2.1.5	Organiser des cadres de concertation pour des partages d'expériences en gestion d'entreprises artisanales			
A.4.2.1.6	Participer aux foires/salons ou autres activités de promotion commerciale des produits artisanaux			
EA 4.2.2	De nouvelles entreprises sont créées			
A.4.2.2.1	Sensibiliser les artisans pour la formalisation de leurs entreprises			
A.4.2.2.2	Organiser des rencontres périodiques pour le suivi des entreprises artisanales			
A.4.2.2.3	Appuyer et conseiller les entreprises à l'élaboration des outils de gestion et de gouvernance			
AS 5	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DES ARTISANS			
OS 5.1	Accroître l'offre de formation technique et professionnelle des artisans			
EA 5.1.1	L'offre de formation technique et professionnelle des artisans s'est accrue			
A.5.1.1.1	Œuvrer au transfert du CFPPS-MPE de Gourcy			

REF	Logique d'intervention	Chronogramme		
		A1	A2	A3
A.5.1.1.2	Restaurer, habiliter et rendre fonctionnel le CFPPS-MPE de Gourcy			
A.5.1.1.3	Identifier et apporter un accompagnement technique aux centres de formation privé pour leur habilitation			
A.5.1.1.4	Contribuer à l'élaboration de nouveaux référentiels de formation et d'évaluation dans les métiers de l'artisanat qui n'en disposent pas			
A.5.1.1.5	Contribuer à l'obtention d'agrément de formation au profit des artisans			
OS 5.2	Renforcer les capacités techniques et professionnelles des artisans			
EA 5.2.1	Les capacités techniques et professionnelles des artisans sont renforcées			
A.5.2.1.1	Construire, équiper et rendre fonctionnel les centres de référence dans les métiers de l'artisanat			
A.5.2.1.2	Organiser des sessions de formation par perfectionnement au profit des artisans			
A.5.2.1.3	Organiser des sessions de formation par apprentissage au profit des femmes et des jeunes			
A.5.2.1.4	Renforcer les compétences des artisans sur les thématiques émergentes et transversales			
OS 5.3	Contribuer à la qualification professionnelle des artisans			
EA 5.3.1	Les compétences techniques des artisans sont certifiées			
A.5.3.1.1	Encadrer les artisans candidats à l'obtention des titres de qualification professionnelle			
A.5.3.1.2	Contribuer à l'opérationnalisation de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)			
A.5.3.1.3	Participer à l'organisation des sessions de certification des compétences			
A.5.3.1.4	Organiser des sessions en alphabétisation au profit des artisans			

II.5. Budget du Plan d'action prioritaire triennal

Le budget du plan d'action triennal 2022-2024 est le suivant.

Tableau 21 : Budget du Plan d'action prioritaire triennal

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
AS 1	RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, FONCTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA CMA-BF				
OS 1.1	Optimiser le cadre institutionnel, et organisationnel				
EA 1.1.1	Le dispositif institutionnel est approprié				
A.1.1.1.1	Adapter les statuts et le régime électoral de la CMA-BF à son environnement institutionnel		6 500 000		6 500 000
A.1.1.1.2	Assurer la diffusion et la vulgarisation des statuts et du régime électoral de la CMA-BF au profit des responsables des CMAR			5 000 000	5 000 000
A.1.1.1.3	Faire un plaidoyer pour renforcer l'encrege institutionnel de la CMA-BF dans l'environnement des structures d'appui au secteur privé	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
A.1.1.1.4	Organiser les réunions du Bureau Consulaire	4 500 000	4 500 000	4 500 000	13 500 000
A.1.1.1.5	Organiser les Assemblées Générales des élus consulaires	12 000 000	12 000 000	12 000 000	36 000 000
A.1.1.1.6	Organiser les réunions des commissions spécialisées	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.1.1.1.7	Mettre en place un mécanisme de financement des élections consulaires (Compte d'attente)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
A.1.1.1.8	Appuyer l'élaboration des projets de textes réglementant le secteur	1 750 000	1 750 000	1 750 000	5 250 000
A.1.1.1.9	Appuyer la diffusion et la vulgarisation des textes auprès des acteurs		7 500 000		7 500 000
A.1.1.1.10	Contribuer au fonctionnement des organes de la CNCA-BF	3 000 000	12 000 000	3 000 000	18 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
A.1.1.1.11	Formaliser et assurer le fonctionnement du cadre de concertation avec la DGA	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
EA 1.1.2	L'artisanat est pris en compte dans les plans locaux de développement				
A.1.1.2.1	Former les élus locaux et faire des sensibilisations de proximité pour une meilleure connaissance de la CMA-BF		10 000 000	-	10 000 000
A.1.1.2.2	Identifier et collecter les préoccupations des acteurs régionaux	5 000 000			5 000 000
A.1.1.2.3	Plaider pour la participation des CMAR à l'élaboration des plans locaux de développement		7 500 000		7 500 000
A.1.1.2.4	Organiser des rencontres périodiques avec les collectivités		5 000 000	5 000 000	10 000 000
A.1.1.2.5	Signer des conventions avec les collectivités territoriales		500 000	500 000	1 000 000
EA 1.1.3	Les CMAR sont fonctionnelles et les OPA restructurées conformément aux textes en vigueur				
A.1.1.3.1	Allouer des ressources pour le fonctionnement des CMAR		40 000 000	40 000 000	80 000 000
A.1.1.3.2	Appuyer les CMAR dans l'élaboration des programmes d'activités et du budget	3 750 000	3 750 000	3 750 000	11 250 000
A.1.1.3.3	Participer à la mise en place et à l'animation d'un cadre de concertation entre les artisans de la sous-région			3 500 000	3 500 000
A.1.1.3.4	Accompagner la restructuration des OPA	3 750 000	3 750 000	3 750 000	11 250 000
A.1.1.3.5	Répertorier les OPA dans le registre des métiers	-	-	-	0
A.1.1.3.6	Sensibiliser les responsables des CMAR sur leur devoir de redevabilité vis-à-vis des artisans de leurs régions	5 000 000			5 000 000
A.1.1.3.7	Responsabiliser les CMAR dans le processus d'immatriculation des artisans de leurs ressorts territoriaux	2 500 000			2 500 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
A.1.1.3.8	Doter les CMAR en équipements d'enrôlement et de production des CPA			36 000 000	36 000 000
EA 1.1.4	Le statut juridique du registre des métiers est reconnu				
A.1.1.4.1	Commanditer une étude sur la reconnaissance juridique du registre des métiers	15 000 000			15 000 000
A.1.1.4.2	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude		3 000 000		3 000 000
A.1.1.4.3	Sensibiliser les acteurs sur les conclusions de l'étude		5 000 000		5 000 000
OS 1.2	Optimiser le cadre fonctionnel				
EA 1.2.1	La gestion des ressources financières et patrimoniale est optimisée				
A.1.2.1.1	Mettre en œuvre le manuel des procédures financières et comptables des statuts et règlement intérieur du personnel	2 000 000	-	1 000 000	3 000 000
A.1.2.1.2	Gérer les finances et la comptabilité	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.1.2.1.3	Elaborer et exécuter le budget	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.1.2.1.4	Gérer le patrimoine et les stocks de l'institution	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.1.2.1.5	Assurer le contrôle interne et commanditer l'audit externe	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
A.1.2.1.6	Elaborer un plan de développement des ressources humaines	7 500 000			7 500 000
A.1.2.1.7	Elaborer un plan de formation	2 000 000			2 000 000
EA 1.2.2.	Les ressources humaines sont suffisantes, compétentes et motivées				
A.1.2.2.1	Renforcer l'effectif de la Direction Générale	20 000 000	30 000 000	30 000 000	80 000 000
A.1.2.2.2	Renforcer les capacités opérationnelles du personnel	10 000 000	15 000 000	15 000 000	40 000 000
A.1.2.2.3	Prendre des mesures incitatives qui combinent des primes et des	7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
	incitations non financières				
EA 1.2.3	Les conditions de travail sont améliorées				
A.1.2.3.1	Acquérir des équipements informatiques		20 000 000		20 000 000
A.1.2.3.2	Renforcer les moyens logistiques		40 000 000	27 500 000	67 500 000
A.1.2.3.3	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement des plateformes économiques		20 000 000		20 000 000
A.1.2.3.4	Commanditer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique		18 000 000		18 000 000
A.1.2.3.5	Mettre en œuvre les conclusions de l'étude			120 000 000	120 000 000
OS 1.3	Renforcer la communication institutionnelle de la CMA-BF				
EA 1.3.1	La visibilité et la notoriété de la CMA-BF sont renforcées				
A.1.3.1.1	Commanditer une étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication assortie d'un plan de communication	22 500 000			22 500 000
A.1.3.1.2	Assurer la communication médiatique	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.1.3.1.3	Produire des supports et outils de visibilité	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.1.3.1.4	Assurer la communication audiovisuelle	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000
A.1.3.1.5	Redynamiser le site web et les réseaux sociaux	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A.1.3.1.6	Editer et publier le bulletin d'information de l'institution	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.1.3.1.7	Renforcer la communication interne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
TOTAL AXE 1		207 750 000	353 250 000	399 750 000	960 750 000
AS 2	AMELIORATION DES DONNEES STATISTIQUES ET DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SEIN DE L'ENVIRONNEMENT DE				

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
	L'ARTISANAT				
OS 2.1	Renforcer la base de données statistiques sur l'artisanat				
EA 2.1.1	Les données statistiques sont améliorées				
A.2.2.1.1	Collecter des données statistiques sur l'artisanat	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000
A.2.2.1.2	Publier les informations statistiques sur l'artisanat	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
A.2.2.1.3	Produire l'annuaire statistique		8 000 000		8 000 000
EA 2.1.2	Le registre est mis à jour				
A.2.1.2.1	Immatriculer les artisans	135 000 000	135 000 000	135 000 000	405 000 000
A.2.1.2.2	Mettre à jour le registre des métiers	5 000 000	-	-	5 000 000
A.2.1.2.3	Développer une plateforme de promotion et de valorisation des services et produits artisanaux		7 500 000		7 500 000
A.2.1.2.4	Contribuer à l'animation de la commission de délivrance de la qualification des artisans et de la délivrance de la carte professionnelle d'artisan	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
EA 2.1.3	Un outil d'aide à la décision existe				
A.2.1.3.1	Réaliser une enquête d'opinion sur l'évolution économique des entreprises artisanales	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
A.2.1.3.2	Créer un cadre de concertation entre la MEBF, la DGI, la CNSS et la CMA-BF pour faciliter la collecte des données en lien avec le secteur de l'artisanat	500 000	500 000	500 000	1 500 000
OS 2.2	Mettre les outils et les approches de l'intelligence économique au profit du développement des entreprises artisanales				
EA 2.2.1	La veille économique est assurée				

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
A.2.2.1.1	Mettre en place un dispositif de veille institutionnel	1 000 000			1 000 000
A.2.2.1.2	Collecter les opportunités d'affaires au plan national et international	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
A.2.2.1.3	Mettre en place une plateforme d'informations économiques sur les foires et salon au plan national et international		1 000 000		1 000 000
A.2.2.1.4	Mettre en place et animer un programme d'appui à la gestion des marchés (assurance, financement, gestion des risques, etc.)	2 000 000	2 500 000	2 000 000	6 500 000
A.2.2.1.5	Mettre en place une plateforme électronique de promotion des produits des artisans		7 500 000		7 500 000
A.2.2.1.6	Mettre en place et animer un système d'intelligence économique sur les métiers porteurs dans le secteur de l'artisanat			5 000 000	5 000 000
A.2.2.1.7	Former le personnel sur les techniques d'assistance et d'accompagnement des préoccupations des artisans		1 000 000		1 000 000
A.2.2.1.8	Elaborer des études économiques sur le développement de l'artisanat		15 000 000		15 000 000
EA 2.2.2	Les artisans ont accès à l'information économique				
A.2.2.2.1	Former et sensibiliser les artisans sur les techniques et approches de l'intelligence économique appliquée aux entreprises		4 000 000		4 000 000
A.2.2.2.2	Former les artisans à l'utilisation du digital comme outil de promotion et de marketing		4 000 000	4 000 000	8 000 000
A.2.2.2.3	Animer un cadre d'échanges avec les chefs d'entreprises sur les thématiques innovantes	1 500 000	2 500 000	3 000 000	7 000 000
A.2.2.2.4	Former les artisans sur les techniques de recherche d'opportunités et leur capitalisation		4 000 000		4 000 000
TOTAL AXE 2		162 000 000	209 500 000	166 500 000	538 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
AS 3	FACILITATION DE L'ACCES DES ENTREPRISES ARTISANALES AU FINANCEMENT ET A LA COMMANDE PUBLIQUE				
OS 3.1	Améliorer l'accès des artisans au financement				
EA 3.1.1	Les artisans ont accès à des financements adaptés				
A..3.1.1.1	Collecter l'information sur les crédits octroyés aux artisans auprès des fonds nationaux de financement	250 000	250 000	250 000	750 000
A..3.1.1.2	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour le renforcement de la capacité financière de l'AFP-PME à court et moyen termes au profit du secteur de l'artisanat	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A..3.1.1.3	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat pour la création d'un fonds dédié à l'artisanat	10 000 000	1 000 000	1 000 000	12 000 000
A..3.1.1.4	Mener des plaidoyers auprès de la Grande Chancellerie des ordres nationaux pour la production des médailles par les artisans burkinabé	250 000	250 000	250 000	750 000
A..3.1.1.5	Organiser des missions de coopération à l'international avec les partenaires	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
OS 3.2	Faciliter l'accès des artisans à la commande publique				
EA 3.2.1	Les artisans ont accès à la commande publique				
A.3.2.1.1	Opérationnaliser l'accord cadre	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
A.3.2.1.2	Mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre	1 500 000			1 500 000
A.3.2.1.3	Tenir les sessions du comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord cadre	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
A.3.2.1.4	Elaborer un manuel des procédures des marchés spécifiques de la	10 000 000			10 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
	CMA-BF				
A.3.2.1.5	Elaborer les PPM	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
A.3.2.1.6	Mener un plaidoyer pour la prise en compte de l'agrément dans le dossier d'appel d'offre	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A.3.2.1.7	Opérationnaliser la délivrance d'agrément pour les métiers à risques		2 000 000		2 000 000
EA 3.2.2	La commande publique dédiée à l'artisanat s'est accrue				
A.3.2.2.1	Identifier les potentielles structures consommatrices des produits artisanaux	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A.3.2.2.2	Entreprendre des démarches auprès des structures en vue de la contractualisation	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A.3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme pour assurer la qualité des produits	1 000 000			1 000 000
A.3.2.2.4	Organiser un concours pour la fabrication des prototypes des biens proposés par la CMA-BF		10 000 000		10 000 000
TOTAL AXE 3		46 500 000	37 000 000	25 000 000	108 500 000
AS 4	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ARTISANS				
OS 4.1	Développer et mettre en service des plateformes économiques de production et de commercialisation des produits de l'artisanat				
EA 4.1.1	Les plateformes économiques sont construites et opérationnelles				
A.4.1.1.1	Mener des plaidoyers auprès de l'Etat afin de mettre à la disposition de la CMA-BF des infrastructures d'exploitation	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
A.4.1.1.2	Faire un lobbying pour le transfert des villages artisanaux à la CMA-BF	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
A.4.1.1.3	Mettre en œuvre une ZACAS au profit des artisans			200 000 000	200 000 000
A.4.1.1.4	Mener des études pour la maîtrise d'œuvre + LNBTP + Permis	300 000 000			300 000 000
A.4.1.1.5	Construire un bâtiment RDC a usage de bureaux puis, ultérieurement de centre de promotion de l'artisanat		300 000 000	-	300 000 000
A.4.1.1.6	Construire les locaux annexes / mur de clôture / aménagements extérieurs		400 000 000		400 000 000
A.4.1.1.7	Construire le siège R+2			1 250 000 000	1 250 000 000
A.4.1.1.8	Extension du siège R+2 en R+4				0
A.4.1.1.9	Doter les CMAR d'une représentation	200 000 000	200 000 000	200 000 000	600 000 000
EA 4.1.2	L'accès des produits de l'artisanat au marché national et international s'est amélioré				
A.4.1.2.1	Rechercher des espaces pour construire les infrastructures de soutiens aux artisans dans les régions		50 000 000	100 000 000	150 000 000
A.4.1.2.2	Organiser une exposition vente des produits de l'artisanat		40 000 000		40 000 000
A.4.1.2.3	Mettre en œuvre un plateau technique des métiers			50 000 000	50 000 000
EA 4.1.3	Le niveau de mobilisation des recettes s'est accru				
A.4.1.3.1	Cartographier les priorités des PTF et positionner les activités		2 500 000	2 500 000	5 000 000
A.4.1.3.2	Créer un cadre juridique et tirer du secteur public et privé des taxes et commissions sur leurs activités en lien avec l'artisanat (CCI-BF MEBF, Patronat, Culture, VAO, FESPACO)		3 500 000	3 500 000	7 000 000
A.4.1.3.3	Commanditer une étude sur la contribution des artisans à l'autonomisation de la CMA-BF	15 000 000			15 000 000
A.4.1.3.4	Organiser un atelier de mobilisation des ressources auprès des	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
	partenaires pour le financement du PDSI				
A.4.1.3.5	Organiser l'évaluation du PDSI			7 000 000	7 000 000
OS 4.2	Assurer l'appui conseils aux artisans et aux entreprises artisanales				
EA 4.2.1	L'appui conseil aux entreprises artisanales est assuré				
A.4.2.1.1	Mettre en place une phase pilote à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso des réseaux d'entreprises en fonction de leurs profils		3 500 000		3 500 000
A.4.2.1.2	Favoriser la mise en relation des entreprises artisanales avec les IMF et élaborer un guide d'approche	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.4.2.1.3	Organiser des séminaires d'information et de sensibilisation au profit des entreprises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.4.2.1.4	Former les artisans en management d'entreprise		3 500 000	3 500 000	7 000 000
A.4.2.1.5	Organiser des cadres de concertation pour des partages d'expériences en gestion d'entreprises artisanales	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000
A.4.2.1.6	Participer aux foires/salons ou autres activités de promotion commerciale des produits artisanaux	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000
EA 4.2.2	De nouvelles entreprises sont créées				
A.4.2.2.1	Sensibiliser les artisans pour la formalisation de leurs entreprises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.4.2.2.2	Organiser des rencontres périodiques pour le suivi des entreprises artisanales	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.4.2.2.3	Appuyer et conseiller les entreprises à l'élaboration des outils de gestion et de gouvernance	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000
TOTAL AXE 4		563 000 000	1 051 000 000	1 864 500 000	3 478 500 000
AS 5	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DES ARTISANS				

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
OS 5.1	Accroître l'offre de formation technique et professionnelle des artisans				
EA 5.1.1	L'offre de formation technique et professionnelle des artisans s'est accrue				
A.5.1.1.1	Œuvrer au transfert du CFPPS-MPE de Gourcy	3 500 000			3 500 000
A.5.1.1.2	Restaurer, habilitier et rendre fonctionnel le CFPPS-MPE de Gourcy		75 000 000	60 000 000	135 000 000
A.5.1.1.3	Identifier et apporter un accompagnement technique aux centres de formation privé pour leur habilitation	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.5.1.1.4	Contribuer à l'élaboration de nouveaux référentiels de formation et d'évaluation dans les métiers de l'artisanat qui n'en disposent pas	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
A.5.1.1.5	Contribuer à l'obtention d'agrément de formation au profit des artisans	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
OS 5.2	Renforcer les capacités techniques et professionnelles des artisans				
EA 5.2.1	Les capacités techniques et professionnelles des artisans sont renforcées				
A.5.2.1.1	Construire, équiper et rendre fonctionnel les centres de référence dans les métiers de l'artisanat			350 000 000	350 000 000
A.5.2.1.2	Organiser des sessions de formation par perfectionnement au profit des artisans	7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000
A.5.2.1.3	Organiser des sessions de formation par apprentissage au profit des femmes et des jeunes	12 000 000	12 000 000	12 000 000	36 000 000
A.5.2.1.4	Renforcer les compétences des artisans sur les thématiques émergentes et transversales	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
OS 5.3	Contribuer à la qualification professionnelle des artisans				

REF	Logique d'intervention	Programmation budgétaire			Coût en FCFA
		A1	A2	A3	
EA 5.3.1	Les compétences techniques des artisans sont certifiées				
A.5.3.1.1	Encadrer les artisans candidats à l'obtention des titres de qualification professionnelle	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
A.5.3.1.2	Contribuer à l'opérationnalisation de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
A.5.3.1.3	Participer à l'organisation des sessions de certification des compétences	750 000	750 000	750 000	2 250 000
A.5.3.1.4	Organiser des sessions en alphabétisation au profit des artisans	12 500 000	12 500 000	12 500 000	37 500 000
TOTAL AXE 5		58 750 000	130 250 000	465 250 000	654 250 000
TOTAL GENERAL		1 038 000 000	1 781 000 000	2 921 000 000	5 740 000 000

III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

La stratégie de mise en œuvre et de suivi se fera à travers un dispositif d'actions, de suivi-évaluation et un mécanisme de financement.

III.1. Dispositif d'actions

La mise en œuvre du plan stratégique sera assurée par des actions, des acteurs et un cadre organisationnel.

III.1.1. Instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre du plan stratégique comprennent : (i) le plan d'actions (ii) les stratégies thématiques assorties de leurs plans d'actions ; (iii) le programme d'activités et (iv) le plan de communication.

III.1.1.1. Le plan d'actions

Le plan d'actions est l'instrument d'opérationnalisation du plan stratégique. Il est le cadre de référence de toutes les actions en matière de promotion de l'artisanat au Burkina Faso. L'atteinte des objectifs définis dans le plan stratégique implique d'assurer la pertinence, la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs. Ce plan d'actions glissant définit les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de concourir à la réalisation des objectifs. Ce plan d'actions sera en parfaite cohérence avec les orientations du plan stratégique.

III.1.1.2. Le programme d'activités

En ce qui concerne le programme d'activités, il est l'instrument déclinant la mise en œuvre des actions sur une année. Ainsi un programme d'activités annuel sera élaboré en fin d'année (n) pour la période (n+1).

III.1.1.3. Les stratégies thématiques

S'agissant des stratégies thématiques, elles seront élaborées en cas de besoin afin de développer les différents domaines d'actions de la CMA-BF. Elles approfondiront les analyses sur ces thématiques spécifiques et seront opérationnalisées par un plan d'actions.

III.1.1.4. Le plan de communication

Quant au plan de communication, il répond au souci de relever le défi de la visibilité et de lisibilité des actions entrant dans la mise en œuvre du plan stratégique. La stratégie de communication sera mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par les acteurs. Aussi, les activités de communication devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus des actions menées par la CMA-BF dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique.

III.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Il reste entendu que le principal artisan de mise en œuvre du PDSI demeure la chambre des métiers de l'artisanat (CMA-BF). Toutefois des accompagnements/appuis sont attendus de l'Etat et ses démembrements, des promoteurs d'entreprises artisanales, des organisations professionnelles d'artisans et des partenaires techniques et financiers.

III.1.2.1. La Chambre des Métiers de l'artisanat du Burkina Faso

Maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des projets du PDSI, La CMA-BF devra se montrer plus actif dans la coordination de leur exécution. La Direction générale pilotera la mise en œuvre du Plan sous les orientations et le contrôle du Bureau consulaire et de l'Assemblée Générale qui approuvera les rapports d'exécution. Les commissions consulaires apporteront leurs contributions suivant les missions qui leur sont assignées. Elles donneront leurs avis sur les dossiers majeurs du plan stratégique.

III.1.2.2. L'État et ses démembrements

Leur rôle principal est de faciliter la mise en œuvre du Plan à travers l'appui technique et/ou financier pour la mise en œuvre des projets et programmes envisagés qui s'inscrivent d'ailleurs dans les priorités du PNDES II. Les collectivités territoriales devront accorder une plus grande attention au secteur de l'artisanat local à travers l'inscription d'actions fortes dans leurs plans communaux de développement (PCD) de concert avec les représentations locales de la CMA-BF.

III.1.2.3. Les promoteurs d'entreprises artisanales

Les entreprises artisanales qu'elles soient individuelles ou morales, formalisées ou non constituent les bénéficiaires finaux du PDSI. Leur implication est donc nécessaire à toutes les

étapes de la mise en œuvre des actions prioritaires du plan. Toutefois, l'amélioration du taux de formalisation de ces entreprises est un aspect important à ne pas perdre de vue.

III.1.2.4. Les organisations professionnelles d'artisans (OPA)

Les organisations faïtières des artisans sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du plan. Elles constituent de puissants relais d'informations pour mobiliser le monde artisanal. Elles doivent être fortement impliquées dans les actions de communications et d'informations dégagées en vue d'améliorer la réputation de l'institution.

III.1.2.5. Les Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF seront fortement sollicités pour le financement du plan, c'est-à-dire, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des actions prioritaires. La table ronde des bailleurs servira donc de cadre à cet effet.

III.1.3. Cadre organisationnel

Le cadre organisationnel prévoit les organes et les différentes instances devant assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PSD.

III.1.3.1. Les organes

Les organes de mise en œuvre et de suivi évaluation sont l'Assemblée Générale (AG) qui est l'organe administratif et la Direction Générale qui fait office d'organe de gestion.

III.1.3.2. Les instances

Les instances sont constituées de l'Assemblée générale (AG) des EPE, du CASEM et des revues sectorielles qui sont des cadres de dialogue regroupant les acteurs du secteur. L'AG des EPE a lieu une fois dans l'année à partir du mois d'avril. Le CASEM se tient deux fois dans l'année en début et fin d'année. Pour ce qui est des revues des CSD, elles ont lieu deux fois l'année dont l'une à mi-parcours et l'autre annuelle.

III.2. Mécanisme de suivi et évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation prévoit un mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation.

III.2.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

La coordination du suivi et d'évaluation de la stratégie est assurée par la Direction de l'Animation Economique et de la Prospective (DAEP) de la CMA-BF. Elle se chargera de la collecte des données des différents acteurs, de leur traitement et analyse afin de fournir des éléments d'appréciation de l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions inscrites et de l'atteinte des objectifs visés dans le plan stratégique.

Le plan fera l'objet de revues notamment une revue annuelle et une revue à mi-parcours pour faire l'état de fonctionnement des organes et du niveau d'atteinte des résultats.

Indépendamment du suivi et des revues, il fera aussi l'objet de deux évaluations, dont l'une à mi-parcours et l'autre en fin de mise en œuvre en vue d'en mesurer les effets et les impacts.

III.2.2. Outils de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation efficaces du plan stratégique sera effectué à travers les services études et planification en collaboration avec les différents services et acteurs de mise en œuvre. Les principaux outils qui seront mis à contribution pour le suivi et l'évaluation sont essentiellement (i) le cadre logique du plan, (ii), le cadre de mesure de la performance, (iii) les canevas de programmes et rapports d'activités et (iv) une base de données permettant de suivre l'évolution des indicateurs.

Se basant sur ces outils, des rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits à l'attention des différents organes du dispositif de suivi et d'évaluation au sein de la CMA BF et aux niveaux ministériel et sectoriel.

III.3. Stratégie de mobilisation des ressources

La réalisation du plan d'actions quinquennal 2022-2026 du plan de développement stratégique et institutionnel de la CMA-BF nécessitera la mobilisation de la somme de Neuf milliards Six cents sept millions Cinq cent mille (9 607 500 000) F CFA. Toutefois sa capacité d'investissement demeure faible et est estimé à Quatre-vingt-neuf millions deux cents quatre-vingt-onze mille huit cent vingt (89 291 820) FCFA sur la période soit 0,93% des besoins. Il se dégage un besoin de financement de Neuf milliards cinq cents dix-huit millions deux cents huit mille cent quatre-vingt (9 518 208 180) F CFA à rechercher. Les pistes développées ci-dessous orientent cette recherche.

III.3.1. Renforcement de la mobilisation des ressources propres

Les ressources propres de la CMA-BF proviennent essentiellement l'établissement des cartes professionnelles d'artisans et des produits liés à la gestion des marchés publics.

La carte professionnelle ne fait pas l'objet d'une adhésion massive par les artisans. Ses recettes n'ont représenté que 6,45% des ressources sur la période 2017-2020 avec une tendance à la baisse. La révision des conditions d'établissement de la carte ainsi que des séances de sensibilisation sur les coûts/bénéfices de la possession de la carte pourront venir à bout des résistances et permettre d'améliorer substantiellement ce produit.

La gestion des marchés publics au profit des artisans est une belle trouvaille qui a permis de renflouer un tant soit peu les caisses de la CMA-BF. Elles ont mobilisé la bagatelle somme de Trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent soixante-neuf mille six cents quarante un (379 769 641) francs CFA sur la période 2016-2020 représentant 35,55% des ressources mobilisées. La dynamique d'extensions des partenariats entreprise dans ce sens par la chambre doit être poursuivie. Toutefois, il convient de veiller au respect des conditions de transparence dans la gestion de ces marchés. Les critères de sélection doivent être préalablement définis et partagés. Les commissions d'analyse doivent également prendre en compte les faitières concernées et ouvrir la possibilité de recours en cas de contestation. Les conditions de transparence assurent l'adhésion des acteurs au processus et partant sa pérennisation.

III.3.2. Renforcement de la mobilisation des ressources externes

Les partenaires traditionnels de la chambre des métiers sont l'Etat et la chambre de commerce. Ces partenaires appuient la chambre à travers des subventions annuelles. Si les montants des subventions alloués par la chambre de commerce sont, la mobilisation des ressources escomptées auprès de l'Etat ceux alloués par l'État sont variables et inconstantes et ne représente que 74,2%.

Des négociations avec la chambre de commerce pourraient déboucher sur la rétrocession progressive des actifs concernant les entreprises artisanales à gérer directement par la CMA-BF. Cela permettra d'accroître l'influence de la structure et ses ressources propres.

Au niveau de l'Etat, les études à commanditer sur la contribution de l'artisanat à l'économie nationale et la prospective offriront un argumentaire pour le plaidoyer pour une reconsidération du secteur à hauteur de son importance.

III.3.3. Diversification des sources de revenus

La chambre pourra développer des initiatives afin de se doter de nouvelles sources de revenus aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe.

Au niveau interne, des revenus peuvent provenir de la construction et la mise à disposition d'infrastructures économiques répondant aux besoins des artisans (centres de formations, vitrines d'exposition, espaces de production, etc.) et des prestations de services diverses (statistiques sur le secteur, bulletin d'informations, agréments, etc.).

Au niveau externe, des synergies d'actions peuvent être négociées avec des projets et programme d'appui au secteur de l'artisanat. L'organisation et le maillage du territoire pourraient être des atouts à mettre en avant pour ce type de partenariat.

Le renforcement du partenariat externe avec les partenaires techniques et financiers qui œuvrent dans le domaine de l'artisanat notamment la coopération autrichienne, la coopération suisse, la coopération allemande, les chambres de métiers des pays du Nord, etc. Des propositions de projets initiés par la chambre peuvent être soumises à ces partenaires suivant leurs centres d'intérêt.

Des synergies peuvent être négociées pour la gestion des produits provenant :

- de la délivrance des certificats d'origine et des certificats d'exportation pour les produits artisanaux à l'exportation par le ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme ;
- de la taxe patronale d'apprentissage collectée par la CNSS ;
- de la loi portant sur la décoration des bâtiments publics (loi 1%).

III.3.4. Elargissement du portefeuille

La création de la CMA-BF ne s'est pas accompagnée d'un transfert d'actifs importants lui permettant de conforter son influence et d'assurer son autonomie financière.

Un plaidoyer pour la rétrocession des villages artisanaux et de la biennale de l'artisanat africain, le SIAO serait un grand pari pour la maison.

Une proposition technique peut être rédigée dans ce sens en démontrant la capacité de la chambre à y faire face, le projet visé, son impact sur le monde de l'artisanat, l'institution et l'Etat ainsi que la valeur ajoutée qui y sera apportée.

III.3.5. Organisation d'une table ronde des bailleurs

Enfin, il convient d'inviter une table des bailleurs de fonds autour du financement du plan de développement stratégique et institutionnel. Les partenaires à convier sont aussi bien les partenaires traditionnels (l'Etat et la chambres de commerce et d'industrie) mais aussi les ONG, les projets/programmes, les associations de développement, les représentations diplomatiques, etc. Les appuis attendus sont des contributions en termes de conseils et d'appuis techniques, d'apports matériel et financier dans l'exécution du PDSI.

III.4. Analyse et gestion des risques

III.4.1. Caractérisation/cartographie des risques

Les résultats de l'analyse diagnostique ont relevé des menaces qui pourraient constituer des risques quant à la réalisation des objectifs du plan stratégique. Les principaux risques qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions de la CMA-BF sont : (i) la faible adhésion des acteurs de l'artisanat, (ii) la faible mobilisation des ressources financières, (iii) faible capacité de portage du plan.

III.4.2. Evaluation des risques de mise en œuvre /Mesures d'atténuations

Chaque risque identifié a été évalué en fonction de :

- sa probabilité d'occurrence (faible, moyenne, élevée)
- son incidence sur la capacité de l'organisation à réussir la mise en œuvre du plan stratégique (faible, moyenne, élevée).

Les risques évalués de niveau « faible » (couleur verte) ne nécessitent pas d'actions de mitigation. Les risques évalués de niveau « modéré » (couleur jaune) sont à surveiller et requièrent une vigilance de la part des acteurs de la mise en œuvre. Les risques évalués de niveau « élevé » (couleur rouge) nécessitent le développement et la mise en place de stratégies d'atténuation bien définies.

Tableau 22 : Cartographie et gestion des risques

N°	Enoncés des risques	Probabilité	Incidence	Niveau du risque	Mesures d'atténuation
1	Faible adhésion des acteurs du monde de l'artisanat	Moyen	Moyen	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une large communication interne et externe ; ▪ Tenir régulièrement les revues afin de permettre à chaque acteur de mieux participer à la mise en œuvre de la stratégie
2	Faible mobilisation des ressources financières	Elevé	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les compétences en matière de plaidoyer et recherche de financement ▪ Améliorer le recouvrement des ressources internes ▪ Renforcer la mobilisation des ressources externes ▪ Diversifier les sources de revenus ▪ Elargir le portefeuille ▪ Organiser une table ronde des bailleurs
3	Risque lié à la capacité de portage du plan	Moyen	Moyen	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en suivi évaluation des projets

La mise en œuvre réussie du plan stratégique passe par une mise en œuvre du plan de mitigation des risques de la CMA-BF.

CONCLUSION

Le Plan de Développement Stratégique et institutionnel, deuxième du genre a été commanditée par la CMA-BF et élaboré sous l'égide de l'organe administratif et sous la supervision de la Commission ad hoc de suivi de l'élaboration du plan.

Il a été conçu sur la base de l'analyse de la situation actuelle (enjeux, opportunités et défis) ainsi que des conditions d'exercice de la profession d'artisans. L'élaboration du plan a suivi un processus participatif ayant impliqué l'ensemble des acteurs du monde de l'artisanat.

D'un coût global de neuf milliards six cent sept million cinq cent mille (**9 607 500 000**) F CFA pour les trois premières années de sa mise en œuvre, le PDSI se veut un guide pour l'action, un document d'orientation qui synthétise l'ensemble des actions prioritaires de développement.

Sa mise en œuvre requiert d'une part que la chambre des métiers de l'artisanat se l'approprie comme outil fondamental de développement et d'autre part, une forte mobilisation des acteurs du secteur de l'artisanat.

La contribution financière des partenaires de même que leur appui technique étant déterminante pour la réussite de la mise œuvre diligente des actions du plan, l'organisation d'ateliers d'échanges et de plaidoyer auprès de tous les partenaires traditionnels et potentiels est fortement recommandée.

ANNEXES

Annexe 1 : LISTE DES RESPONSABLES RENCONTRES

Noms et Prénoms/Institutions	Fonctions	Téléphones
TOU Seydou	Directeur CMA-BF	77 05 06 84
TOU Dramane	DG SIAO	70 73 76 11
SAMA Maurice	Gestionnaire VAO	70 33 03 54/76 60 99 35
BADOLO Séraphin	DGA	72 76 81 45
MEDA/SOMBIE Sylvie	DGA	70 72 46 86
Mme COMPAORE Germaine	Présidente CMA-BF	76 46 59 53
SANOOGO Moumouni	DAEP/CMA-BF	70 28 71 86
ZONGO A. C. Vincent	DAF/CMA-BF	73 31 32 33
KABORE Ablassé	DFPA/CMA-BF	70 24 27 35
YONLI /KAFANDO Sylvie	SRH CMA-BF	
COMPAORE Ibrahim	SARMSI CMA-BF	70 10 05 78
Mme COMPAORE Germaine	Présidente d'association	76 46 59 53
Mme TAPSOBA Raymonde	Présidente d'association	78043465
ZOROME issouf	Président d'association	76601564
Ouedraogo Adama	Président d'association	76665555
Compaoré issouf	Président d'association	70804046/76017842
Kone Abdramane	Président d'association	70 20 07 47
kabore Paulin	Président d'association	78189728
Traoré Adama	Président d'association	76635077
OUEDRAOGO Rasmané dit Raso	Président d'association	70720090
Antennes régionale	BANFORA, BOBO-DIOULASSO, GAOUA, ZINIARE, KAYA	-

Annexe 2 : OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU DIRECTEUR

ARTISANAT

1. Comment se porte le secteur de l'artisanat au jour d'aujourd'hui ?
2. Quels ont été les apports de la CMA BF au secteur de l'artisanat ?
3. Quel est le niveau d'adhésion des artisans à la chambre ?
4. Quel est l'offre de service de la CMA BF ?
5. Dans quelle mesure pourrait-elle être étoffée ?
6. Quels sont les chantiers en cours
7. Quels sont les perspectives
8. Quels sont les problèmes du secteur de l'artisanat ?

BILAN PLAN STRATEGIQUE ECHU

1. Quels sont les points forts et les points faibles du plan stratégique précédent ?
2. Quels ont été les grandes réalisations ?
3. Quels ont été les échecs ?
4. Quelles leçons pouvez-vous tirer de la mise en œuvre de ce plan ?
5. Quelle appréciation faites-vous du dispositif de suivi évaluation et quelles solutions en vue de l'amélioration

ORIENTATIONS NOUVELLES

1. Quels sont les défis actuels de la CMA BF ?
2. Quels sont selon vous les grandes orientations (vision, valeurs, principes directeurs, axes stratégiques) à retenir pour ce PDSI ?
3. Quels sont les actions qui pourraient être développées au sein de ces orientations ?
4. Quel échéance de mise en œuvre ?
5. Quels sont les sources de financement susceptibles d'être mobilisées pour soutenir la réalisation de ce plan ?

ADMINISTRATION

1. Quels sont les forces et les faiblesses de l'organisation de la CMA BF ?
2. Que proposez-vous dans le sens d'une meilleure organisation ?
3. Quels sont les forces et les faiblesses du fonctionnement de la CMA BF ?
4. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
5. Quels sont les forces et les faiblesses au niveau des ressources humaines de la CMA BF ?
6. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
7. Quels sont les forces et les faiblesses au niveau des ressources financières de la CMA BF ?
8. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
9. Quels sont les forces et les faiblesses au niveau des ressources matérielles de la CMA BF ?

10. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX PRESIDENTS

ARTISANAT

1. Comment se porte le secteur de l'artisanat au jour d'aujourd'hui ?
2. Quels ont été les apports de la CMA BF au secteur de l'artisanat ?
3. Quel est le niveau d'adhésion des artisans à la chambre ?
4. Quel est l'offre de service de la CMA BF ?
5. Dans quelle mesure pourrait-elle être étoffée ?
6. Quels sont les chantiers en cours
7. Quels sont les perspectives
8. Quels sont les problèmes du secteur de l'artisanat ?

BILAN PLAN STRATEGIQUE ECHU

1. Quels sont les points forts et les points faibles du plan stratégique précédent ?
2. Quels ont été les grandes réalisations ?
3. Quels ont été les échecs ?
4. Quelles leçons pouvez-vous tirer de la mise en œuvre de ce plan ?

ORIENTATIONS NOUVELLES

1. Quels sont les défis actuels de la CMA BF ?
2. Quels sont selon vous les grandes orientations (vision, valeurs, principes directeurs, axes stratégiques) à retenir pour ce PDSI ?
3. Quels sont les actions qui pourraient être développées au sein de ces orientations ?
4. Quel échéance de mise en œuvre ?
5. Quels sont les sources de financement susceptibles d'être mobilisées pour soutenir la réalisation de ce plan ?

ADMINISTRATION

1. Comment jugez-vous l'administration de la CMA BF ?
2. Quels sont ses points forts ?
3. Quels sont ses points faibles ?
4. Quelles actions peut-on mener pour la rendre plus performante ?

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX ARTISANS EN FOCUS GROUPE

1. Quels sont les secteurs d'activités en présence ?
2. Comment se portent vos secteurs d'activités ?
3. Connaissez-vous la CMA BF ?
4. Quels sont vos rapports avec la structure ?

5. Quel est le niveau d'adhésion de votre secteur d'activité à la CMA BF ?
6. Quels sont les apports de la CMA BF à votre secteur d'activité ?
7. Quel est l'offre de service de la CMA BF à votre rencontre ?
8. Dans quelle mesure pourrait-elle être étoffée ?
9. Quels sont vos attentes vis-à-vis de la structure ?
10. Dans quelle mesure pensez-vous que la CMA BF pourrait être plus performante ?

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU POINT FOCAL

1. BILAN PLAN STRATEGIQUE ECHU
2. JUSTIFICATION DU TAUX DE REALISATION
3. ACTIONS A REPROGRAMMER
4. DIFFICULTES RENCONTREES
5. SOLUTIONS PROPOSEES
6. APPRECIATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ARTISANS

ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL AU PROFIT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO (PDSI/CMA-BF) 2021-2026 ET D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2021-2023

I. Identification

Nom :

Prénom (s) :

Commune/Site :

Sexe :

II. Nature de l'emploi

1. Quel est votre principal secteur d'activité ?
2. Quels sont vos autres secteurs d'activité secondaires ?
3. Statut dans l'activité : Etes-vous propriétaire ou employé
4. Comment se portent votre secteur d'activités ?

Bien.....passable.....mal.....

III. Opinions sur la CMABF

5. Connaissez-vous la CMA BF ?

Oui.....Non.....

6. Quels sont vos rapports avec la structure ?
7. Quel est le niveau d'adhésion de votre secteur d'activité à la CMA BF ?
8. Quels sont les apports de la CMA BF à votre secteur d'activité ?
9. Quel est l'offre de service de la CMA BF à votre endroit ?
10. Dans quelle mesure cette offre pourrait-elle être étoffée ?
11. Quels sont vos attentes vis-à-vis de la structure ?
12. Quelle est votre vision (dans 5 ans, 10 ans, 15 ans) de la CMABF ?
13. Mot de fin (Libre commentaire)

QUESTIONNAIRE ADRESSE AU SERVICE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL AU PROFIT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO (PDSI/CMA-BF) 2021-2026 ET D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2021-2023

IV. Identification

Nom :.....

Prénom (s) :.....

Direction/Service :.....

Sexe :

V. ASPECTS COMMUNICATIONNELS

1. Quels sont les outils de communication utilisés par la CMA-BF ?
2. Les outils de communication sont-ils adaptés ?
3. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
4. Quels sont les canaux de communication existants ?
5. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
6. Quels sont les supports de communications
7. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
8. Les messages clés véhiculés sont-ils adaptés aux artisans ?

9. Les supports sont-ils adaptés aux canaux et aux messages ?
10. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
11. Il y a-t-il d'autres difficultés liées à la communication ?
12. Mot de fin (Libre commentaire)

QUESTIONNAIRE ADRESSE AU PERSONNEL DE LA CMABF

ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL AU PROFIT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO (PDSI/CMA-BF) 2021-2026 ET D'UN PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES 2021-2023

VI. Identification

Nom :

Prénom (s) :

Direction/Service :

Poste actuel :

ADMINISTRATION

1. Que pensez-vous de vos outils de travail (matériel informatique, logiciel, autres matériel...)
2. Quels sont les forces et les faiblesses de l'organisation de votre service ?
3. Que proposez-vous dans le sens d'une meilleure organisation et efficacité de votre service ?
4. Vos locaux de travail (Bureaux) vous conviennent-ils ?

si non, quelle solution proposez-vous ?

FONCTIONNEMENT DE LA CMABF

5. Quels sont les forces et les faiblesses du fonctionnement et de l'organisation de la CMA BF ?
6. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?
7. Quels sont les forces et les faiblesses au niveau des ressources humaines de la CMA BF ?
8. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?

9. Quels sont les forces et les faiblesses au niveau des ressources matérielles de la CMA BF ?
10. Quelles mesures d'amélioration proposez-vous ?

ORIENTATIONS NOUVELLES

1. Quels sont les défis actuels de la CMA BF ?
2. Quels sont selon vous les grandes orientations (vision, valeurs, principes directeurs, axes stratégiques) à retenir pour ce PDSI ?
3. Quels sont les actions qui pourraient être développées au sein de ces orientations ?

Annexe 3 : Bibliographie

- Plan Stratégique de Développement de l'ABNORM, mai 2021 ;
- Plan d'action du PSD de l'ABNORM, mai 2021 ;
- Rapport de la deuxième mandature de la CMA-BF ;
- Plan Stratégique TIA ;
- Tableau de bord statistique du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, MICA, 2018 ;
- Plan National de Développement Economique et Sociale (PNDES) II, juillet 2021 ;
- Plan de mandature de la CMA-BF, juin 2013 ;
- Plan de mandature de la CMA-BF, juin 2013 ;
- Rapport Bilan de la mandature CMA-BF 2011 – 2015, juin 2016 ;
- Rapport situation des marchés exécutés 2016-2020, CMA-BF 2021 ;
- Rapport financier de la CMA-BF de 2016-2020 ;
- Décret N°2018-0020/PRES/PM/MCIA/MATD, portant modalités de regroupement des artisans et structuration des organisations d'artisans au Burkina Faso ;
- Décret N°2018-0042/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MJFIP/MFPTPS/MCAT, portant création, attributions organisation et fonctionnement du cadre national de concertation des acteurs de l'artisanat au Burkina Faso ;
- Plan d'action / Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat du Burkina Faso SNDA, 2014 ;
- Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles, MINEFID, juin 2017 ;
- Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat du Burkina Faso (SNDA-BF) MICA, mars 2014 ;
- Rapport ZACAS 2019.